

ISSN 2818-9779



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le jeudi 22 mai 2025 — Vol. 47 N° 213

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

2025

Débats de l'Assemblée nationale

Le jeudi 22 mai 2025 — Vol. 47 N° 213

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	9761
Rendre hommage à M. Rémi Pelletier	
Mme Carole Mallette	9761
Souligner la Journée de commémoration du génocide tamoul	
Mme Sona Lakhoyan Olivier	9761
Souligner le travail de la Fondation Carré Saint-Louis de Joliette	
M. François St-Louis	9761
Souligner la tenue de la 25e édition du Festival Carrefour	
M. Etienne Grandmont	9762
Souligner le 50e anniversaire du CPE Au Jardin de Dominique	
M. Luc Provençal	9762
Souligner la tenue de la finale des Jeux du Québec à Trois-Rivières	
M. Jean Boulet	9762
Souligner le 50e anniversaire de mariage de Mme Marcelline Gauthier et M. Omer Gauthier	
M. Pascal Bérubé	9763
Rendre hommage à M. Raoul Duguay	
Mme Isabelle Charest	9763
Souligner le 45e anniversaire du Club des aînés Melocheville	
M. Claude Reid	9763
Souligner la tenue du 35e Triathlon/Duathlon de Saint-Lambert	
Mme Isabelle Poulet	9764
Souligner le 80e anniversaire de la station de radio CJSO	
M. Jean-Bernard Émond	9764
Souligner le 50e anniversaire du Club de l'âge d'or Saint-François-de-Sales	
Mme Virginie Dufour	9764
Présence de la présidente du Parlement gallois, Mme Elin Jones	9765
Présence de parlementaires du Réseau des femmes et du Réseau des jeunes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie	9765
Présentation de projets de loi	9765
Projet de loi n° 107 — Loi modifiant diverses dispositions concernant principalement le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	9765
Mme Pascale Déry	9765
Mise aux voix	9765
Projet de loi n° 995 — Loi visant à établir un cadre de surveillance et de régulation des polluants éternels	9766
Mme Virginie Dufour	9766
Mise aux voix	9766
Dépôt de documents	9766
Dépôt de rapports de commissions	9766
Étude détaillée du projet de loi n° 89 — Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out	9766
Dépôt de pétitions	9767
Réviser la cartographie des zones inondables	9767

Table des matières (suite)

Questions et réponses orales	9767
Accès aux services préhospitaliers d'urgence	
M. Marc Tanguay	9767
M. François Legault	9768
M. Marc Tanguay	9768
M. François Legault	9768
M. Marc Tanguay	9768
M. François Legault	9768
M. Marc Tanguay	9768
M. François Legault	9769
Accès aux services préhospitaliers d'urgence	
M. André Fortin	9769
M. Christian Dubé	9769
M. André Fortin	9769
M. Christian Dubé	9769
M. André Fortin	9770
M. Christian Dubé	9770
Rapport du Vérificateur général sur la Société d'habitation du Québec	
Mme Virginie Dufour	9770
Mme France-Élaine Duranceau	9770
Mme Virginie Dufour	9771
Mme France-Élaine Duranceau	9771
Mme Virginie Dufour	9771
Mme France-Élaine Duranceau	9771
Suspension de projets de construction d'écoles	
Mme Ruba Ghazal	9771
M. François Legault	9772
Mme Ruba Ghazal	9772
M. François Legault	9772
Mme Ruba Ghazal	9772
M. François Legault	9773
Projet de loi visant principalement à moderniser le régime forestier	
M. Haroun Bouazzi	9773
Mme Maïté Blanchette Vézina	9773
M. Haroun Bouazzi	9774
Mme Maïté Blanchette Vézina	9774
M. Haroun Bouazzi	9774
Document déposé	9774
Mme Maïté Blanchette Vézina	9774
Modification au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique	
M. Guillaume Cliche-Rivard	9775
Mme France-Élaine Duranceau	9775
M. Guillaume Cliche-Rivard	9775
Mme France-Élaine Duranceau	9775
M. Guillaume Cliche-Rivard	9776
Mme France-Élaine Duranceau	9776
Respect de la Loi sur la protection du consommateur chez les prestataires de services de garde	
M. Paul St-Pierre Plamondon	9776
M. François Legault	9776
M. Paul St-Pierre Plamondon	9777
M. Simon Jolin-Barrette	9777
M. Paul St-Pierre Plamondon	9778
M. Simon Jolin-Barrette	9778
Modification de la cartographie des zones inondables	
Mme Marie-Claude Nichols	9778
M. Benoit Charette	9779
Mme Marie-Claude Nichols	9779
M. Benoit Charette	9779
Mme Marie-Claude Nichols	9779
M. Benoit Charette	9780

Table des matières (suite)

Votes reportés	
Rapports des commissions qui ont étudié les crédits pour l'année financière 2025-2026	9780
Projet de loi n° 102 — Loi n° 2 sur les crédits, 2025-2026	
Présentation, adoption du principe et adoption	9780
Mise aux voix	9780
Votes reportés (suite)	
Motion proposant que l'Assemblée demande au gouvernement d'étudier la possibilité de créer un impôt sur la fortune	9780
Motions sans préavis	9781
Souligner l'importance pour chaque État de protéger sa langue nationale	9781
Mise aux voix	9782
Avis touchant les travaux des commissions	9782
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	9783
Affaires du jour	9783
Projet de loi n° 94 — Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives	
Reprise du débat sur l'adoption du principe	9783
M. André Albert Morin	9783
Vote reporté	9787
Projet de loi n° 84 — Loi sur l'intégration nationale	
Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée	9787
M. Louis Lemieux	9787
M. André Albert Morin	9788
Mise aux voix du rapport	9791
Projet de loi n° 92 — Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier	
Adoption du principe	9791
Mise aux voix	9791
Renvoi à la Commission des finances publiques	9791
Mise aux voix	9791
Reprise du débat sur l'adoption du principe	9792
Mme Kariane Bourassa	9792
M. Frédéric Beauchemin	9793
Projet de loi n° 81 — Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement	
Adoption	9793
M. Yannick Gagnon	9794
Mme Virginie Dufour	9795
M. Alexandre Leduc	9802
Mme Désirée McGraw	9804
Vote reporté	9805
Ajournement	9806

Le jeudi 22 mai 2025 — Vol. 47 N° 213

(Neuf heures quarante minutes)

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Bon jeudi. Vous pouvez vous asseoir.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Nous allons débiter nos travaux aux affaires courantes, à la rubrique des déclarations de députés, et je cède immédiatement la parole à Mme la députée de Huntingdon.

Rendre hommage à M. Rémi Pelletier

Mme Carole Mallette

Mme Mallette : Merci, Mme la Présidente. Après plusieurs années d'engagement et de leadership à la direction de la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-Laurent, nous soulignons aujourd'hui le départ de Rémi Pelletier, un pilier de notre communauté.

Visionnaire et profondément engagé, Rémi a su rassembler, mobiliser et inspirer ceux et celles qui oeuvrent pour une société plus juste et égalitaire. Grâce à ses nombreuses implications, les causes ont trouvé un écho dans la communauté et au-delà, révélant toute la force d'un leadership ancré dans l'écoute et la mobilisation.

Rémi laisse derrière lui un héritage précieux : celui d'un homme profondément humain, convaincu que le changement passe par l'action collective. Son départ marque la fin d'un chapitre, mais l'élan qu'il a su insuffler continuera de guider nos pas.

Merci, Rémi, pour ton dévouement, ton écoute, ta collaboration et ta vision. Bonne route dans tes projets futurs. Tu resteras à jamais une source d'inspiration pour le milieu communautaire du Haut-Saint-Laurent. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Je tiens à vous rappeler que vous avez une minute pour faire votre déclaration de député, essayez de respecter votre temps. Mme la députée de Chomedey, à vous la parole.

Souligner la Journée de commémoration du génocide tamoul

Mme Sona Lakhoyan Olivier

Mme Lakhoyan Olivier : Mme la Présidente, le 18 mai de chaque année, des milliers de Canadiens d'origine tamoule commémorent le massacre de Mullivaikkal survenu en 2009, à la fin de la guerre civile au Sri Lanka. Ce tragique acte a coûté la vie à environ 60 000 Tamouls, selon les Nations unies.

The year 2025 marks the 16th anniversary of Tamil Genocide Remembrance Day. This 26-year war left deep scars in the Tamil community, both in Sri Lanka and here, in Québec, where a vibrant, resilient, and engaged diaspora lives.

Today we remember the lives lost and the suffering endured. We reaffirm our commitment to justice, reconciliation, and the advancement of human rights so that such atrocities never happen again.

I want to express my solidarity and respect for the Tamil community of Québec, especially those living in Chomedey, who continue to honor the memory of these events and persist in their call for justice.

Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je suis prête à céder la parole à M. le député de Joliette.

Souligner le travail de la Fondation Carré Saint-Louis de Joliette

M. François St-Louis

M. St-Louis : Merci, Mme la Présidente. Je souhaite aujourd'hui rendre hommage à un pilier de solidarité pour notre communauté, à un organisme-phare, et j'ai nommé la Fondation du Carré Saint-Louis.

Ayant pignon sur rue à Joliette, la fondation occupe aujourd'hui les locaux qui étaient ceux de la congrégation des Soeurs des Saints Coeurs de Jésus et de Marie. Fidèle à la mission de la congrégation, la fondation lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec une détermination inspirante.

C'est en finançant les initiatives de ses partenaires que la fondation transforme au quotidien des centaines de vies, partageant ainsi de nombreuses valeurs, dont le respect, l'intégrité, l'équité et, naturellement, le don de soi. À travers ses différents événements caritatifs, la Fondation du Carré Saint-Louis mobilise notre générosité pour un avenir plus solidaire, plus juste pour les plus vulnérables de notre société.

Je joins ma voix à tous ceux et celles pour qui vous faites une différence afin de vous exprimer nos remerciements et notre plus sincère reconnaissance.

Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, nous poursuivons avec M. le député de Taschereau.

Souligner la tenue de la 25e édition du Festival Carrefour

M. Etienne Grandmont

M. Grandmont : Mme la Présidente, je tiens à souligner aujourd'hui la 25e édition du carrefour... du Festival Carrefour, un événement-phare de la scène artistique québécoise qui rayonne chaque printemps au coeur de Québec.

Depuis 25 ans, le Carrefour rassemble des créateurs d'ici et d'ailleurs pour offrir au public des oeuvres audacieuses. Le festival crée un espace de proximité entre les citoyens et les arts, où le vivre-ensemble est omniprésent.

Vous rendez accessible la culture à tous et à toutes. Vous créez des univers magiques où chacun peut trouver sa place.

Le Festival Carrefour est un acteur essentiel de l'innovation en arts vivants, un lieu de rencontre entre disciplines, cultures et générations.

Ce festival, c'est aussi *Où tu vas quand tu dors en marchant...?*, ce parcours qui transforme les plus beaux lieux de Québec en scènes inattendues.

Merci au Festival Carrefour de nous offrir... de nous ouvrir à un milieu culturel diversifié et d'apporter du beau dans notre quotidien depuis 25 ans.

Je félicite les artistes de l'équipe du Festival Carrefour, qui font de cet événement un pilier culturel important de notre capitale.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. M. le député de Beauce-Nord, à vous la parole.

Souligner le 50e anniversaire du CPE Au Jardin de Dominique

M. Luc Provençal

M. Provençal : Merci, Mme la Présidente. L'année 2025 marque le 50e anniversaire du CPE Au Jardin de Dominique. C'est en effet en 1975 que Mme Pauline Lemelin-Paris ouvre une garderie à Beauceville.

En 1998, lors de la création des CPE, cette garderie devient la pierre angulaire de la suite des choses dans ma région.

Aujourd'hui, Au Jardin de Dominique, c'est quatre installations à Beauceville et Saint-Frédéric, bureau coordonnateur de la MRC Beauce-Centre pour les milieux familiaux et quatre projets pilotes en communauté actifs sur le territoire. Une cinquième installation devrait être en chantier à Beauceville dans les prochaines semaines.

Bien que l'apport de chacun fut important, depuis cinq décennies, je ne peux passer sous silence l'apport de Mme Marielle Roy, ancienne directrice générale, présente lors de la création et du développement du réseau dans Beauce-Nord.

Aux employés d'hier et d'aujourd'hui ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, merci. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, nous poursuivons avec M. le député de Trois-Rivières.

Souligner la tenue de la finale des Jeux du Québec à Trois-Rivières

M. Jean Boulet

M. Boulet : Mme la Présidente, du 25 juillet au 2 août prochains, Trois-Rivières sera l'hôte de la 59e finale des Jeux du Québec. 3 500 athlètes de 12 à 17 ans, dans 18 disciplines, et près de 130 000 visiteurs sont attendus en Mauricie. Ça en fait le plus grand rassemblement multisports à l'échelle québécoise.

C'est une expérience incroyable pour tous les jeunes qui y prendront part. Au-delà des compétitions, c'est un rendez-vous rassembleur derrière lequel on constate une forte mobilisation. Toutes les communautés de la région s'approprient cet événement d'envergure.

Je veux souligner le travail exceptionnel du comité organisateur, qui travaille sans relâche pour que ce soit un véritable succès. Félicitations à Jean Lamarche, Martin Leblanc, David Labrecque et toute l'équipe, ainsi qu'aux précieux partenaires et aux nombreux bénévoles! La 59e finale des Jeux du Québec sera mémorable grâce à votre engagement remarquable. Merci, madame.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, M. le député de Matane-Matapédia, à vous la parole.

**Souligner le 50e anniversaire de mariage de Mme Marcelline Gauthier
et M. Omer Gauthier**

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé : Mme la Présidente, aujourd'hui, j'ai le plaisir de rendre hommage à un couple admirable de ma circonscription, Marcelline Gauthier et Omer Gauthier, qui célèbrent cette année leur 50e anniversaire de mariage.

C'est le 16 août 1975 qu'ils unissent leurs destinées à Saint-Luc de Matane, où ils ont bâti leur vie, leur famille et leur bonheur. De leur union sont nés trois enfants : Mélanie, Caroline et Tony. Aujourd'hui, ils sont aussi fiers grands-parents de cinq petits-enfants, Alexanne, Mégane, Abygaël, Tommy et Évelyne.

Marcelline est bien connue dans notre milieu pour son engagement et son dévouement exemplaires. Elle est ma conseillère politique depuis 18 ans et une alliée précieuse. C'est une travailleuse acharnée, une femme profondément attachée à sa communauté.

Omer, quant à lui, a mené une carrière remarquable dans le domaine de la construction. Il est présentement l'un des retraités les plus actifs de la Matanie. Travailleur acharné également, il répond toujours présent pour aider les siens.

50 années d'amour et de complicité, c'est un accomplissement exceptionnel que je salue avec admiration. À vous deux, Marcelline et Omer, félicitations sincères pour vos noces d'or et longue vie heureuse entourés de ceux que vous aimez! Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, Mme la députée de Brome-Missisquoi. À vous la parole.

Rendre hommage à M. Raoul Duguay

Mme Isabelle Charest

Mme Charest : Mme la Présidente, je suis heureuse de rendre hommage à un grand citoyen de Saint-Armand présent avec nous, M. Raoul Duguay.

Artiste multidisciplinaire et figure-phare de la contre-culture, il porte depuis plus de 60 ans une oeuvre axée sur la paix, l'environnement, la beauté, la joie, l'amour de la langue française et du Québec. Peintre, poète, écrivain, musicien, Raoul Duguay est un créateur dont le message, toujours rassembleur, a marqué notre culture. Qui ne connaît pas *La bitt à Tibi*, hommage vibrant aux pionniers, et son fameux *Touttt est dans touttt*, qui résume si bien notre humanité commune?

À 86 ans, il poursuit son oeuvre avec le même enthousiasme. En citant le poète Éluard, avec *Le dur désir de durer*, il exprime ce qui le guide encore : survivre par la création et transmettre aux autres. Il classe ses archives pour les verser à la bibliothèque des Archives nationales du Québec afin que tous puissent s'en inspirer demain.

M. Duguay, c'est donc avec fierté que je vous remercie... que je vous remets la Médaille de la députée, en reconnaissance de l'importance de votre oeuvre. Au nom des gens de Brome-Missisquoi, je vous remercie et vous salue. Merci.

• (9 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, nous poursuivons avec M. le député de Beauharnois.

Souligner le 45e anniversaire du Club des aînés Melocheville

M. Claude Reid

M. Reid : C'est avec fierté que je tiens à souligner le 45e anniversaire de fondation du Club des aînés de Melocheville, qui, depuis près d'un demi-siècle, est devenu un véritable lieu d'animation, d'échange et d'entraide pour les aînés de cette communauté.

Au fil des années, le Club des aînés de Melocheville a été le témoin de nombreuses histoires, de moments de joie, de rencontres inoubliables et de projets qui ont renforcé le tissu social.

Je tiens à saluer et féliciter les bâtisseurs qui ont créé ce club il y a 45 ans et remercier aussi chaleureusement tous ceux et celles qui ont oeuvré au fil des ans pour faire de ce club un lieu accueillant et dynamique, et plus particulièrement les bénévoles et les membres. Leur dévouement et leur passion ont permis de bâtir cette belle tradition qui perdure encore aujourd'hui.

Cet anniversaire est aussi l'occasion de rappeler l'importance de préserver nos liens intergénérationnels et de continuer à offrir aux aînés un espace où ils se sentent valorisés, écoutés et entourés.

Et que les années à venir soient encore plus riches en rencontres, en projets et en moments de bonheur. Bon 45e anniversaire à vous tous! Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, je suis prête à céder la parole à Mme la députée de Laporte.

Souligner la tenue du 35e Triathlon/Duathlon de Saint-Lambert**Mme Isabelle Poulet**

Mme Poulet : Merci, Mme la Présidente. Alors, il me fait grand plaisir de souligner le 35e anniversaire du Triathlon/Duathlon de Saint-Lambert.

Organisé par le Club de triathlon Saint-Lambert, cet événement incontournable propose des épreuves de natation, vélo et de la course accessibles à tous, tant pour les débutants que pour les athlètes de haut niveau. Depuis sa création, son succès se distingue par son ambiance chaleureuse, son organisation exemplaire et son rôle de tremplin vers des compétitions provinciales et nationales. À titre d'exemple, l'an dernier, l'événement s'est vu rassembler plus de 700 participants. La 35e édition s'annonce encore plus mémorable grâce à des activités spéciales soulignant cet important événement.

Je profite de l'occasion pour féliciter le comité organisateur, avec lequel je m'associe pour inviter toute la communauté à y prendre part, que ce soit en tant qu'athlètes, bénévoles ou spectateurs. C'est donc un rendez-vous pour cette 35e édition.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je cède la parole à M. le député de Richelieu.

Souligner le 80e anniversaire de la station de radio CJSO**M. Jean-Bernard Émond**

M. Émond : Oui, merci beaucoup, Mme la Présidente. Il me fait plaisir, aujourd'hui, de souligner un jalon marquant dans l'histoire médiatique de notre région, soit le 80e anniversaire de la station radiophonique CJSO 101,7 FM.

Présents avec nous dans nos tribunes aujourd'hui, le président, M. Laurent Cournoyer, accompagné du directeur, M. Jean-François Paquet. Ils représentent fièrement cette institution, Mme la Présidente, qui, depuis huit décennies, informe, divertit et rassemble la communauté de Sorel-Tracy et de toute la région.

Reflète de l'histoire soreloise depuis 1945, CJSO est riche de tout un passé. C'est une voix locale forte, enracinée, qui a su traverser les époques en restant proche des gens, en donnant la parole aux citoyens, aux artistes, aux élus et aux organismes de chez nous.

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe actuelle, mais aussi celles et ceux qui ont façonné cette grande aventure radiophonique au fil des ans.

M. Cournoyer, M. Paquet, bravo pour cette contribution exceptionnelle à notre vitalité régionale! Longue vie à CJSO!

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Donc, nous allons conclure cette rubrique avec Mme la députée des Mille-Îles.

Souligner le 50e anniversaire du Club de l'âge d'or Saint-François-de-Sales**Mme Virginie Dufour**

Mme Dufour : Merci, Mme la Présidente. Alors, c'est avec beaucoup de fierté que je prends la parole aujourd'hui pour souligner le 50e anniversaire du Club de l'âge d'or Saint-François-de-Sales, un lieu incontournable pour les aînés de l'est de Laval.

Depuis sa fondation, le club a joué un rôle essentiel en offrant aux aînés de Saint-François un espace de rencontre, de partage et d'entraide. Par ses activités hebdomadaires, sa traditionnelle épiluchette de maïs et son souper spaghetti annuel, bien, le club contribue à briser l'isolement et à promouvoir un mode de vie actif.

Je tiens à saluer le travail exceptionnel de Mme Aubry Urbain, présidente du club, ainsi que tous les bénévoles pour leur engagement et leur dévouement. Je salue d'ailleurs deux membres du conseil d'administration qui sont présents dans les tribunes aujourd'hui. Merci d'être là. Votre implication inspire la communauté de Saint-François.

Alors, félicitations, encore une fois, pour vos 50 ans, et que les 50 prochaines soient tout autant remplies de bonheur, de joie et de rires aussi. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Cela met fin à la rubrique de déclarations de députés. Et je suspends les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 55)

(Reprise à 10 h 07)

La Présidente : Bonjour, tout le monde. Et vous êtes nombreux, ce matin. Bienvenue. Le parlement du Québec, c'est chez vous. Aujourd'hui, je sais qu'on a beaucoup de distingués invités.

Alors, Mmes et MM. les députés, on a aussi beaucoup de travail, alors nous allons nous recueillir quelques instants.

Je vous remercie beaucoup. Veuillez vous asseoir.

Alors, aujourd'hui... Nous fermons les portes.

Présence de la présidente du Parlement gallois, Mme Elin Jones

Aujourd'hui, j'ai le très grand plaisir de souligner la présence, dans les tribunes, de la présidente du Parlement gallois, la très honorable Elin Jones, avec qui nous signerons une première entente bilatérale aujourd'hui.

Présence de parlementaires du Réseau des femmes et du Réseau des jeunes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Et j'ai également le plaisir de souligner la présence, dans les tribunes, de parlementaires du Réseau des femmes et du Réseau des jeunes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, dont fait partie, incidemment, la présidente du Nouveau-Brunswick, Mme Landry.

Et nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi

À la rubrique Présentation de projets de loi, M. le leader du gouvernement.

• (10 h 10) •

M. Jolin-Barrette : Oui. Bonjour, Mme la Présidente. Je vous demanderais d'appeler l'article a du feuilletton, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 107

La Présidente : À l'article a du feuilletton, Mme la ministre de l'Enseignement supérieur présente le projet de loi n° 107, Loi modifiant diverses dispositions concernant principalement le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Mme la ministre.

Mme Pascale Déry

Mme Déry : Merci beaucoup, Mme la Présidente.

Ce projet de loi modifie diverses dispositions concernant le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ainsi que le Conseil de l'enseignement supérieur.

D'abord, le projet de loi prévoit que le président du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études est d'office membre adjoint sans droit de vote du Conseil de l'enseignement supérieur.

Le projet de loi transfère vers la loi qui institue le Conseil de l'enseignement supérieur les dispositions qui concernent l'institution, la composition et le fonctionnement du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, en y apportant certaines modifications.

Plus précisément, le projet de loi prévoit que le président du Conseil de l'enseignement supérieur est d'office membre adjoint sans droit de vote du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études. Il assujettit à l'approbation du conseil le règlement intérieur du comité consultatif et soumet à l'autorisation du conseil l'exercice par le comité consultatif de certains pouvoirs, notamment celui de faire effectuer des études et des recherches et celui de solliciter des observations et des suggestions d'individus ou de groupes. Il prescrit également la transmission au conseil de toute demande d'avis faite au comité consultatif par le ministre de l'Enseignement supérieur ou par le ministre de l'Éducation.

De plus, le projet de loi abolit la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Enfin, le projet de loi comporte des dispositions de concordance et de nature transitoire.

Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Présidente : Et je reconnais M. le leader de l'opposition officielle. Je vous écoute.

M. Derraji : Oui, Mme la Présidente, nous souhaitons la tenue de consultations particulières en lien avec ce projet de loi.

Mise aux voix

La Présidente : Est-ce que l'Assemblée accepte d'être saisie de ce projet de loi? Adopté. M. le leader de l'opposition officielle.

M. Derraji : Oui. Mme la Présidente, je vous demanderais d'appeler l'article b de notre feuilletton. Merci.

Projet de loi n° 995

La Présidente : À l'article b du feuillet, Mme la députée des Mille-Îles présente le projet de loi n° 995, Loi visant à établir un cadre de surveillance et de régulation des polluants éternels. Mme la députée.

Mme Virginie Dufour

Mme Dufour : Merci, Mme la Présidente.

Alors, ce projet de loi vise ultimement la mise en place d'un cadre réglementaire pour la détection, la surveillance et le contrôle des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, communément appelées «polluants éternels».

À cette fin, le projet de loi confie au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs la responsabilité de procéder à une évaluation préalable de la situation afin d'obtenir un portrait global de la présence des polluants éternels dans l'eau potable, les boues provenant de l'assainissement des eaux usées et les lixiviats provenant des lieux d'enfouissement technique.

Le projet de loi prévoit que toute personne, notamment les municipalités et les exploitants d'un réseau d'eau potable ou d'un lieu d'enfouissement technique, est tenue de prendre part à cette évaluation, entre autres en faisant tester des échantillons dans un laboratoire accrédité.

Enfin, le projet de loi prévoit l'obligation pour le gouvernement, à la suite de cette évaluation, d'établir des normes réglementaires afin notamment de fixer les seuils maximaux de concentration de polluants éternels, d'imposer des tests périodiques de suivi et de déterminer les sanctions applicables.

Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Et, M. le leader de l'opposition officielle, oui, je vous reconnais.

M. Derraji : Avec votre permission, Mme la Présidente, je vous demande un vote électronique.

Mise aux voix

La Présidente : C'est votre droit. Alors, vous êtes toutes et tous en place. La période de vote est ouverte. La période de vote est maintenant terminée. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 104
Contre : 0
Abstentions : 0

La Présidente : Et cette motion est adoptée.

Dépôt de documents

La Présidente : À la rubrique Dépôt de documents, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui, Mme la Présidente. À nouveau, bonjour. Je dépose la réponse à la question inscrite au feuillet le 8 avril 2025 par le député de Matane-Matapédia. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé.

Pour ma part, je dépose le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2024-2025, tome de mai 2025.

Dépôt de rapports de commissions

À la rubrique Dépôt de rapports de commissions, M. le président de la Commission de l'économie et du travail et député de Maskinongé.

Étude détaillée du projet de loi n° 89

M. Allaire : Merci, Mme la Présidente. Je dépose le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 22, 23 et 24 avril ainsi que les 20 et 21 mai 2025, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out. La commission a adopté le texte du projet de loi avec des amendements. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Ce rapport est déposé.

(Applaudissements)

La Présidente : Pour le bénéfice des gens qui nous écoutent, à cette étape les élus ont le droit d'applaudir.

Dépôt de pétitions

Dépôt de pétitions. Je reconnais maintenant la députée de Vaudreuil.

Réviser la cartographie des zones inondables

Mme Nichols : Merci, Mme la Présidente. Je souligne la présence, dans les tribunes, de l'initiatrice de la pétition ainsi que de citoyens concernés.

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 130 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le MELCCFP a proposé trois nouveaux règlements le 19 juin 2024, notamment sur la délimitation des zones inondables et l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations, dont les consultations ont pris fin le 17 octobre 2024;

«Considérant que les changements proposés auront des impacts majeurs sur la valeur de leur résidence, sur leur assurabilité et sur la possibilité de renouveler leur hypothèque;

«Considérant que la protection permanente collective est primordiale pour permettre au service des incendies, policiers et ambulances d'assurer la protection des citoyens;

«Considérant que plusieurs mesures de protection individuelles et collectives ont fait leurs preuves lors d'inondations précédentes, au Québec et ailleurs dans le monde;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

«D'ajouter, tel que recommandé par le Protecteur du citoyen, un processus simple de demande de révision des cartes dans les règlements pour permettre aux citoyens de contester les cartes qui seront publiées si celles-ci sont erronées;

«De modifier la cote de risque élevé des éventuelles cartes pour différencier les fréquences d'inondations incluses dans cette catégorie;

«D'élaborer un guide et un processus de reconnaissance des ouvrages de protection individuels et collectifs, de reconnaître des certificats de résilience et de permettre les travaux pour augmenter la résilience dans toutes les catégories de risque;

«De repousser l'entrée en vigueur de ces règlements après avoir refait un processus de consultation auprès de la population, et ce, après avoir publié des cartes préliminaires pour l'ensemble du territoire.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Je vous avise qu'après la période des questions et réponses orales seront tenus les votes reportés suivants : le vote reporté sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 et le vote reporté sur la motion de Mme la députée de Verdun débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période de questions et de réponses orales, et, pour ce faire, je cède la parole, en question principale, au chef de l'opposition officielle.

Accès aux services préhospitaliers d'urgence

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Merci beaucoup, Mme la Présidente. On le sait, la CAQ offre un triste spectacle de fin de régime lente, fin de régime pénible, Mme la Présidente. Les premières victimes de ça, ce sont les Québécoises et Québécois, qui n'ont pas les services auxquels ils ont droit.

Rappelez-vous des belles promesses, en santé, d'améliorer l'accès aux services. C'est un échec. Rappelez-vous, février 2024, *Le Journal de Québec*, bureau d'enquête, avait déposé un dossier : des Québécois qui meurent en attendant l'ambulance. Les délais recommandés pour les experts... par les experts, pour des appels très urgents, c'est huit à 10 minutes, maximum, mais on constate ce matin encore une fois, avec le rapport du Vérificateur général, que le Québec, évidemment, ne répond pas dans ces délais-là.

Qu'avons-nous constaté? Le Vérificateur général : «Un peu plus des deux tiers des municipalités du Québec — soit 773 sur 1 102 — ne bénéficient pas d'un service de premiers répondants.» Ça, c'est en date de septembre dernier, il y a à peine huit mois. Un exemple d'un cas très urgent : «Dans le cas d'un arrêt cardiorespiratoire, chaque minute sans intervention diminue les chances de survie de 7 % à 10 %. Après 10 minutes, les chances de survie sont presque nulles.» Dans les cas très urgents, Mme la Présidente, on peut voir qu'en milieu rural, sans premiers répondants, c'est près de 60 % qui sont hors délai.

Comment le premier ministre explique son échec?

• (10 h 20) •

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, d'abord, on est très conscients des défis que rencontrent les services ambulanciers au Québec. Il faut continuer d'améliorer la couverture ambulancière. On sait que le Québec, c'est un territoire qui est immense. Depuis 2022, on a ajouté 30 millions de dollars pour améliorer la couverture. Globalement, les ambulances, au Québec, interviennent entre huit et 15 minutes après l'appel, même dans les régions les plus éloignées. Et il y a plusieurs mesures qui ont été mises en place aussi pour avoir une meilleure performance de la part des entreprises ambulancières. Puis, Mme la Présidente, le temps des ambulances à l'hôpital, de 2022-2023 à 2024-2025, a diminué de 4,6 %. Donc, je pense qu'on va dans la bonne direction. Mais on comprend, Mme la Présidente, puis les Québécois peuvent comprendre qu'avec la grandeur du territoire à couvrir on ne peut pas avoir une ambulance à chaque coin de rue, au Québec.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : On ne demande pas au premier ministre d'avoir une ambulance au coin de chaque rue, au Québec, bien évidemment pas, mais on demande, dans les appels très urgents, on parle de haut risque d'arrêt cardiorespiratoire, des risques de mortalité, noyade avec arrêt cardiaque, étouffement ou empoisonnement avec respiration anormale, hémorragie grave... on ne demande pas d'avoir une ambulance à tous les coins de rue, mais que l'ambulance arrive dans le délai de 10 minutes, Mme la Présidente.

Question : Pourquoi son gouvernement, dans ces cas-là, n'a aucune cible? Pourquoi?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, la cible, c'est huit minutes. Comme je le disais, on a réussi à réduire le délai de 4,6 %, depuis deux ans. On essaie de faire des ententes. Il y a des entreprises privées, là, qui sont impliquées là-dedans. On veut un accès à leurs données financières. Donc, c'est quelque chose qu'on regarde actuellement pour que chaque entreprise ambulancière soit vraiment imputable et travaille à atteindre cette cible de huit minutes.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Je vais rester parlementaire, Mme la Présidente, mais ce que vient de dire le premier ministre est inexact. Je l'invite à aller consulter les pages 80 et 83 du rapport déposé tantôt par le Vérificateur général. Je le cite : «Le ministère de la Santé n'a pas établi de cibles sur les délais à l'intérieur desquels les ambulanciers doivent se rendre auprès du patient dans les cas d'appels très urgents.» C'est les cas d'arrêt respiratoire, arrêt cardiaque dont je viens de faire mention. Il n'y a pas de cibles.

Il y a un tableau didactique. Très urgent : aucune cible, non déterminé. Pourquoi?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, Mme la Présidente, je comprends que le travail de la Vérificatrice générale se passe dans les années précédentes, c'est normal. Les cibles ont été fixées pour les entreprises privées dans les prochaines années. Donc, je pense que, d'abord, c'est une bonne chose. Il n'y avait pas de cible, dans le temps du Parti libéral, quand le gouvernement libéral était au pouvoir. Donc, depuis que la CAQ est là, les choses s'améliorent, puis vont continuer de s'améliorer.

La Présidente : Troisième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, si ce n'était pas dramatique, on aurait quasiment le goût de rire. Depuis l'arrivée de la CAQ au pouvoir, les choses s'améliorent? C'est totalement le contraire. Puis tout le monde qui nous écoute, à la maison, le savent, le constatent, c'est pire que pire.

Mme la Présidente, encore une fois, 4,4 millions de Québécoises et Québécois vivent dans des municipalités où ils n'ont pas le service de premiers répondants. Là-dessus, 663 municipalités rurales, c'est au-delà du 10 minutes, dans les cas très urgents, dans 60 % des cas. Et, non, son gouvernement, pour les cas très urgents, n'a aucune cible actuellement.

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bon, bien, Mme la Présidente, ce que vient de dire le chef de l'opposition officielle est inexact. Je lui disais hier... je lui demandais s'il était d'accord avec le fait qu'à l'avenir on voudrait que, les médecins, 25 % de leur rémunération soit en fonction des résultats. On n'a pas eu de réponse. Ce qu'on a fait avec les entreprises ambulancières, c'est qu'on a mis 15 % du paiement qui est sujet aux résultats. Donc, on travaille aux résultats, ce que n'ont jamais fait les gouvernements libéraux avant.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Pontiac.

Accès aux services préhospitaliers d'urgence**M. André Fortin**

M. Fortin : Mme la Présidente, le Vérificateur général a des constats clairs, ce matin, là. Si vous appelez le 9-1-1 pour une ambulance et que vous avez une situation très urgente, une question de vie ou de mort... ça, là, c'est des gens qui attendent en souffrance, en panique, ils savent qu'ils ont besoin d'aide puis que ça presse, et ils attendent.

Là, le PM nous dit, le premier ministre nous dit, là : Ah! bien, on a un grand territoire, on ne peut pas avoir des ambulances à tous les coins de rue. Mais même en milieu urbain, Mme la Présidente, il y a 40 % des patients très urgents, à Montréal, à Québec, à Gatineau, en milieu urbain, qui attendent plus que 10 minutes. On ne parle pas de territoires ruraux, là, on parle du milieu urbain.

Pourtant, Mme la Présidente, le ministre de la Santé continue de refuser des solutions qui sont faciles. En voici une, en voici juste une, puis ce n'est pas la première fois qu'on le fait : les transports non urgents entre les hôpitaux. Ça, c'est les ambulances, là, qui continuent d'amener un patient non urgent, un patient stable, d'un hôpital à un autre. Ça n'a plus sa place, il faut que ça cesse.

Pourquoi le ministre continue à faire des transports comme ça?

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Bien, je voudrais compléter avant tout, Mme la Présidente, ce que le premier ministre vient de dire.

L'an dernier, quand on négociait le renouvellement des services ambulanciers avec leurs négociateurs, j'ai clairement dit qu'on ne pouvait pas accepter, à l'avenir, non seulement de ne pas avoir de cibles, mais qu'on devait améliorer la performance, et, pour ça, il y a 15 % de la rémunération des services ambulanciers des compagnies qui devrait être à risque, c'est-à-dire qu'on allait payer la totalité des services en autant que les cibles s'amélioreraient. Qu'est-ce qui est arrivé, depuis un an? Je le rappelle, le rapport du vérificateur parle de la période 2020 à 2024. On a fait la nouvelle entente l'an dernier. C'est drôle, puis on est encouragés de ça, que, depuis les nouveaux contrats, les services s'améliorent. Ils s'améliorent parce qu'on est en train d'améliorer et de se rapprocher des cibles qu'on a mises.

Alors, les cas dont parle le député de Pontiac, on les regarde région par région, on les regarde dans les grands centres, parce qu'on ne peut pas gérer une région comme on gère Urgences-santé à Montréal. Alors, on est en train de travailler puis on voit que ça s'améliore.

La Présidente : Première complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : En tout respect, Mme la Présidente, le ministre n'est pas à la bonne place, là. Ce n'est pas une question de «on en fait assez». Quand les ambulances ne se rendent pas à ces patients-là qui sont très urgents, il y a des chances qu'ils meurent. Le VG dit, ce matin, qu'on compromet leur survie.

Alors, pourquoi le ministre refuse de prendre des solutions simples? Pourquoi il continue de transporter en ambulance des patients non urgents, des patients stables d'un hôpital à un autre? Ces ambulances-là devraient être... devraient être utilisées pour les patients qui en ont besoin, qui appellent le 9-1-1.

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Vous savez, Mme la Présidente, là, c'est rare que ça arrive, mais je suis d'accord avec le député de Pontiac. Ce n'est pas qu'on refuse les solutions, on est en train de les mettre en place. On a fait des changements à la direction de Santé Québec... pas de Santé Québec, pardon, d'Urgences-santé, qui, maintenant, Urgences-santé, fait partie des opérations de Santé Québec, parce que c'est tellement important, ce que vient de dire le député de Pontiac, c'est une question opérationnelle, comment on transporte nos patients d'une place à l'autre, comment on fait travailler les différents CISSS et CIUSSS ensemble entre la Rive-Sud et le centre-ville de Montréal, c'est exactement ce dont il parle. Et c'est ça qu'on a

demandé à la nouvelle direction d'Urgences-santé de s'attaquer. Alors, là-dessus, je suis d'accord avec le député de Pontiac.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : On le sait, Mme la Présidente, c'est dans son plan, d'arrêter de faire des transports non urgents en ambulance, mais il ne le fait pas, il continue à les transporter. Ça, c'est le même ministre qui nous dit : On veut régler les horaires de faction pour ne plus qu'il y en ait, mais qui ne le fait pas non plus. C'est le même ministre qui dit qu'il veut augmenter... qu'il devrait augmenter le nombre de paramédics dans certaines régions, mais qui ne le fait pas. Si les ambulanciers continuent de passer des heures et des heures à l'urgence, Mme la Présidente, c'est parce qu'il est incapable de régler son problème d'urgence.

Il peut-tu au moins prendre la solution facile puis arrêter aujourd'hui de faire des transports non urgents en ambulance?

• (10 h 30) •

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Mme la Présidente, là, s'il y en avait, des solutions faciles, ça ferait longtemps qu'elles seraient appliquées. Quand même, Mme la Présidente, là. Moi, je demande à des gestionnaires d'expérience de prendre ces cas-là puis de me dire comment vous pouvez les régler. On ne peut pas, quand même, tout régler ça d'un coup.

Ce que je dis, Mme la Présidente : on vient de faire des changements importants, entre autres à la direction d'Urgences-Santé. On n'était pas satisfaits. On a mis des cibles très claires, on va payer ces gens-là du côté de la performance, avec les entreprises privées.

Mme la Présidente, on est en train de faire un travail de gestion rigoureux que les libéraux n'ont jamais fait. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Présidente : En question principale, une seule personne a le droit de parole, c'est la députée de Mille-Îles.

Rapport du Vérificateur général sur la Société d'habitation du Québec

Mme Virginie Dufour

Mme Dufour : Merci, Mme la Présidente. Le rapport présenté ce matin par le Vérificateur général est déroutant. En résumé, la Société d'habitation du Québec ne sait pas si ses programmes aident les bonnes personnes. On subventionne des ménages qui ne sont même plus admissibles pendant que d'autres dans une détresse réelle attendent sans espoir. Les critères sont flous, l'accès est complexe, et l'information qui circule est tellement mauvaise que même les organismes en habitation n'opèrent pas avec les mêmes règles que la SHQ.

Résultat, Mme la Présidente : la SHQ ressemble à un appareil public incapable de livrer, de prioriser ou de rendre des comptes adéquats.

Est-ce que la ministre peut admettre que son ministère a perdu le contrôle, que la SHQ est en décalage complet avec les besoins réels et qu'il est temps d'une réforme en profondeur de l'habitation au Québec?

La Présidente : La réponse de la ministre responsable de l'Habitation.

Mme France-Élaine Duranceau

Mme Duranceau : Merci, Mme la Présidente. Bien, écoutez, moi, je suis généralement en accord avec les constats du Vérificateur général, première des choses. Deuxième chose, on ne retourne pas... ces appareils-là, ça ne se renverse pas sur un dix sous, hein? C'est sûr que, si, dans les 15 dernières années, on avait des gouvernements qui s'étaient préoccupés de l'habitation puis qui n'avaient pas juste laissé aller les choses, puis laissé les unités ne pas sortir de terre et s'accumuler, puis pas non plus s'être... ne pas s'être occupés non plus de la gestion de la Société d'habitation du Québec, bien, on n'en serait pas là aujourd'hui.

Ceci dit, il y a eu des grands changements de faits, et le virage est très bien entamé. À preuve, il n'y a jamais eu autant de logements qui sortent de terre qu'actuellement. Donc, le virage, il est entamé.

Moi, ce que j'aimerais dire, c'est qu'au niveau des données, qui, supposément, manquent de transparence, on a mis des tableaux de bord. Il y a maintenant de l'information disponible pour tous.

Aux revenus des... à l'égard des gens qui auraient des revenus trop élevés puis qui habitent dans des logements subventionnés, je suis d'accord...

La Présidente : En terminant.

Mme Duranceau : ...il y a des modifications législatives qui s'en viendront sur ça.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Virginie Dufour

Mme Dufour : La ministre semble oublier que son parti est au pouvoir depuis maintenant sept ans. Et d'ailleurs le Vérificateur général soulève que la SHQ ne balise pas adéquatement la sélection des locataires. Résultat : chaque organisme applique ses propres critères. Certains, écoutez ça, Mme la Présidente, ont même des critères basés sur la religion, la nationalité ou la langue.

Est-ce que la ministre juge acceptable que des critères discriminatoires soient utilisés pour choisir un locataire? Que compte-t-elle faire pour corriger la situation?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme France-Élaine Duranceau

Mme Duranceau : Oui, Mme la Présidente, ces commentaires-là ont trait à l'ancien programme, dont les oppositions ont beaucoup fait l'apologie, là, le fameux AccèsLogis, et à la multitude d'organismes à but non lucratif et de coops qui existent sur le territoire. Il y en a trop, Mme la Présidente. Il faut consolider l'écosystème. Alors, j'espère que la députée de l'opposition sera d'accord là-dessus avec moi.

Par ailleurs, je pense que c'est important de dire que, de manière générale, même s'il semble y avoir certains citoyens qui ont des revenus trop élevés pour habiter dans lesdits logements financés par le gouvernement, il demeure que ce sont des gens qui sont dans des situations vulnérables.

La Présidente : En terminant.

Mme Duranceau : Alors, on va modifier les règlements et la loi en conséquence, mais...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Virginie Dufour

Mme Dufour : Parlons du nouvel écosystème que la ministre a mis en place. Bien, le constat est clair, on s'éloigne de plus en plus du logement social, avec la CAQ.

Avec AccèsLogis, bien, c'est plus de 50 % des logements qui étaient destinés aux ménages les plus vulnérables, mais, avec les programmes de la CAQ, bien, on est rendu à 26 % seulement des unités qui sont destinées aux plus démunis. Ça, c'est les fonds publics qui servent de moins en moins à ceux qui en ont le plus besoin.

Est-ce que la ministre est d'accord avec ce constat?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme France-Élaine Duranceau

Mme Duranceau : Mme la Présidente, on subventionne des logements sociaux et des logements abordables. Il manque énormément de logement, et il faut augmenter tous les types de logement pour créer un effet domino, il faut augmenter l'offre de manière générale. Donc, on vise la clientèle qui est logement social, la clientèle qui est logement abordable. Et, si on avait eu cette vision-là il y a 25 ans, bien, on aurait bâti un parc de logement hors marché, comme en Europe, et qui vise une clientèle plus large, et qui, ultimement, permet de multiplier le nombre de logements à but non lucratif et, finalement, d'accommoder une plus grande proportion de gens...

La Présidente : En terminant.

Mme Duranceau : ...qui ont de la difficulté à se loger. Alors, il faut penser différemment. Et j'aimerais que la députée de l'opposition...

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la cheffe du deuxième groupe d'opposition.

Suspension de projets de construction d'écoles

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Merci, Mme la Présidente. Le premier ministre l'a souvent répété depuis qu'il est premier ministre, la raison pour laquelle il fait de la politique depuis 1998, c'est l'éducation. Il le répète souvent, il fait de la politique

pour l'éducation, et honnêtement je le crois très sincère dans ce qu'il dit. Mais là la prochaine rentrée scolaire risque d'être très difficile pour les élèves et le personnel scolaire. Dans plusieurs centres de services, les élèves sont entassés. Certaines écoles sont occupées à plus de 150 %. Les locaux de musique, de services de garde et même une partie des cafétérias sont transformés en espaces d'apprentissage. Après la classe sardine dans les transports en commun, on est rendus avec des classes sardines dans les écoles, où tout le monde est entassé.

La CAQ a mis sur pause près de 100 projets de construction d'écoles. Cette décision a un impact sur les services rendus aux élèves, sur, aussi, leur apprentissage et la qualité de leur apprentissage, et c'est grave, très, très grave. Non seulement ça, mais, les experts le disent, arrêter ces projets va coûter plus cher plus tard. Des roulottes, ça coûte très, très cher, et c'est de l'argent gaspillé.

Les élèves du Québec n'ont pas à payer pour le déficit caquiste. Est-ce que le premier ministre peut renoncer à pelleter par en avant la reconstruction des écoles et s'engager à les réaliser?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, effectivement, depuis que je suis en politique, la priorité, pour moi, ça a toujours été puis ce sera toujours l'éducation. C'est une de mes grandes fiertés, que, depuis six ans et demi, on a augmenté les budgets de l'éducation de plus de 55 %, là. Donc, c'est, en moyenne, plus de 7 % par année.

Qu'est-ce qu'on a fait avec ces budgets-là? Deux fois on a augmenté les salaires des enseignants. On a ajouté des orthophonistes, des orthopédagogues. On a ajouté des aides à la classe pour les classes qui sont plus difficiles. Donc, on a mis des efforts sur les services.

On a fait aussi des efforts concernant les infrastructures. On a développé un nouveau modèle d'école. Les écoles sont avec plus d'espaces communs, plus de fenêtres, plus d'endroits, là, où les enfants peuvent partager, s'amuser. Et, Mme la Présidente, on a passé le budget du PQI des écoles de 9 milliards à 23,5 milliards. On a construit des centaines de nouvelles écoles. On est encore en train de construire, je pense, 150 nouvelles écoles. Donc, jamais il ne s'en est fait autant. Mais on a un rattrapage qui est immense et on a une augmentation importante du nombre d'élèves. La cheffe du deuxième groupe d'opposition sait pourquoi.

La Présidente : En terminant.

M. Legault : Elle ne veut pas le regarder, mais ça existe.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Le premier ministre dit qu'il met de l'argent en éducation. Là, il a mis 100 projets sur pause. Moi, je n'appelle pas ça investir en éducation, j'appelle ça de l'austérité. C'est ça, la réalité sur le terrain. Il y a une série de trois articles dans *Le Devoir*, puis d'autres articles, puis d'autres gens qui sont sur le terrain, des experts qui le disent. Ce qu'on va faire, c'est pelleter par en avant.

Est-ce que le premier ministre peut au moins reconnaître que ce qu'il fait en ce moment, c'est ce qui a été fait par les libéraux dans le passé? Il pelleter par en avant, et ça va coûter plus cher, en plus d'avoir un impact sur les élèves. Est-ce qu'il peut le reconnaître?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, je vais choquer la cheffe du deuxième groupe d'opposition, mais, depuis deux ans et demi, à cause, essentiellement, de décisions qui ont été prises par le gouvernement fédéral, le nombre d'immigrants temporaires — elle trouve ça drôle, là, mais ce n'est vraiment pas drôle — on est passés de 300 000 immigrants temporaires à 600 000. Ça, ça veut dire à peu près 50 000 enfants à l'école. Ça veut dire des centaines de classes qu'il faut ajouter pour bien servir ces enfants-là. Actuellement, on a beau avoir passé le budget de 9 milliards à 23 milliards, on n'y arrive pas.

La Présidente : En terminant.

M. Legault : On a dépassé notre capacité d'accueil...

• (10 h 40) •

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Mme la Présidente, la question porte sur un sujet qui est cher au coeur du premier ministre. Ce n'est pas supposé être l'immigration, c'est supposé être l'éducation. Donc, j'aimerais ça qu'il le démontre dans ses réponses.

Moi, je veux revenir sur l'investissement en éducation, je veux revenir sur l'investissement en éducation. Mon collègue de Jean-Lesage a demandé au ministre, la semaine... cette semaine, si les critères sont appliqués sur les projets, et on voit, après l'école à trois vitesses il y a l'école à quatre vitesses. L'argent investi par enfant dans les comtés caquistes, c'est beaucoup plus que les autres. Quatre vitesses.

Des voix : ...

La Présidente : Article 32, rappel au décorum, gardez le silence. J'aimerais maintenant entendre la réponse. Gens du gouvernement, s'il vous plaît, demeurez silencieux. Il n'y a qu'une seule personne qui a le droit de parole, moi, en l'occurrence, et, pour la suite, le premier ministre. On l'écoute.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, Québec solidaire est dans le déni, le déni du lien entre immigration et éducation. Quand, en deux ans, en deux ans, tu ajoutes 50 000 élèves qui viennent de l'immigration...

Une voix : ...

M. Legault : On en accueille 100 000? 200 000? 500 000? 1 million? Quand Québec solidaire va-t-il sortir du déni puis dire : On a dépassé notre capacité d'accueil? Ce n'est pas qu'on n'est pas accueillants...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...on a toujours été accueillants, mais à un moment donné il y a des limites.

Des voix : ...

La Présidente : Vous connaissez la règle. Article 32. Silence et pas de bravo. Une seule... Des deux côtés de la chambre. Une seule personne a le droit de parole, et je reconnais le député de Maurice-Richard.

Projet de loi visant principalement à moderniser le régime forestier

M. Haroun Bouazzi

M. Bouazzi : Mme la Présidente, mardi dernier, j'étais à Chicoutimi pour le sommet sur l'avenir de la forêt, et la ministre des Ressources naturelles et de la Forêt a réussi un exploit avec sa réforme du régime forestier : mettre les travailleuses et travailleurs, les écologistes, les scientifiques et les Premières Nations d'accord, elle a mal fait sa job.

Il faut comprendre, Mme la Présidente, que la foresterie a perdu 30 000 emplois en 25 ans, près du tiers des emplois, que les troncs sont de plus en plus petits et de plus en plus loin, que la population des caribous est en déclin continu. Et qu'apporte le projet de loi de la ministre? Pas grand-chose.

Pire, de l'avis du ministre des Affaires autochtones lui-même, les Premières Nations n'ont pas été consultées comme du monde, et avec les conséquences, c'est des tensions et des escalades qu'on voit sur le terrain.

Est-ce que la ministre a lu les recommandations des différents groupes qui sont sortis du travail de mardi à Chicoutimi? Est-ce qu'elle comprend que son projet de loi crée plus de problèmes qu'il n'en règle?

La Présidente : La réponse de la ministre responsable des Ressources naturelles et des Forêts.

Mme Maïté Blanchette Vézina

Mme Blanchette Vézina : Merci, Mme la Présidente. Je suis contente de voir que Québec solidaire, tout d'un coup, se réveille puis comprend qu'il y a une importance à la filière forestière, puis aux régions du Québec, puis au développement économique de nos régions du Québec, à la cohabitation dans les terres publiques. C'est un sujet important, Mme la Présidente, puis je suis contente de pouvoir débattre maintenant avec le collègue, nouveau collègue, donc, de l'opposition.

Rappelons, Mme la Présidente, parce que moi, j'y étais, et vous y étiez, on y était, 2023, feux de forêt historiques, ça ne s'était jamais vu dans les 100 dernières années. On sait que ces feux-là vont revenir. Avis du Forestier en chef, Forestier en chef qui est notre vérificateur des forêts du Québec, qui nous dit, Mme la Présidente, de faire une vaste consultation, qu'on a faite, avec des tables de réflexion sur l'avenir de la forêt, on a fait le tour du Québec, mon collègue, d'ailleurs, de Rouyn-Noranda—Témiscamingue, que je remercie, qui a piloté ces tables avec moi. Des constats clairs. Le statu quo n'est plus possible. Toutes les régions ont nommé des solutions. Et maintenant il est temps d'agir, et c'est pour ça que j'ai déposé un projet de loi, un projet de loi important, qui vient revoir des principes, mais qui va permettre de mettre en application les recommandations de notre Forestier en chef, qui est notre vérificateur.

La Présidente : En terminant.

Mme Blanchette Vézina : Puis je pourrai poursuivre, Mme la Présidente.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Haroun Bouazzi

M. Bouazzi : Mme la Présidente, avant 2010, on donnait plein de terres privées... publiques au privé, et puis ils étaient en charge de régénérer et de replanter. C'était un fiasco. Et, en 2010, ça a changé, entre autres après *L'erreur boréale*. Qu'est-ce qu'on retrouve dans ce projet de loi? On redonne plein de terres publiques au privé, on leur demande de régénérer. Comment on peut refaire encore une fois les mêmes erreurs?

On arrête de siéger dans deux semaines, là, on revient en septembre. Vous avez trois mois, Mme la ministre, pour revenir en septembre avec un projet de loi qui répond au problème.

La Présidente : Et je vous rappelle que vous vous adressez directement à la présidente et non à la ministre. Et la réponse de la ministre.

Mme Maïté Blanchette Vézina

Mme Blanchette Vézina : Mme la Présidente, j'inviterai le collègue à aller lire le rapport du Forestier en chef, qui est disponible en ligne, qui est, d'ailleurs... Forestier en chef qui est indépendant et qui fait, aux cinq ans, le bilan de l'état de nos forêts, parce que ce que dénote le collègue en face, de Québec solidaire, ce n'est pas ce qui est vécu sur le terrain puis ce n'est pas ce qui est nommé non plus par le Forestier en chef.

Par contre, il faut prendre soin de notre forêt, et c'est ce qu'on fait. On vient intégrer, Mme la Présidente, dans le projet de loi, l'adaptation aux changements climatiques, ça, c'est quelque chose qui devrait rejoindre les collègues de Québec solidaire, l'adaptation de nos forêts aux changements climatiques pour qu'elles soient plus résilientes face aux feux de forêt, des changements importants.

Puis il faut faire attention...

La Présidente : En terminant.

Mme Blanchette Vézina : ...parce que ce que dit le collègue est inexact, on ne privatise pas la forêt. Les usages, dans les zones d'aménagement forestier prioritaires...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Haroun Bouazzi

M. Bouazzi : Mme la Présidente, on a besoin d'un régime coécrit avec les Premières Nations, avec une gouvernance démocratique décentralisée, qui pérennise les emplois, qui prépare pour une transition juste et qui respecte la nature et ses limites. Pour reprendre ce que j'ai entendu à Chicoutimi, il est urgent d'avoir un nouveau régime forestier, mais il n'est pas urgent de se tromper.

Allez à l'écoute des gens, lisez les recommandations, que je vais déposer, Mme la Présidente, et revenez-nous en septembre avec un projet qui répond aux problèmes de la forêt.

Document déposé

La Présidente : Consentement pour le dépôt? Consentement. La réponse de la ministre.

Mme Maïté Blanchette Vézina

Mme Blanchette Vézina : J'étais, par l'entremise de mes équipes, présente, donc je n'étais pas physiquement sur place, mais, oui, j'ai les recommandations et j'en prends note. Ce qui est à l'intérieur de ces recommandations-là, effectivement, il y a un statu quo, il faut faire les choses différemment. On n'est plus à l'étape uniquement de consulter, il faut agir. C'est pour ça qu'on a mis en... qu'on a déposé un projet de loi.

J'ai une table avec les Premières Nations, ça, c'est une avancée importante, également, dans le projet de loi, qui est là pour, justement, faire des ajustements, au besoin, entendre les préoccupations mais aussi travailler sur une politique de consultation. Les Premières Nations et le gouvernement du Québec, on souhaite s'entendre sur des modalités de consultation qui sont prévisibles pour tous.

Alors, je demeure à l'écoute de l'ensemble des parties prenantes, mais il est important d'agir maintenant, Mme la Présidente...

La Présidente : En terminant.

Mme Blanchette Vézina : ...pour avoir une forêt qui est résiliente face aux changements climatiques et qui continue d'avoir des activités économiques et sociales.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Saint-Henri—Sainte-Anne.

Modification au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Mme la Présidente, face à la crise du logement et de l'itinérance que traverse actuellement le Québec, toutes les petites mesures, toutes les petites solutions mises bout à bout vont faire la différence pour celles et ceux qui risquent de se retrouver à la rue.

Aujourd'hui, je tends la main à la ministre de l'Habitation. Est-elle prête à travailler avec moi pour qu'on permette la colocation en HLM? Est-elle prête à ce qu'on collabore afin d'assouplir les règles qui empêchent un père d'habiter avec sa fille majeure, afin qu'elle ne se retrouve pas à la rue?

Ce serait bien qu'on planche là-dessus, en cette fin de session, afin d'obtenir un gain clair pour les Québécoises et les Québécois vulnérables. Ce que j'offre à la ministre, c'est une proposition concrète à coût nul pour s'attaquer à la crise du logement.

Au printemps dernier, mon collègue de Laurier-Dorion, ma collègue de Sherbrooke ont collaboré avec le ministre... la ministre sur le projet de loi n° 65, les Québécois ont vu qu'on était capables de travailler ensemble dans l'intérêt supérieur du Québec. Je pense qu'on peut répéter la même chose en cette fin de session.

La ministre accepte-t-elle ma main tendue?

La Présidente : La réponse de la ministre responsable de l'Habitation.

Mme France-Élaine Duranceau

Mme Duranceau : Merci, Mme la Présidente. Alors, bien écoutez, je salue, là, l'approche du député... bien, une des deux approches du député de Saint-Henri—Sainte-Anne. Enfin une solution qui ne coûte rien ou qui coûte vraiment peu de la part de Québec solidaire. Alors, ça, on est contents d'entendre ça.

Deuxième... Deuxième chose, par contre, Mme la Présidente, le député de Saint-Henri—Sainte-Anne, là, défonce un peu une porte qui est déjà ouverte, là, parce que ça fait déjà plusieurs mois que j'ai eu ces discussions-là avec la SHQ. La colocation, elle est permise dans les cas d'aidants naturels, on s'en sert... on la prend en considération au niveau de la sécurité sociale, et il y a des modifications législatives qui doivent suivre pour permettre la... ou réglementaires qui doivent suivre pour permettre la colocation de manière plus générale.

Si le député de Saint-Henri—Sainte-Anne avait essayé de communiquer avec moi, plutôt que d'aller dans les médias en grande pompe, j'aurais pu lui dire ça aussi, bien avant le week-end dernier.

Donc, on travaille là-dessus, Mme la Présidente...

La Présidente : En terminant.

Mme Duranceau : ...et je pense qu'on va arriver à des solutions pertinentes.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Mme la Présidente, je suis heureux de constater l'ouverture de la ministre. C'est évident qu'on a des choses à regarder, à évaluer, à travailler. Il y a peut-être des choses qui ont été faites pour les proches aidants. Pour les familles, il n'en est rien. On a des cas réels en circonscription. Il y a des gens, là, avec des vraies histoires, des vraies vies, des vrais drames familiaux qui attendent une réponse.

Alors, le 1er juillet s'en vient. On pourrait faire oeuvre utile. Je vous invite, Mme la ministre, à ce qu'on se rencontre la semaine prochaine, qu'on fasse une rencontre de travail puis qu'on avance ensemble sur un projet de règlement modifié rapidement.

• (10 h 50) •

La Présidente : Et vos invitations passent par la présidente. On ne s'adresse pas directement à un collègue. C'est la règle.

Mme la ministre, votre réponse.

Mme France-Élaine Duranceau

Mme Duranceau : Oui. Merci. Merci, Mme la Présidente. Alors, écoutez, les équipes travaillent déjà sur ça. Il faut aussi dire que des modifications réglementaires, ça doit se faire mais en regardant l'ensemble de l'oeuvre, et non

à la pièce, parce qu'il y a quand même des questions à se poser, dans les cas qu'on décrit. Qu'est-ce qui arrive une fois que les gens sont en colocation et que, là, l'une des deux parties quitte? Ou qui garde... qui garde le bail, à ce moment-là? C'est un exemple bien spécifique, là, mais il y en a une multitude. Et c'est ce sur quoi on travaille. Et, dans les prochaines semaines, on pourra inviter le député de Saint-Henri—Sainte-Anne à regarder ça.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Mme la Présidente, le dossier faisait déjà l'objet de discussions en 2023, puis c'est une revendication historique, là, qui est portée par la fédération des locataires en HLM depuis des années, là, donc c'est le temps qu'on bouge. Ce que je propose à la ministre, c'est mon entière collaboration pour qu'on trouve une solution.

Je répète mon invitation, puis je vous y invite, Mme la Présidente, pour qu'on planifie une séance de travail commune ensemble la semaine prochaine pour régler le dossier. Avançons. Trouvons des solutions. Collaborons. Vous l'avez si bien fait, Mme la ministre, avec le projet de loi n° 65. Faisons-le encore une fois ensemble, s'il vous plaît.

La Présidente : Et, M. le député, je ne peux accepter votre invitation, je ne suis que le porte-voix. La réponse de la ministre.

Mme France-Élaine Duranceau

Mme Duranceau : Bon, Mme la Présidente, vous devez être contente d'entendre les éloges, là, à mon endroit de la part de Québec solidaire, ça me fait beaucoup de bien. Et, les revendications historiques dans mon dossier, il y en a beaucoup, hein?

Alors, on travaille sur ce dossier-là. Je suis tout à fait ouverte à écouter le député de Saint-Henri—Sainte-Anne, vous savez. On continue le travail.

Et il y avait énormément de choses à faire en habitation. Et là ce que j'ai priorisé, à très court terme, c'est de faire sortir le logement, Mme la Présidente. Je le rappelle à qui veut l'entendre, plus de 24 000 unités financées par le gouvernement du Québec. Alors, on s'en occupe, de notre dossier d'habitation.

Une voix : ...

La Présidente : Et, monsieur, je vous rappelle que vous êtes le leader du deuxième groupe et qu'on ne s'interpelle pas des deux côtés de la Chambre, vous le savez, même si c'est pour une belle rencontre. Article 32. On retrouve le silence. En question principale, je reconnais maintenant le chef du troisième groupe d'opposition.

**Respect de la Loi sur la protection du consommateur
chez les prestataires de services de garde**

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Mme la Présidente, hier, la CAQ a refusé d'appuyer notre motion qui demandait de respecter la loi, qui demandait de respecter la Loi sur la protection du consommateur, qui interdit aux commerçants de percevoir des paiements avant de commencer à donner un service. Donc, pour les CPE, on appelle ça des places fantômes, et c'est interdit.

Or, on rappelle les faits, une garderie appartenant à la ministre des Affaires municipales jusqu'en 2019 et maintenant appartenant à des membres de sa famille a été prise en flagrant délit de violation de la loi. Le citoyen qui a été lésé a appelé au bureau de circonscription, la ministre lui a parlé, elle a pris la défense de cette garderie détenue par les membres de sa famille et s'est placée en position de conflit d'intérêts.

Donc, hier, on a posé la question au premier ministre, s'il tolérerait ce genre de pratique. Il ne s'est pas levé une seule fois pour défendre sa ministre. Et la CAQ a voté contre notre motion, l'enjoignant à respecter la loi.

Est-ce que le premier ministre peut aujourd'hui se lever en Chambre et réitérer sa confiance envers sa ministre des Affaires municipales?

La Présidente : La réponse du premier ministre. On écoute.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Donc, on a un chef du troisième groupe d'opposition, là, qui, cette semaine, a fait des promesses complètement irresponsables, comme baisser le prix de l'essence de 1,5 milliard, sans nous dire comment il va financer ça, puis là, aujourd'hui, il nous parle d'une plainte qui a été faite à l'Office de la protection du consommateur puis il voudrait que je me mêle de ça. Essayons de le suivre un petit peu.

Mme la Présidente, il y a une plainte qui a été faite à l'office. On va attendre d'avoir la réponse de l'office.

Maintenant, pour ce qui est de la deuxième question, j'ai toujours entièrement confiance dans la ministre des Affaires municipales.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Donc, je constate que le premier ministre a choisi de se lever, alors qu'il était resté, demeuré assis, hier. Est-ce que... Est-ce qu'il peut nous expliquer pourquoi la CAQ a refusé d'appuyer notre motion qui réitère le caractère illégal des places fantômes en garderie? Est-ce qu'il va reconnaître également que sa ministre s'est placée en position de conflit d'intérêts?

La Présidente : La réponse du leader du gouvernement et ministre de la Justice.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, ça me surprend de la part du chef du Parti québécois, Mme la Présidente, qui lui-même est avocal. Les principes élémentaires de justice, Mme la Présidente. Le PQ est prêt à faire n'importe quoi pour attaquer les institutions. Là, il attaque l'Office de la protection du consommateur, il ne veut pas faire... le laisser faire son travail...

La Présidente : M. le député de Matane-Matapédia, vous avez un rappel au règlement? Lequel est-il? Lequel est-il?

M. Bérubé : Le ministre, très clairement, prête des intentions. Il ne peut pas faire ça, il le sait.

La Présidente : Alors, c'est une critique du travail, au même titre que les critiques...

Des voix : ...

La Présidente : Je décide. M. le leader du gouvernement, je vous demanderais de poursuivre votre réponse, mais demeurons respectueux les uns des autres. M. le leader.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, c'est exactement ce que fait le chef du Parti québécois, il prête des intentions. Il est juge et partie. Il ne veut pas laisser l'Office de la protection du consommateur faire son travail. Il attaque un député ici sans fondement, alors qu'il y a des institutions, comme la Commissaire à l'éthique qui sont là pour ça, mais, pour des fins partisans, il veut salir un membre de cette Chambre.

Des voix : ...

La Présidente : Oui, M. le député de Matane-Matapédia, je vous reconnais, je vous écoute. Quel est votre rappel au règlement?

M. Bérubé : ...«salir», il doit... il doit retirer ce mot.

Des voix : ...

La Présidente : Vous ne vous parlez pas des deux côtés de la Chambre. M. le député de Matane-Matapédia, vous avez raison, il s'agit d'un terme non parlementaire. M. le leader du gouvernement, je vous demande de le retirer. Il vous reste précisément sept secondes pour votre réponse.

M. Jolin-Barrette : Je le retire, Mme la Présidente. Il veut attaquer la réputation d'un membre de cette Chambre et sa famille, attaquer la famille d'un collègue député, les enfants...

Des voix : ...

La Présidente : Bon. Vous gardez le silence. M. le... Vous vous taisez, je suis debout. M. le député de Matane-Matapédia, quel est votre rappel au règlement, je vous prie?

M. Bérubé : Le chef du Parti québécois évoque des faits, il n'attaque pas une réputation, il pose des questions que les journalistes, que les journalistes...

Des voix : ...

La Présidente : Je suis debout. Merci. Merci.

Des voix : ...

La Présidente : M. le premier ministre, s'il vous plaît. Gardez tous le silence. Dans le cas présent, il s'agit de son interprétation et d'une critique du travail d'un autre élu, ce qui est permis.

J'aimerais entendre la question, maintenant, le temps est écoulé. Première... Deuxième complémentaire.

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : ...Mme la Présidente, on me prête toutes sortes d'intentions. Donc, on me fait dire que j'attaque les institutions, on me fait dire que j'attaque la famille. Je demande des comptes, et c'est à ça que sert une opposition, mais on a un gouvernement usé, devant nous, qui se croit tout permis et qui pense qu'on peut voter contre l'application de la loi, refuser de répondre à des questions légitimes sur des conflits d'intérêts rapportés par les médias, et que ça va passer.

Donc, je demande des comptes à nouveau. Est-ce que... Pourquoi le premier ministre...

La Présidente : La réponse de... Je vous entends, Mme la ministre. Gardez le silence. Votre question est terminée.

Des voix : ...

La Présidente : Tout le monde, gardez le silence. J'aimerais avoir la réponse du leader du gouvernement. Et on demeure respectueux les uns des autres. Et je sais qu'on est ici dans le domaine de la critique du travail d'autrui, ce qui est permis. La ligne est mince, faites attention.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Bien, Mme la Présidente, les gens le voient, avec le chef du Parti québécois, là, il n'y a pas de principe de droit qui s'applique, on condamne les gens sur la place publique. Il n'y a personne ici qui n'a pas dit que la Loi sur la protection du consommateur s'appliquait. Je l'ai réitéré de mon siège trois fois, hier. Puis ça ne faisait pas votre affaire parce que le premier ministre ne l'avait pas dit. Il l'a dit aujourd'hui, ça ne fait pas encore votre affaire. Puis, à votre question...

La Présidente : M. le leader, M. le leader, vous vous adressez à la présidente, vous ne parlez pas directement à un autre élu, je vous le rappelle. Vous connaissez la règle. Continuez à me parler. Il vous reste une vingtaine de secondes, 23.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, on n'acceptera pas qu'un chef de parti, dans cette Assemblée, attaque la famille d'un collègue parlementaire. Comment est-ce que le chef du Parti québécois réagirait si on attaquait ses enfants, sa famille, sa femme, Mme la Présidente?

Des voix : ...

La Présidente : M. le député de Matane-Matapédia, je vous reconnais, par souci d'équité. Quel est votre rappel au règlement, je vous prie? Quel est votre rappel?

M. Bérubé : La question du chef du Parti québécois repose sur une motion qu'ils n'ont pas appuyée, pas sur la famille. Je comprends la stratégie...

La Présidente : On ne fera pas le débat à l'intérieur du débat. Faisons attention. Il vous reste... Exactement. Demeurons respectueux.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, la motion du Parti québécois disait que le gouvernement cautionnait un irrespect de la loi...

La Présidente : En terminant.

M. Jolin-Barrette : ...ce qui était totalement faux. Et l'office va faire enquête et va appliquer la loi.

• (11 heures) •

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de... Vaudreuil.

Modification de la cartographie des zones inondables

Mme Marie-Claude Nichols

Mme Nichols : Vaudreuil. Merci, Mme la Présidente. L'achat d'une propriété, c'est l'investissement d'une vie. On y met toutes nos économies, on l'aménage à notre goût, on la protège pour la garder longtemps et garantir sa valeur de revente.

Toutefois, les Québécois qui se retrouveront en zone inondable, lorsque la nouvelle cartographie sera publiée, n'auront pas ce luxe. En effet, plusieurs d'entre eux ne pourront plus obtenir une assurance habitation, et, sans assurance, ça va être très difficile, voire impossible de renouveler et contracter une hypothèque.

Quelles solutions s'offrent à eux? Vendre? Peut-être, mais la valeur de la propriété chutera drastiquement, sachant qu'elle se retrouve en zone inondable. Et qui pourra acheter une maison sans financement? Pourtant, le ministre de l'Environnement affirmait, en novembre dernier, dans une entrevue au *Journal l'Éveil* : «Ce n'est pas dramatique d'être en zone inondable.»

Je demande au ministre de faire preuve d'un peu plus de compassion pour les Québécois qui se retrouveront dans ces zones inondables. Que compte-t-il faire pour soutenir ces familles qui ne seront plus assurables?

La Présidente : La réponse du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

M. Benoit Charette

M. Charette : Merci, Mme la Présidente. Merci à la collègue pour la question. Dans les prochaines semaines, on sera en mesure d'apporter des précisions sur ce dossier important. Ce qu'on a eu l'occasion de répéter à plusieurs reprises, c'est qu'on n'invente pas et on ne crée pas de zones inondables, on vient les identifier. C'est une information qui est importante pour les propriétaires, de savoir quel est le risque auquel ils font face. Ceci dit, l'origine des zones inondables, au Québec, existe depuis une quarantaine d'années, il y a des milliers de maisons qui se retrouvent en zone inondable depuis des années, des maisons qui se sont achetées, qui se sont construites, qui se sont revendues et qui s'adaptent à cette réalité-là.

Dans les prochaines semaines, donc, la réglementation sera précisée, les cartes seront publiées, on sera en mesure de voir quel est le risque associé à chacune des régions et des secteurs. Puis ça me fera plaisir d'échanger davantage avec la collègue pour ce qui est de sa région en particulier, pour laquelle j'ai rencontré l'ensemble de ses élus municipaux. Ils sont bien au fait de la suite des choses.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Marie-Claude Nichols

Mme Nichols : Bien, mon point, Mme la Présidente, ce n'est pas qu'il y a des maisons qui vont se retrouver en zone inondable. Ça, ils le savent déjà. Mon point, Mme la Présidente, c'est qu'il y a des solutions qui existent pour éviter que des demeures... que les demeures ne valent plus rien. Entre autres, on peut mettre des mesures de résiliation. Il y a des professeurs à l'UQAM, M. Boudreault, entre autres, là, qui a suggéré des certificats de maison résiliente. Moi, ce que je propose au ministre, puis ce que les citoyens veulent entendre, c'est des solutions pour que leurs maisons ne perdent pas de valeur.

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Benoit Charette

M. Charette : Merci, Mme la Présidente. Et, moi, ce que je propose à la collègue, c'est de ne pas apeurer inutilement les citoyens et les citoyennes. Elle dit que les maisons ne seront plus assurables. Il n'y a déjà pas d'assurance pour les pertes liées aux inondations. Donc, elles ne deviendront pas non assurables, ces assurances-là n'existent déjà pas. Cependant, le gouvernement du Québec, à travers différents programmes, autant au niveau des Affaires municipales, autant au niveau du ministère de la Sécurité publique, autant au niveau du ministère de l'Environnement, soutient les citoyens et les citoyennes qui sont affectés par les inondations. 2017, 2019, des inondations très importantes, qui ont coûté des centaines de millions de dollars au gouvernement du Québec en appui, justement, aux citoyens et aux citoyennes affectées.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Marie-Claude Nichols

Mme Nichols : Bien, Mme la Présidente, j'invite M. le ministre à venir rencontrer les citoyens en haut, là, qui ont de la misère à contracter une hypothèque puis qui n'ont plus d'assurance. Donc, il y en a certainement, des cas. Puis ça, c'est dans mon comté, puis il y en a certainement dans le comté de M. le ministre aussi.

À Vaudreuil, dans les futures zones inondables, il y a aussi des bâtiments municipaux, il y a, entre autres, des résidences de personnes âgées, des écoles, il y a même une usine de filtration. La ville propose de construire une digue. Le ministre, c'est une fin de non-recevoir, il n'y a aucune flexibilité pour des mesures d'atténuation. Est-ce qu'il peut avoir une certaine ouverture?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Benoit Charette

M. Charette : La consultation sur les nouveaux règlements a d'ailleurs été prolongée pour laisser place aux municipalités d'exprimer leur point de vue. J'invite la collègue à patienter. Dans les prochaines semaines, ces projets de règlement, qui seront, donc, édictés prochainement, répondent à plusieurs des préoccupations qui nous ont été partagées par le milieu municipal, et nous aurons l'occasion de s'en parler davantage à ce moment-ci. Mais, encore une fois, nous n'inventons pas des zones inondables, nous ne faisons que les identifier pour mieux protéger les citoyens et les citoyennes.

La Présidente : Voilà. Cela met fin à cette période de questions et de réponses orales.

Demeurez en place pour la tenue de plusieurs votes reportés. Pour ce faire, je cède la place à la première vice-présidente de l'Assemblée nationale. Merci à tous et toutes.

Votes reportés

Rapports des commissions qui ont étudié les crédits pour l'année financière 2025-2026

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Comme annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder au vote reporté sur les rapports des commissions qui ont étudié les études de crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026. Alors, le vote est ouvert.

Le vote est maintenant fermé. Mme la secrétaire générale, pour le résultat.

La Secrétaire : Pour : 75
Contre : 27
Abstentions : 0

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 sont adoptés.

Donc, je comprends qu'il y a consentement pour procéder immédiatement à la présentation et à l'adoption du projet de loi sur les crédits. Est-ce qu'il y a consentement?

Des voix : Consentement.

Projet de loi n° 102

Présentation, adoption du principe et adoption

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Parfait. En conséquence, Mme la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 102, Loi n° 2 sur les crédits, 2025-2026, et qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi proprement dit.

Mise aux voix

Le vote est maintenant ouvert.

Donc, la période de vote est terminée. Mme la secrétaire générale.

La Secrétaire : Pour : 75
Contre : 28
Abstentions : 0

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, la motion est adoptée. En conséquence... Donc, en conséquence, le projet de loi n° 102, Loi n° 2 sur les crédits, 2025-2026, est adopté.

Votes reportés (suite)

Motion proposant que l'Assemblée demande au gouvernement d'étudier la possibilité de créer un impôt sur la fortune

Nous allons maintenant procéder au vote reporté sur la motion de Mme la députée de Verdun débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, qui se lit comme suit :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte que, selon un sondage Léger, 72 % des Québécoises et [...] Québécois sont favorables à l'idée de taxer davantage les plus riches afin de financer adéquatement les services publics;

«Qu'elle reconnaisse qu'il est impératif de protéger la population contre les coupes en santé, en éducation et dans les services essentiels;

«Qu'enfin elle demande au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité de créer un impôt sur les grandes fortunes, soit le 0,1 % des plus fortunés de la société, ce qui représente environ 4 000 ménages.»

Le vote est maintenant ouvert.

La période de vote est terminée. Mme la secrétaire générale, pour le résultat.

La Secrétaire : Pour : 9
Contre : 81
Abstentions : 5

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, la motion est rejetée.

Motions sans préavis

Donc, nous allons maintenant poursuivre à la rubrique des motions sans préavis. En fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre du deuxième groupe d'opposition. M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve.

M. Leduc : Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de s'engager à ne pas baisser la taxe sur l'essence ni le prix du carbone, un geste qui serait incompatible avec les objectifs de lutte contre les changements climatiques.» Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Bonnardel : Pas de consentement, Mme la Présidente.

• (11 h 10) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Il n'y a pas de consentement. Donc, nous allons poursuivre avec un membre du troisième groupe d'opposition. M. le député des Îles-de-la-Madeleine, à vous la parole.

M. Arseneau : Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le député de Pontiac, le député de Rosemont, le député de Saint-Jérôme et la députée de Vaudreuil, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale réitère la demande de la Table des MRC du Centre-du-Québec à Santé Québec d'effectuer un audit clinique visant à identifier l'équité dans l'accès aux ressources et services offerts au Centre-du-Québec comparativement à ceux en Mauricie;

«Qu'elle rappelle que la Mauricie dispose de 5 hôpitaux, 729 lits de courte durée et 736 médecins contre 2 hôpitaux, 416 lits et 416 médecins au Centre-du-Québec;

«Qu'elle demande d'évaluer les impacts potentiels de ces écarts sur la santé de la population centricoise;

«Qu'enfin elle demande au gouvernement d'agir pour réduire ces iniquités dont notamment la création de deux régions socio-sanitaires distinctes afin de mieux répartir les ressources.»

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Bonnardel : Pas de consentement, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Comme il n'y a pas de consentement, nous allons poursuivre avec un membre du groupe formant le gouvernement. M. le député de Saint-Jean.

Souligner l'importance pour chaque État de protéger sa langue nationale

M. Lemieux : Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député d'Hochelaga-Maisonneuve et le député de Matane-Matapédia :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte des récentes déclarations du premier ministre du Royaume-Uni, soulignant l'importance de la protection de la langue nationale;

«Qu'elle rappelle que le Québec constitue une nation francophone et que la langue française est le fondement identitaire, culturel et historique de la nation québécoise;

«Qu'elle rappelle que chaque nation a le devoir de protéger sa langue nationale;

«Qu'elle déplore toute complaisance à l'égard du recul du français et toute hésitation à agir afin de renverser le déclin linguistique observé sur le territoire québécois.»

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Bonnardel : Oui. Consentement, sans débat, Mme la Présidente. Et je vous demande un vote électronique, s'il vous plaît.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, le vote est maintenant ouvert.
Le vote est maintenant terminé. Mme la secrétaire générale, pour le résultat.

La Secrétaire : Pour : 89
Contre : 0
Abstentions : 0

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, cette motion est adoptée.
Maintenant, je suis prête à reconnaître un membre du groupe formant l'opposition officielle. Mme la députée de Robert-Baldwin.

Mme Garceau : Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Terrebonne et la députée de Vaudreuil :

«Que l'Assemblée nationale s'inquiète de la détérioration de l'environnement dans lequel les entreprises télévisuelles et médiatiques du Québec sont appelées à évoluer;

«Qu'elle se désole des cycles répétés de restructuration et d'abolitions de postes qui résultent notamment d'une compétition déloyale de la part des géants du web;

«Qu'enfin, elle demande au gouvernement du Québec d'évaluer des mesures d'aide supplémentaire afin de venir rétablir l'équilibre et protéger nos entreprises, notamment l'élargissement du crédit d'impôt pour la main-d'oeuvre journalistique afin de couvrir le journalisme télévisé.»

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint du gouvernement.

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Comme il n'y a pas de consentement, nous allons poursuivre.

Avis touchant les travaux des commissions

À la rubrique Avis touchant les travaux des commissions, M. le leader adjoint, je vous laisse la parole.

M. Bonnardel : Mme la Présidente, la Commission des institutions poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 14 heures à 16 h 20, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, ainsi que le mardi 27 mai 2025, de 10 heures à midi, à la salle du Conseil législatif;

La Commission des finances publiques poursuivra les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 100, Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic, aujourd'hui, de 14 heures à 16 h 25, ainsi que le mardi 27 mai 2025, de 10 heures à 11 h 35, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 14 heures à 16 h 30, à la salle Marie-Claire-Kirkland, ainsi que le mardi 27 mai 2025, de 10 heures à midi, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission des relations avec les citoyens poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 95, Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 14 heures à 16 h 30, à la salle Pauline-Marois, ainsi que le mardi 27 mai 2025, de 10 heures à midi, à la salle Marie-Claire-Kirkland;

La Commission des finances publiques poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions, aujourd'hui, après les affaires courantes à 13 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission de la santé et des services sociaux entreprendra les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 106, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux, le mardi 27 mai 2025, de 10 heures à 11 h 50, à la salle Pauline-Marois;

Et finalement, dans l'éventualité où elle n'aurait pas déposé des projets de loi lors de la séance du mercredi 28 mai 2025, la Commission de l'aménagement du territoire entendra les intéressés et procédera à l'étude détaillée des

projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : d'abord, le projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi concernant la Municipalité de Saint-Sylvère, par la suite le projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la Ville de Longueuil, et enfin le projet de loi d'intérêt privé n° 219, loi visant la dissolution de l'Agence de développement de Ferme-Neuve, le jeudi 29 mai 2025, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures, à la salle Marie-Claire-Kirkland.

• (11 h 20) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. Pour ma part, je vous avise que la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séance de travail aujourd'hui, de 13 heures à 14 heures, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, afin d'organiser les travaux de la commission.

Je vous avise également que la Commission de l'administration publique se réunira le lundi 26 mai 2025 en séance de travail virtuelle, de 13 heures à 14 heures, afin de préparer l'audition du ministère de la Santé et des Services sociaux du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé *Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'oeuvre indépendante*; en séance publique virtuelle, de 14 h 10 à 16 h 10, afin de procéder à l'audition que je viens tout juste de vous mentionner; et en séance de travail virtuelle, de 16 h 15 à 16 h 45, afin de déterminer les observations, les conclusions et les recommandations de la commission à la suite de ces auditions.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Maintenant, à la rubrique Renseignements sur les travaux de l'Assemblée, je vous rappelle que, lors de l'interpellation prévue pour demain, le vendredi 23 mai 2025, M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve s'adressera à M. le ministre du Travail sur le sujet suivant : L'importance des grèves comme moteur des avancées sociales dans l'histoire du Québec.

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. Et, pour ce faire, je vais céder la parole à M. le leader adjoint.

M. Bonnardel : Mme la Présidente, je vous demande d'appeler l'article 2 du feuillet.

Projet de loi n° 94

Reprise du débat sur l'adoption du principe

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, l'Assemblée reprend le débat ajourné le 21 mai 2025 sur l'adoption du principe du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives.

Alors, est-ce qu'il y a des interventions? M. le député de l'Acadie, à vous la parole.

M. André Albert Morin

M. Morin : Bonjour, Mme la Présidente. Alors, oui, effectivement, il y aura une intervention de ma part, pour l'opposition officielle, à l'étape de l'adoption du principe du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives. Et évidemment il est important de le noter, parce qu'effectivement ce projet de loi modifie plusieurs dispositions législatives d'autres lois.

Vous le savez, Mme la Présidente, nous avons... nous avons tous été choqués des événements qui sont survenus à l'école Bedford. Et, à l'époque, ma collègue la députée de Saint-Laurent avait été très claire à ce sujet. Ce qui s'est passé là, c'est inacceptable. Alors, disons-le clairement, là, ça n'a pas de sens, c'est inacceptable. Et on avait demandé au gouvernement, au ministre de vouloir corriger la situation, légiférer pour, entre autres, enchâsser dans la loi des principes fondamentaux, comme celui de l'égalité de l'homme et de la femme.

Le projet de loi est arrivé, et, à la lecture du projet de loi, en fait, on a été un peu étonnés de voir qu'au fond ce projet de loi allait beaucoup plus loin que les événements survenus à Bedford. Et, je tiens à le souligner, j'ai eu le privilège, pour l'opposition officielle, de siéger dans le cadre, notamment, des consultations particulières avec ma collègue la députée de Bourassa-Sauvé.

Mais ce projet de loi là, et je comprends qu'on est à l'étape du principe, va, à mon avis, plus loin et il vise différentes situations. Notamment, et j'en citerai quelques-unes, le projet de loi prévoit que les services éducatifs doivent se faire à visage découvert pour les élèves. Et ça, je peux vous le dire, pendant les consultations particulières, le ministre a posé cette question-là à tout le monde, à tous les groupes, et tout le monde était d'accord, et nous sommes d'accord. Ça, c'est très... c'est très clair. Mais évidemment il y aura, par après, des modulations, une mise en oeuvre de ces principes-là. Et là, évidemment, on pourra... on pourra questionner le ministre davantage lorsque nous aurons l'opportunité d'étudier le projet de loi article par article.

Je vous souligne également que le projet de loi vise l'interdiction du port de signes religieux et donc veut, donc, élargir cette interdiction du port de symboles religieux à l'ensemble du personnel scolaire. Il y aurait cependant ce que

j'appellerais une clause grand-père, une espèce de clause de droits acquis pour les employés actuels tant qu'ils ne changent pas d'emploi. Mais ici l'enjeu... Et je tiens à le souligner d'emblée, quand on en a discuté avec les groupes, ma compréhension, ma perception est à l'effet que le gouvernement, présentement, n'a aucune idée de ce que va être l'impact de cette mesure. Et il n'y a pas non plus d'analyse d'impact réglementaire. Donc, disposition importante, mais quel sera l'impact dans le quotidien? Là, ça reste à déterminer.

Et d'ailleurs M. le ministre n'était pas capable de nous dire, dans un... en fait, avec un chiffre très précis, même un chiffre tout court, combien de personnes vont être impactées par cette mesure. Il n'y a pas de données. Et plusieurs groupes sont venus dire, Mme la Présidente : Écoutez, en pénurie de main-d'oeuvre, ne pas savoir vers quoi on s'engage, vers quoi on s'en va, ça semble risqué. Donc, je tiens... je tiens à le souligner.

Et la commission des droits de la personne et de la jeunesse, dans leur recommandation n° 8, recommande de ne pas élargir l'interdiction de port de signes religieux à l'ensemble du personnel des centres de services scolaires. Donc, c'est important de le noter.

Le Pr Lampron, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, dans sa recommandation n° 3, dans son mémoire, recommande, en fait, lui-même de «retirer les dispositions interdisant formellement le port de signes religieux à des acteurs n'étant pas rattachés aux écoles ou aux centres de services scolaires par un contrat de travail, de service». Il soulignait également de «mieux documenter l'impact qui résulterait de l'interdiction de port de signes religieux, quels qu'ils soient, faite aux élèves qui fréquentent les écoles primaires et secondaires au Québec, notamment en ce qui concerne l'obligation de fréquentation scolaire». Et c'est sa recommandation n° 4.

Et donc c'est pour vous dire... Aujourd'hui, on est à l'étape de l'adoption du principe, mais c'est pour vous dire comment, dans le cadre de l'étude article par article, ce sera important d'avoir, bien sûr, un dialogue constructif avec le ministre sur ces questions-là.

L'Association québécoise des cadres scolaires, pour leur part, suggère que la notion de droits acquis doit être préservée, peu importe le changement professionnel.

Donc, autant d'éléments qui restent en suspens. Bien sûr, il y aura, par la suite, toute la question de l'application de cette mesure, dont il faudra débattre. Est-ce que ce sera aux enseignants ou au personnel scolaire de l'assumer, de la mettre en oeuvre, de la faire respecter? Bref, autant d'éléments qu'il sera intéressant de discuter plus à fond avec le ministre.

• (11 h 30) •

Quand je vous disais que le projet de loi va plus loin que la situation inacceptable de l'école Bedford, dans le projet de loi, le ministre parle également de planification pédagogique. Donc, on va inclure une obligation pour les enseignants de soumettre une planification pédagogique aux directeurs d'établissement et l'obligation pour ce dernier d'évaluer annuellement les enseignants. Ça va entraîner, évidemment, plus de travail, une lourdeur. Et ce qu'on nous disait, en consultations particulières, de la part, notamment, des directions d'école, c'est qu'ils ont déjà énormément de travail. Leurs horaires... Les horaires sont déjà chargés, et ça va être difficile. Et, bien sûr, remettre une planification pédagogique, est-ce que nous aurons l'assurance que ça va garantir qu'on respecte le contenu pédagogique? Ce sont autant d'éléments que nous aurons à, bien sûr, débattre avec le ministre éventuellement.

Le projet de loi traite aussi de l'évaluation des enseignants. Une évaluation annuelle des enseignants est un enjeu qui, quant à nous, n'est pas directement relié à la laïcité. Et évidemment, quand on parle d'évaluation annuelle, si on veut que ce soit fait d'une manière professionnelle et sérieuse, il faut, évidemment, y consacrer du temps pour l'enseignant, d'abord, qui va devoir être capable d'expliquer comment il remplit ses objectifs, mais également pour la direction, qui doit prendre le temps d'être capable de dialoguer et de bien évaluer l'enseignant. Donc, autant d'éléments qui vont se rajouter et qui vont demander beaucoup de temps.

Et là va se poser aussi des situations ou des cas, évidemment, très concrets. Donc, comment on l'évalue? Est-ce que la direction devra être témoin de l'enseignement de l'enseignant? Enfin, bref, autant d'éléments sur lesquels on aura... on aura à discuter éventuellement.

Code d'éthique, à l'article 12 du projet de loi, le commentaire qu'on a eu du Regroupement des comités de parents autonomes du Québec lors des consultations est le suivant. Selon eux, l'article 12 rajoute des roches dans le sac des parents bénévoles. Évidemment, comment ça va s'appliquer si on parle de devoir, par exemple, de loyauté? Et il faut rappeler également que les parents bénévoles ne sont pas des employés des centres de services scolaires ou des commissions scolaires anglophones. Comment est-ce qu'on va être capables d'évaluer, tempérer le devoir de loyauté? Enfin, bref, autant de questions qu'il reste, bien sûr, à débattre.

L'Association québécoise des cadres scolaires avait également la même réserve quant au devoir de loyauté, et la Fédération québécoise des directions d'établissement du Québec écrit dans son mémoire, en lien avec cet article... Elle s'inquiète de l'effet dissuasif que pourrait avoir un processus, par exemple, d'enquête formelle sur l'engagement des parents dans un cadre ou dans un contexte où le recrutement est déjà difficile.

Donc, l'article 12, évidemment, nous y reviendrons, et nous aurons, évidemment, à en discuter avec M. le ministre, bien sûr.

On nous a aussi beaucoup parlé d'un article qui se retrouve au projet de loi, et j'attire votre attention, Mme la Présidente, sur l'article 36 du projet de loi, qui, en fait, apporte une modification à un texte de loi concernant l'instruction publique. Et donc c'est l'article 301 de cette loi qui va être modifié, et le gouvernement veut ajouter un 301.1 : «Un membre du personnel d'un centre de services scolaire francophone doit utiliser exclusivement le français, en outre de ses obligations prévues par la Charte de la langue française, lorsque les conditions suivantes sont réunies :

«1° il est présent sur les lieux, tel un local ou un immeuble, mis à la disposition d'une école ou d'un centre pour les fins de son emploi;

«2° il communique oralement ou par écrit avec un élève ou avec un autre membre du personnel.»

«Le présent article ne s'applique pas lorsque la santé ou la sécurité publique exige aussi l'usage d'une autre langue et n'a pas pour effet d'empêcher l'usage d'une langue autochtone.»

Et je vous dirais que, pendant les consultations particulières, cet article a soulevé plusieurs, plusieurs questionnements chez les groupes que nous avons entendus lors des consultations particulières. Donc, on indique, si je comprends bien l'intention du gouvernement et du projet de loi, qu'il n'y aura aucune exception. Il ne semble pas y avoir d'exception, sauf pour les langues autochtones ou sauf dans des cas où la sécurité du public est en danger. Alors, que va-t-il arriver si, dans une école, on enseigne d'autres langues, notamment l'anglais? Il ne semble pas y avoir d'exception prévue dans le cadre d'un parcours pédagogique où l'enseignement de l'anglais est dispensé à l'école.

La Fédération des centres de services scolaires nous a rappelé, lors des consultations particulières, que l'utilisation d'une langue autre que le français devait être permise dans un contexte d'apprentissage, donc, dans un contexte bien, bien délimité, bien encadré, donc, dans un contexte d'apprentissage. Cet avis était également partagé par l'association des cadres scolaires, qui sont venus nous parler en commission parlementaire et qui nous disaient que... dans leur recommandation n° 16, de préciser que les enseignants de langue seconde devraient être exclus de leur responsabilité auprès des élèves. Et, comprenez-moi bien, Mme la Présidente, ici, ces commentaires-là des groupes n'avaient pas pour effet de dire : Bon, le français, ce n'est pas important. Non, ce n'est pas ça du tout. Le français, c'est notre langue officielle, c'est notre langue commune, ça, c'est clair, tout le monde le comprend très bien. Mais... Et c'est pour ça que je prenais la peine, au début, de parler dans un cadre d'apprentissage, dans un cadre pédagogique et de dire : Écoutez, il ne semble pas y avoir d'exception dans la loi. Donc, comment on va faire si, dans certaines écoles, bon... Et ça s'enseigne dans plusieurs écoles au Québec. On enseigne l'anglais, on peut enseigner l'espagnol, d'autres langues. Donc, comment ça va s'articuler?

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, dans son mémoire, soulignait également des difficultés, évidemment, d'application et de mise en oeuvre de cette disposition-là. Il souligne... Et c'est quand même... c'est un ordre professionnel. Ils sont là pour la protection du public. Je tiens à le rappeler. C'est fondamental. L'article 36 du projet de loi n° 94, soutient l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, «est à risque de poser préjudice au public — et, comme vous le savez, Mme la Présidente, c'est le mandat d'un ordre professionnel de protéger le public — notamment en limitant les contextes d'apprentissage et d'exposition à la langue maternelle d'une ou d'un élève bilingue qui a besoin d'une assise forte dans sa langue d'origine». Et je les cite : «En effet, la langue maternelle et la culture sont des éléments essentiels qui enrichissent l'apprentissage de nouvelles langues, favorisant ainsi un développement harmonieux et complet de l'enfant.

«Ainsi, imposer l'usage exclusif du français à l'ensemble du personnel scolaire — selon l'ordre — peut avoir des incidences négatives sur l'apprentissage même du français comme langue seconde pour bon nombre d'élèves, en plus de contribuer à un sentiment d'exclusion et de discrimination, ce qui va à l'encontre de l'objectif même du projet de loi n° 94.

«L'ordre souhaite sensibiliser les parlementaires à l'importance de la langue maternelle dans l'apprentissage du français comme langue seconde. En effet, le temps et la qualité de l'exposition à cette seconde langue ainsi qu'à la culture d'accueil sont des facteurs essentiels à considérer. Mettre de l'avant le français et la culture québécoise doit demeurer central — il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus, c'est clair — mais cela ne peut pas se faire au détriment de la langue maternelle des élèves, qui demeure une assise et un fondement à l'apprentissage du français comme langue seconde.»

Et donc, je le souligne, je le répète, il s'agit là d'une recommandation d'un ordre professionnel, celui des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

Et, permettez-moi, je ne peux le passer sous silence, parce que cet article-là nous a permis... nous a permis de vivre, comment dirais-je, un moment que je qualifierais de surréaliste en commission parlementaire. Parce que l'article est clair. Ça dit bien : «Un membre du personnel [...] doit utiliser exclusivement le français...» Et il y a eu un débat entre des experts qui étaient là et M. le ministre. Et on nous rappelait la difficulté, la difficulté de n'utiliser que le français dans un cadre d'apprentissage et que la loi visait ça uniquement, clairement. Donc, M. le ministre disait : Non, non, non, ce n'est pas ça que ça vise. Et il a argumenté avec les experts. Et là moi, j'étais là comme témoin. Je regardais. J'ai dit : Coudon, j'ai probablement mal lu le projet de loi. Eh bien, non, je l'avais bien lu. Et ça a donné, évidemment, ce débat particulier entre des experts et le ministre. Et cela a permis, par la suite, à un journaliste d'expérience du *Journal de Montréal*, Jérémie Nadeau, pour ne pas le nommer, en disant : «Moment très gênant. En commission parlementaire pour son projet de loi sur la laïcité dans les écoles, il a interrompu une experte — en référant au ministre — en disant, sur un ton cassant, qu'elle était dans l'erreur lorsqu'elle soutenait que les profs seraient obligés de parler en français aux élèves. Or, c'est bel et bien ce que dit sa loi. Oups!»

Alors, vous comprendrez, si moi, j'assistais à ça, je dirais : Voyons donc, qu'est-ce qui se passe? C'est vraiment très particulier. Et je vous dis ça, Mme la Présidente, parce qu'effectivement pendant l'étude article par article, c'est un élément sur lequel il va falloir revenir et essayer de voir, finalement, dans un cadre pédagogique, je le dis d'emblée, voir comment, évidemment, ça peut être adapté, compte tenu, compte tenu des recommandations et des observations qui nous ont été faites par des groupes particuliers.

• (11 h 40) •

Il y a un autre élément, bien sûr, qui mérite d'être souligné, c'est l'utilisation de la clause dérogatoire. Le projet de loi en contient, et je tiens à le souligner d'emblée, clauses dérogatoires à la charte du Québec, charte canadienne, et évidemment d'une façon très large. Et c'est une façon de faire, quand on l'utilise même avant qu'il y ait eu une contestation judiciaire... c'est une façon de faire que j'ai moi-même critiquée dans le passé. La Commission des droits de la personne affirme qu'une clause dérogatoire devrait être utilisée lorsque c'est strictement nécessaire. Et le président de la commission soutenait en commission parlementaire que, si le gouvernement va de l'avant, il devrait mieux cibler des articles. Donc, quand on utilise la clause dérogatoire et qu'on va mettre évidemment sur pause des droits fondamentaux, il est important de faire du sur-mesure, à mon avis, et non pas du mur-à-mur, et c'est ce que recommande le président de la Commission des droits de la personne. Donc, c'est un élément qui est important à souligner également.

Et je vais conclure là-dessus, Mme la Présidente, parce que, comme vous pouvez le constater dans mon allocution, au fond, ce projet de loi là vise à renforcer la laïcité, mais vise aussi à utiliser, modifier des pratiques qui, dans bien des mesures, n'ont pas de lien. En tout cas, la ministre aura toujours la chance de nous l'expliquer plus tard lors de l'étude article par article, mais, à première vue, il ne semble pas y avoir toujours un lien entre la laïcité et, évidemment, le réseau de l'éducation. Donc ce sera à regarder.

Cependant, puisqu'on est à l'étape du principe, je pense qu'il est important... il est important d'en discuter. C'est la raison pour laquelle nous allons voter pour le principe. Nous allons appuyer le principe de ce projet de loi. Pourquoi? Bien, parce que, dans le projet de loi, il y a des éléments... et, ça, je tiens à le dire également, il y a des éléments qui sont très positifs. Je vous en nomme quelques-uns.

L'égalité hommes-femmes, c'est dans la charte québécoise des droits de la personne, c'est fondamental. Donc, à chaque fois qu'on peut, évidemment, parler de ce principe, renforcer ce principe-là, bien, il faut le faire. Le principe de la laïcité de l'État, on a toujours été en faveur de la laïcité de l'État, donc, qu'on en parle et qu'on puisse en débattre, ça, c'est aussi très important. L'idée de recevoir des services visage... à visage découvert, c'est aussi important. Et, bien sûr, la nécessité d'avoir une conduite exempte de violence et d'intimidation, c'est totalement fondamental.

Et le projet de loi n° 94 touche à ces éléments-là, et c'est notamment pour ça qu'on va adopter... On va adopter le principe. Cependant, tout n'est pas parfait, et c'est la raison, comme je vous disais, pour laquelle ça va être très important, par la suite, lors de l'étude article par article, d'avoir, je vous dirais, un dialogue constructif avec M. le ministre pour voir évidemment comment on pourra peut-être bonifier ce projet de loi là parce qu'il y a quand même des éléments qui soulèvent des questions. Et je me permets de vous en citer quelques-uns. L'élargissement de l'interdiction des signes religieux à tous, ça va soulever de nombreuses questions. Et, ça, ce n'est pas juste moi qui le dis. Plusieurs groupes, pendant les consultations particulières, sont venus nous le dire. Et j'ai fait moi-même référence à certains groupes. Donc là, il va falloir étudier ça davantage. L'impact sur le réseau de l'éducation en contexte de pénurie de main-d'oeuvre, ça, ce n'est pas moi qui le dis, c'est factuel. Je vous en parle aujourd'hui mais c'est basé sur évidemment le fait que plusieurs groupes nous en ont parlé.

Et je vous le rappelle, Mme la Présidente, il n'y a toujours pas d'étude d'impact réglementaire sur la question. Qu'est-ce que ça va donner? Le seul élément qui me permet d'affirmer... et je ne prête pas d'intention à M. le ministre, mais c'est un indicateur à l'effet que, l'interdire mur à mur immédiatement, ça pose probablement un problème, bien, c'est que, dans le projet de loi, on prévoit une clause grand-père. Donc, ce que ça veut dire, c'est qu'il y en a qui vont pouvoir continuer dans certaines circonstances. Il y a sûrement une raison. Est-ce que c'est parce qu'on a peur de ne... de perdre ces gens-là, donc, et puis, après ça, bien, de ne pas être capables d'en recruter? Ce n'est pas très clair, d'où, évidemment, l'importance d'en débattre lors de l'étude article par article. Mais tout ça pour vous dire, Mme la Présidente, qu'il aurait été important, je pense, d'avoir une étude d'impact, à tout le moins d'avoir des statistiques, d'avoir des chiffres pour nous aider à comprendre où s'en va le gouvernement avec cette mesure. Et, ça, on va en débattre également avec M. le ministre. Mais, comme je vous disais, le projet de loi vise différents éléments. Alors, quel est le véritable problème que le gouvernement tente de corriger, ça aussi, on va en débattre, évidemment, quelle est son intention.

Mais il y a un élément, et c'est pour ça que, personnellement, j'ai hâte d'en discuter dans un dialogue constructif avec le ministre, il y a un élément et il y a des questions qu'on a posées à plusieurs groupes en lien avec le projet de loi. Évidemment, ils étaient là en consultations particulières, là-dessus. Et la question était toute simple, Mme la Présidente : Quand on lit le projet de loi, avec ce projet de loi adopté, quelles sont les garanties qu'on n'aura pas un nouveau Bedford? Parce qu'un nouveau Bedford, on n'en veut pas. Et plusieurs groupes nous ont dit : Non, il n'y en a pas.

Et là ça va devenir très intéressant. Est-ce que ces groupes-là se trompent? On verra. Mais cela ne semble pas couler de source, si vous me permettez l'expression, ça ne semble pas être clair d'emblée. Et là, évidemment, pour moi, c'est une préoccupation. Puis il va falloir en parler parce que vous comprendrez qu'un autre Bedford, on n'en veut pas. Les situations qui ont été vécues, suite aux rapports qui ont été faits dans 17 écoles, on n'en veut pas non plus. Puis, bien sûr, on ne veut pas d'intimidation, on ne veut pas de violence dans les écoles, évidemment, cela va de soi. Mais vous comprendrez... Et j'ai fait, bon, en quelques minutes, là, un résumé de certains éléments qui ont été soulevés par plusieurs groupes. Donc, vous comprendrez qu'il faudra absolument continuer à en dialoguer, à en parler avec M. le ministre et donc de voir finalement s'il n'y a pas moyen, bien sûr, de bonifier ce projet de loi.

Je vous dirais, en terminant, qu'à chaque fois que le gouvernement veut utiliser la clause de dérogation avant même qu'elle ait été testée par les tribunaux, je me pose toujours la question suivante : c'est curieux, on ne veut pas que des citoyens et des citoyennes exercent certains droits. D'emblée, est-ce que c'est parce que le gouvernement pense que son projet de loi, constitutionnellement parlant, vis-à-vis des chartes, ne va pas tenir la route? Et c'est particulier, c'est particulier. Et, ça aussi, ça aussi, j'ai hâte d'avoir cette discussion là, bien sûr, avec M. le ministre, sur ces questions.

Mais revenons, revenons à l'affaire de la journée. On est à l'étape de l'adoption du principe, et c'est la raison pour laquelle je vous disais d'emblée : Nous allons voter pour le principe, parce qu'effectivement il faut débattre, il faut débattre de ces questions-là, il faut être capables d'en dialoguer, et donc nous allons voter en faveur du principe du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives. Je vous remercie, Mme la Présidente.

• (11 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le projet de loi n° 94?

Donc, le principe du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives, est-il adopté? Adopté sur division? M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Bonnardel : Oui. Je demande un vote électronique et de reporter le présent vote à la prochaine période des affaires courantes, s'il vous plaît.

Vote reporté

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. Donc, la motion de renvoi... Parfait. Cette motion est-elle adoptée? Est reporté, évidemment. Vous avez demandé un vote électronique.

Donc, pour la suite de nos travaux, M. le leader, pouvez-vous nous indiquer quel article du feuilleton je dois appeler?

M. Bonnardel : Oui. Mme la Présidente, je vous demande d'appeler l'article 16 du feuilleton.

Projet de loi n° 84

Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, à l'article 16 du feuilleton, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des relations avec les citoyens sur le projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration nationale.

Il y a des interventions? M. le député de Saint-Jean, je vous cède la parole.

M. Louis Lemieux

M. Lemieux : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Étant un grand promoteur et défenseur de ce projet de loi, que j'appelais de tous mes voeux depuis un bon moment, je me réjouis de prendre part aujourd'hui au débat pour la considération du rapport de l'étude article par article du p.l. n° 84.

Et vous me permettez de commencer par remettre en contexte ce projet de loi qui traite de l'intégration nationale, puisque ceux dont la loi va prévoir et encadrer l'intégration sont, par voie de conséquence, de nouveaux arrivants. Le gouvernement va, d'ailleurs, bientôt déposer ses propositions de seuils d'immigration permanente et temporaire pour les prochaines années. C'est toujours un débat, disons, animé. Mais je nous demande collectivement de nous rappeler, parce que c'est important, Mme la Présidente, que, proportionnellement, en immigration permanente, le Québec est le champion toutes catégories, parce que, toutes proportions gardées, nous accueillons plus de nouveaux citoyens à chaque année que les États-Unis ou même la France.

Parce que, oui, nous sommes accueillants. Ce n'est pas ça, l'enjeu, c'est la capacité d'accueil et l'équilibre nécessaire pour continuer de croître et de grandir qui sont en cause, et donc, en toile de fond de ce débat, un véritable débat de société. Croître économiquement avec une population et une main-d'oeuvre conséquente et continuer de grandir comme peuple, avec sa langue, sa culture et ses valeurs, c'est ça, l'intégration nationale, au coeur de ce projet de loi, qui consacre, pour la première fois, un modèle d'intégration qui est, ni plus ni moins, que le contraire du multiculturalisme que le Canada avait embrassé à peu près en même temps qu'il rapatriait sa Constitution — c'était en 1982 — et à peu près au même moment qu'il transformait lentement mais sûrement la théorie traditionnelle des deux peuples fondateurs du pays sur la voie d'un État postnational. Postnational, c'est un État après, ou au-delà de la nation, ou, pour ainsi dire, un État sans nation. Pas surprenant que notre Parlement, comme notre peuple, d'ailleurs, n'ait jamais accepté ni signé la nouvelle Constitution et ne se soit jamais senti à l'aise dans ce grand tout ou ce grand vide, c'est selon, du multiculturalisme canadien. Ça, ce sera bientôt terminé, parce qu'avec cette nouvelle loi que, je le souhaite, nous adopterons incessamment, nous pourrions, à l'avenir, cultiver et faire vibrer le vivre-ensemble en étant accueillants et responsables à l'égard des nouveaux arrivants qui pourront s'installer, s'épanouir et s'enraciner dans le contexte des valeurs, d'une langue et d'une culture communes au Québec.

Parce que, si le français est bel et bien notre langue officielle et commune, l'intégration nationale consacrera dorénavant notre culture commune. C'est la pierre d'assise du projet de loi n° 84 qui, à mon avis, rétablit l'équilibre dans la réciprocité entre les droits et les responsabilités des uns et ceux des autres, comme dans individuels et collectifs. Ça devient ni plus ni moins qu'un modèle d'intégration sur mesure pour le Québec et ses nouveaux citoyens aussi.

L'étude article par article en commission, dont nous considérons le rapport dans ce débat, s'est beaucoup attardée, comme on l'avait fait pendant les consultations particulières en Commission des relations avec les citoyens, sur les responsabilités des uns et des autres, ceux qui arrivent, et dont on s'attend à ce qu'ils adhèrent à notre société, et ceux qui les accueillent et qui doivent leur faciliter la tâche. C'est ça, la réciprocité, et particulièrement au niveau de la langue, en favorisant leur francisation, de la culture, en faisant montre d'ouverture, et du vivre-ensemble, à commencer par nos valeurs, en créant le contexte pour bien les partager.

Notre langue, notre culture, notre laïcité de l'État, nos valeurs, en commençant par l'égalité hommes-femmes, et tout ce qui nous distingue de nos voisins est ce qu'il faut protéger et considérer dans notre réponse à l'ensemble des défis et des enjeux auxquels nous sommes tous confrontés.

La future Loi sur l'intégration nationale est essentielle et fondamentale, et je l'accueille à bras ouverts, comme nous le faisons avec ceux qui se joignent à nous, parce que le Québec est une société accueillante, une société distincte, pour reprendre l'expression consacrée, qui a été galvaudée mais qui reste ce que c'est dans le dictionnaire, une société qui pourra véritablement devenir une terre d'accueil laïque et francophone pour protéger et faire vivre au sens le plus large possible et avec autant d'ouverture qu'il en faudra la culture québécoise. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je vous remercie, M. le député. Maintenant, je cède la parole à M. le député de l'Acadie.

M. André Albert Morin

M. Morin : Merci, Mme la Présidente. Alors, on est à l'étape de la prise en considération du rapport de la commission relativement au projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration nationale.

J'ai écouté attentivement l'exposé de mon collègue le député de Saint-Jean. Mais il y a un élément que j'aimerais préciser, Mme la Présidente. Quand on regarde le projet de loi n° 84, il ne s'adresse pas uniquement aux personnes immigrantes. Et ça, je pense qu'il faut le dire aussi, parce que, quand on regarde au chapitre II, le modèle et les fondements, on dit que ça s'applique à toutes les personnes qui y vivent, dont les personnes immigrantes, mais aussi les personnes s'identifiant à des minorités culturelles qui peuvent être ici depuis 10, 15, 20, 30, 40 ans. Donc, je pense que c'est important aussi de rappeler cet élément-là.

Maintenant, on a eu énormément de discussions, lors de l'étude article par article, et je vous dirai que j'étais quand même heureux, au départ, de voir que ce modèle d'intégration nationale, et puis là, bien, on a changé le nom de la loi, là, mais... mais que ça faisait d'abord référence à l'interculturalisme. Et ça, je pense que c'est important, et je l'ai dit en commission parlementaire, au Québec... Et permettez-moi de rappeler l'histoire de mon parti, le Parti libéral du Québec, même à l'époque de M. Robert Bourassa, ancien premier ministre, le modèle qui avait été choisi, c'était l'interculturalisme, clairement. Et M. Couillard et son gouvernement, par la suite, entre autres par la plume de Mme Weil, a développé une politique qui faisait référence, bien sûr, à l'interculturalisme. Donc, à ce niveau-là, le Québec s'est toujours distingué du multiculturalisme canadien. Nous croyons que l'interculturalisme est un modèle qui s'applique chez nous, compte tenu de ce que l'on est. Mais, au fur et à mesure qu'on modifiait certaines dispositions, et j'ai peut-être mal compris l'intention de M. le ministre, mais j'avais l'impression que son modèle, il allait même au-delà de l'interculturalisme, que c'était même un nouveau modèle basé sur différents fondements, dont on pourra parler.

• (12 heures) •

Et évidemment il y a des éléments que j'ai proposés, des amendements qui ont été proposés pour essayer de rendre ce projet de loi plus inclusif. Et je vous dirai qu'avec de bons débats avec M. le ministre, dans certains cas, effectivement, il y a des amendements que j'ai proposés qui ont été adoptés. Je pense, entre autres, à l'article 1, quand on a suggéré un ajout, d'utiliser les mots «vivre-ensemble». Parce qu'au fond ce qu'un projet de loi ou une loi qui vise à partager des valeurs communes, une langue commune, doit faire, c'est, ultimement, permettre aux gens de vivre ensemble. Pour moi, c'est l'objectif ultime. Ce n'était pas mentionné. Et, quand on a écouté les groupes en commission parlementaire, plusieurs nous ont suggéré d'ajouter cet élément-là. Donc, ça a été effectivement bien reçu. On a modifié aussi les mots «ethnoculturels» par «culturels». Je trouvais que ça correspondait mieux à une réalité québécoise.

On a, bien sûr, parlé beaucoup d'un ajout, donc, de «la lutte contre le racisme et la discrimination». C'est un élément important, parler de ce concept-là, pourquoi? Parce que, quand je vous parlais de l'histoire du Parti libéral du Québec, à l'époque de M. Bourassa et à l'époque de M. Couillard, la politique qui avait été développée parlait, bien sûr, évidemment, de la langue française, c'est notre langue commune, s'adressait plus spécifiquement à l'accueil des immigrants, mais soulignait que, parmi les éléments importants, en plus, bien sûr, de partager notre culture, c'était d'y avoir un élément socioéconomique, parce que, quand les immigrants arrivent, évidemment, ils se cherchent de l'emploi, c'est normal, et évidemment de s'assurer qu'il y aura toujours une lutte contre la discrimination, parce que nous ne voulons pas, dans notre société, qu'il y en ait. Malheureusement, ça existe, mais, évidemment, on doit mettre nos efforts pour, évidemment, réduire le plus possible toute attaque. C'est, d'ailleurs, pour ça que, dans notre société, particulièrement au Québec, dès 1975, le Parlement a adopté la charte québécoise des droits et libertés de la personne, qui accorde des droits, et la commission veille à, évidemment, lutter contre toute forme de discrimination.

Donc, ça, c'est des éléments que je vous qualifierais d'importants et qui ont été acceptés par le gouvernement. On a aussi ajouté à certaines dispositions le principe de l'égalité des femmes et des hommes. C'est un élément fondamental, et je pense que c'était important de le rappeler. Ça, c'était pour, je vous dirais, les éléments positifs qui ont servi à bonifier le projet de loi.

Maintenant, il y a des enjeux. En fait, il y en a deux, il y en a deux qui sont particulièrement importants, et je tiens à prendre quelques instants pour vous en faire part, Mme la Présidente. Premier enjeu important, et ça se retrouve au chapitre VII du projet de loi, relativement aux dispositions modificatives, et là il y a une modification à la Charte des droits et libertés de la personne, à la charte québécoise. C'est comme si ce gouvernement-là, Mme la Présidente, n'était pas capable de présenter un projet de loi sans toucher à la charte, comme si on pouvait faire à peu près n'importe quoi à la charte. La charte québécoise, c'est toujours assez dangereux quand on y touche. Pourquoi? Bien, parce que c'est un élément fondateur. C'est une loi... C'est la loi des lois au Québec. Donc, évidemment, à chaque fois qu'on veut la modifier, ça a un impact particulier.

Et vous ne serez pas étonnée d'apprendre que c'est exactement... c'est exactement ce qu'est venu nous rappeler la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse par la voix de son président. En fait, ils ont... ils ont déposé un excellent mémoire qui traite des articles 18, 19, 20 et 21 du projet de loi, qui... Ces articles visent à modifier la Charte des droits et libertés de la personne. Et il y a une modification, notamment, à l'article 9.1 de la charte, et l'article 9.1 de la charte québécoise, c'est, comment dirais-je, une espèce de disposition interprétative qui vient, si vous me permettez l'expression, pondérer l'impact des droits. Et donc, à chaque fois qu'on vient rajouter des éléments à 9.1, ce que ça fait, c'est que ça menace l'équilibre des droits qui sont énoncés dans la charte. Ça menace l'équilibre de la charte. Et donc ce n'est pas banal.

Et donc référer au modèle québécois d'intégration nationale et l'inclure dans le 9.1, ce que ça veut dire, c'est qu'éventuellement, quand il y aura des contestations, si les tribunaux ont à interpréter la charte et s'ils ont à interpréter et évaluer des droits, c'est la même chose pour la commission, ils devront le faire en tenant compte du modèle d'intégration nationale. Et ce qui est particulier dans la rédaction qui est utilisée par le gouvernement, c'est qu'il y a plusieurs fondements du modèle d'intégration nationale que l'on retrouve dans la loi, dont la langue française, qui sont déjà dans 9.1 de la charte. Donc, c'est comme s'il y avait une répétition. Je comprends que le modèle d'intégration est plus large qu'uniquement la langue française, mais la langue française y figure déjà. Alors, c'est très particulier comme façon de faire, en plus, en plus de menacer l'équilibre de la charte.

Donc, ce que la commission est venue nous dire, et ce sont les experts en ce qui a trait notamment à l'application et à l'interprétation de la charte... Bien sûr, l'interprétation de la commission peut toujours être contestée devant les tribunaux, c'est certain, mais ils ont une expérience unique dans ce domaine-là et ils le font bien. Ils ont... ils ont été, évidemment, très généreux de partager leur savoir, leurs connaissances avec les parlementaires lors de l'étude article par article. Et ce qu'on est venu nous dire et ce qu'on a même écrit dans le mémoire, et je les cite, à la page 26 : «Pour les raisons qui suivent, cette proposition, donc, emporte d'importants risques pour l'équilibre de la charte puisque le mécanisme prévu à l'article 9.1 de la charte est au coeur de l'interprétation des libertés et droits de la personne et de la portée qu'on doit leur conférer. Pour rappel — et je cite la commission — l'article 9.1 de la charte inclut deux volets. Le premier permet d'abord de justifier les limitations aux droits et libertés, alors que le deuxième guide l'exercice de la pondération qui doit avoir lieu en cas de conflit entre ces droits.»

Donc, évidemment, ce qui arrive, c'est que, si quelqu'un conteste une disposition en disant qu'un de ses droits n'a pas été respecté, bien, l'article 9.1 et le modèle d'intégration nationale pourra, donc, venir pondérer ce droit. Et évidemment ça a un impact sur l'équilibre même des droits dans la charte.

Et ce qui est très particulier aussi avec cette modification-là, c'est que les fondements du modèle sont dans la loi en grande partie. Ça, c'est l'article 5. Mais l'article 8, lui, prévoit l'élaboration d'une politique nationale sur l'intégration à la nation québécoise. Et donc ça va tenir, évidemment, compte des fondements, mais ça va aller plus loin. Ça va les expliquer, ça va les interpréter. Bref, on ne le sait pas, Mme la Présidente, parce que la politique, elle n'est pas rédigée encore. Mais elle va faire partie de ce modèle. Donc, au fond, ce que le gouvernement nous demande, c'est une espèce de chèque en blanc sur : Oui, il va y avoir un impact sur l'interprétation de la charte, la politique va en faire partie, mais elle n'est pas encore rédigée. Donc, c'est assez particulier comme exercice parlementaire. Alors, vous comprendrez que c'est assez difficile d'être en accord avec cette façon de procéder.

• (12 h 10) •

Et permettez-moi à nouveau de revenir au mémoire de la commission, qui nous rappelle que 9.1, qui est modifié par le projet de loi, est une disposition fondamentale dans l'équilibre, qui doit permettre la mise en oeuvre concrète du principe déjà cité, et suivant lequel des droits sont indissociables, interdépendants et intimement liés. L'article 9.1 permet de traiter les droits garantis par la charte sur un pied d'égalité et en leur accordant la même importance, sans hiérarchie. Plus concrètement encore, modifier l'article 9.1, comme le propose le projet de loi, risque d'amoindrir la protection des droits et libertés que la charte garantit à chacune et chacun.

Donc, dans ce projet de loi là, il n'y a pas de clause dérogatoire, parce que, là, ça aurait été vraiment le summum, si vous me permettez l'expression, mais le gouvernement vient amoindrir les droits. Et ça, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Commission des droits de la personne. Alors, on dit : «En plus, le risque est d'ailleurs d'autant plus grand — c'est ce que je vous disais précédemment — que le projet de loi laisse place à d'importantes imprécisions quant à la définition du modèle d'intégration qui sera retenu et que les modalités et paramètres du modèle d'intégration seront en grande partie précisés dans le cadre d'une politique gouvernementale et de ses règlements.» C'est exactement ce à quoi je faisais référence précédemment, Mme la Présidente. Donc, ça a un impact sur les droits. Ça va les amoindrir, mais ça va être fait en partie, pas totalement mais en partie, avec une politique et des règlements que l'on ne connaît pas. Puis je vais vous reparler aussi de la politique tout à l'heure. C'est un autre élément qui mérite d'être souligné.

La commission nous rappelle, et je cite toujours leur mémoire, que «la modification que propose l'article 19 du projet de loi apparaît donc incompatible — apparaît donc incompatible — avec l'essence et la portée qu'on doit conférer à une loi aussi fondamentale que la charte ainsi qu'aux droits et libertés qu'elle énonce». Comme mentionné précédemment, et c'est ce que je vous disais, la charte est une loi quasi constitutionnelle qui a son propre objet. Notre charte, elle est inspirée du droit international. La protection des droits et libertés de la personne ne devrait pas être soumise aux aléas que peut connaître une politique gouvernementale. Alors, vous comprendrez que, quand on voit ça puis quand on en a discuté, c'est particulièrement, particulièrement difficile à accepter. Donc, c'est resté. C'est là.

Et je vous dirai que ce n'est pas uniquement la commission qui a souligné cet impact important sur la charte. Plusieurs autres groupes en ont parlé. D'ailleurs, je vous réfère, Mme la Présidente, au mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux, la CSN, qui soulignait, à sa recommandation n° 7, que soient carrément retirés les articles 10, 16 et 17 du projet de loi, carrément. On nous disait aussi que l'impact, évidemment, sur la charte était... était risqué.

Et on demandait de retirer les articles 18 et 21 du projet de loi cadre modifiant la Charte des droits et libertés de la personne. Pourquoi? Bien, parce qu'on disait, et je cite : «Il est risqué de modifier la charte afin de faire primer le modèle d'intégration proposé sur les droits protégés. Un modèle d'intégration véritablement respectueux des droits fondamentaux devrait plutôt reconnaître que l'intégration des personnes issues de l'immigration et des personnes immigrantes ne peut se faire que dans la pleine reconnaissance de ces droits pour toutes et tous, notamment, même, par un ajout en ce sens.» Donc, au fond, la CSN nous demandait d'aller plus loin.

Donc, vous comprendrez que c'est assez compliqué d'être en accord avec cette disposition-là, parce que, comme la commission, la CSN... la Commission des droits de la personne, la CSN souligne que ça touche à l'équilibre

même de la charte, donc c'est dangereux, et que, si on veut véritablement respecter et faciliter l'intégration, il faut faire le contraire. Donc, il ne faut pas toucher... il ne faut pas toucher à la charte.

Je vous dirais que la Ligue des droits et libertés était exactement au même effet avec leur mémoire. On demandait à ce que les articles 18 à 21 soient retirés, parce que ça porte atteinte, bien sûr, à l'équilibre des droits. Et on rappelait, dans leur mémoire, que les modifications à la charte québécoise ont toujours de lourdes conséquences, et particulièrement avec la modification prévue à 9.1. Et je souligne que... Et je cite leur mémoire, à la page 15 : «La modification de l'article 9.1 ferait en sorte d'inféoder en partie — et c'est leur vocabulaire, d'inféoder en partie — les droits inscrits dans la charte aux dispositions de la nouvelle politique d'intégration nationale.» Donc, au fond, c'est la même mise en garde.

«La Ligue des droits et libertés considère que cette modification majeure va à l'encontre même du principe des droits humains, qui doivent servir de balise aux actions des législateurs. Ainsi, nous insistons sur le fait que c'est la politique nationale qui doit respecter les droits inscrits dans la charte et non la charte qui doit être interprétée à la lumière de cette politique.» Qui, comme je le soulignais précédemment, n'est toujours pas rédigée. La Ligue des droits et libertés souligne : «Affirmer l'inverse constituerait une régression majeure au régime de protection des droits humains dont s'est doté le Québec. En ajoutant, par couches successives — et j'y faisais référence précédemment — des éléments supplémentaires susceptibles d'être invoqués pour limiter la portée ou aménager l'exercice de certains droits, le législateur participe de cette conception erronée des droits humains et crée, de facto, une hiérarchie de plus en plus évidente entre les intérêts privilégiés par l'article 9.1 et les droits et libertés garantis par la charte. Il faut donc s'inquiéter de cette tendance à subordonner les droits et libertés fondamentaux des citoyens à d'autres intérêts que ceux de l'ordre public, des valeurs démocratiques et du bien-être général.» Parce que... Cette référence-là fait également un concept qui est utilisé dans d'autres nations, à l'effet qu'habituellement, traditionnellement, quand on vient limiter ou quand on demande d'interpréter des droits à la lumière de certains concepts dans une charte, donc, comme à l'article 9.1, habituellement, on va le faire pour des motifs d'intérêt public, des motifs de sécurité publique, des motifs de sécurité générale, des motifs de sécurité nationale. C'est, au fond, ce qu'écrivait, il y a plusieurs années, le regretté Pr François Chevrette dans la *Revue juridique Thémis*, sur un article qui, justement, décrivait, interprétait l'article 9.1 de la charte. Alors donc, il faut faire, évidemment, attention. Et là je vous le soumetts respectueusement, Mme la Présidente, le gouvernement, avec ces dispositions-là, n'a pas... n'a pas atteint cet équilibre.

• (12 h 20) •

Et il y a un autre élément du projet de loi qui pose problème, disons-le comme ça, et c'est en lien avec le chapitre IV, avec la politique. La politique sera élaborée éventuellement, mais le législateur... le gouvernement, pas le législateur, le gouvernement de la CAQ veut que cette politique soit élaborée en collaboration avec des ministres concernés puis soumise à l'approbation du gouvernement pour une adoption de la politique nationale. Donc, quand... On a posé plusieurs questions au ministre. On lui a dit : Bon, bien, d'abord, plusieurs ministres — parce que, bien sûr, cette loi-là touche toutes les sphères de notre société, et on y veut un consensus important — uniquement des ministres, pourquoi? Pourquoi ne pas permettre une consultation générale pour le développement de la politique?

Je vous le disais d'emblée au départ, au début de mon allocution, on a réussi à faire ajouter ce concept de vivre-ensemble. C'est ce qui est important. Si on veut que les gens participent, contribuent à toutes ces valeurs-là, bien évidemment, il faut qu'ils se reconnaissent quelque part. Et évidemment, pour l'adoption d'une loi, on a un processus qui est formel. Bien sûr, on consulte, il y a des consultations particulières, mais c'est beaucoup plus encadré. Mais, pour la politique, pour le quotidien, pourquoi, pourquoi ne pas privilégier une consultation beaucoup plus large? On pourrait consulter l'ensemble de la société civile. On pourrait avoir des consultations généralisées. Et c'est ce que j'ai recommandé, c'est ce que j'ai soutenu. C'est ce que j'ai demandé au ministre. Rien n'y fit, Mme la Présidente. On n'en est pas là. Et c'est très malheureux. C'est très malheureux, parce que, et j'écoutais le ministre, j'écoutais M. le député de Saint-Jean, si, pour le gouvernement, cette loi est si fondamentale, bien, normalement, il devrait souhaiter la participation de toutes et de tous. Alors, pourquoi ne pas avoir une consultation élargie pour l'élaboration de la politique? Comme ça, on va avoir le pouls de tout le monde. Et, je le répète, cette loi-là, ce modèle d'intégration là ne va pas s'appliquer uniquement aux personnes immigrantes qui arrivent ici. Ça va s'appliquer à l'ensemble de la population. Ça va s'appliquer aux membres des communautés culturelles qui sont déjà sur le territoire national du Québec. Donc, pourquoi ne pas les consulter d'une façon large?

Alors, M. le ministre n'était pas intéressé. Et je lui ai dit : Écoutez, ça s'est déjà fait dans le passé. Avec respect, M. le ministre ne semblait pas avoir beaucoup d'intérêt pour ça. Bien, je lui ai dit : Écoutez, ce n'est pas compliqué, quand le gouvernement de M. Couillard a adopté sa politique, il y en a eu une, consultation populaire et générale. Et je lui ai même dit : Écoutez, on a retrouvé pour vous les mécanismes de consultation, M. le ministre, je suis prêt à vous les donner, c'est fait, alors, vous n'aurez pas à investir du temps et de l'argent, prenez-le, allez-y, la méthode est claire. Non. On veut garder ça au niveau de l'exécutif.

Eh bien, c'est malheureux, je pense. Personnellement, je pense que c'est une... c'est une occasion ratée, manquée. Et on aurait pu faire oeuvre utile en consultant davantage les gens. La loi était là, avec certains grands principes, puis là on aurait pu, dans son application, aller chercher le pouls de la population. Il n'y a rien de mal à ça, Mme la Présidente. Puis, si on veut, évidemment, promouvoir le vivre-ensemble, bien, je pense que c'est comme ça... c'est comme ça qu'il faut le faire.

Ça me permet de poser certaines questions. Moi, je comprends mal pourquoi le gouvernement n'a pas accepté cette proposition-là. C'est une tradition démocratique qu'il a déjà utilisée dans le passé. Ça aurait pu très bien se faire. Ça s'est fait depuis plus de 20 ans. Pourquoi ce repli uniquement sur le pouvoir exécutif? Moi, je pense qu'on aurait pu avoir des assises beaucoup plus larges, et ça aurait pu rejoindre plusieurs groupes dans la population. La recette, elle était

là. Le gouvernement libéral de Philippe Couillard, dans le passé, l'a fait. La CAQ aurait pu s'en inspirer et ne pas élaborer cette politique en vase clos. Je pense qu'il faut avoir confiance, Mme la Présidente, dans la société civile et faire en sorte qu'on puisse, évidemment, consulter les gens. Et d'ailleurs, d'ailleurs, il y a des groupes qui nous l'ont suggéré. Donc, c'est autant d'éléments qui auraient pu être faits.

Permettez-moi de référer au mémoire du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, qui disait, dans une de ses recommandations : «Le SFPQ recommande que le projet de loi soit amendé afin que la politique nationale sur l'intégration qui y est prévue fasse préalablement l'objet de consultations publiques ouvertes.» Donc, c'est important. Et ce n'étaient pas les seuls. Il y en a plusieurs autres qui l'ont suggéré, mais le gouvernement ne l'a pas retenu.

Alors, Mme la Présidente, pour toutes ces raisons-là... Vous comprendrez, on a tendu la main au gouvernement. Ça n'a pas été accueilli. Et donc, pour la prise en considération du rapport de la commission, ma formation politique, nous allons voter sur division. Je vous remercie, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Non?

Mise aux voix du rapport

Donc, le rapport de la Commission des relations avec les citoyens portant sur le projet de loi n° 84 sur l'intégration nationale est-il adopté?

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Adopté sur division. Merci. Donc, M. le leader adjoint du gouvernement, pour la suite.

M. Bonnardel : Oui. Mme la Présidente, je vous demande d'appeler l'article 1 du feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 92

Adoption du principe

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : M. le ministre des Finances propose l'adoption du principe du projet de loi n° 92, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier.

Y a-t-il des interventions sur ce projet de loi? Non?

Mise aux voix

Donc, le principe du projet de loi n° 92, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Bonnardel : Mme la Présidente, je vous demande d'appeler l'article 17 du feuilleton, s'il vous plaît.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Mention de renvoi, monsieur...

M. Bonnardel : Pardon?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Votre motion de renvoi à la commission.

Renvoi à la Commission des finances publiques

M. Bonnardel : Ah! oui, oui, excusez-moi, excusez-moi, excusez-moi.

Donc, je demande, Mme la Présidente, de reporter le présent... Non. Mme la Présidente, je recommence. Conformément à l'article 243 de notre règlement, je fais motion afin que le projet de loi n° 92, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier, soit déféré la Commission des finances publiques pour son étude détaillée et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

Donc, pour la suite de nos travaux.

M. Bonnardel : Oui. Je demande une suspension, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je suspends les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 12 h 29)

(Reprise à 12 h 34)

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, M. le leader adjoint du gouvernement, vous aviez une demande à faire.

M. Bonnardel : ...avec l'opposition officielle, et malgré le fait que le vote ait été pris pour l'adoption de principe du projet de loi n° 92, je demande le consentement pour que ma collègue la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré et le député... le député de l'opposition officielle responsable, donc, des finances puissent prendre la parole sur ce projet de loi n° 92.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, est-ce qu'il y a consentement pour que le vote reste tel quel? Donc, on ne revotera pas, mais on permet deux prises de parole. Il y a consentement? Consentement.

Reprise du débat sur l'adoption du principe

Mme la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré, je vous cède la parole.

Mme Kariane Bourassa

Mme Bourassa : Merci beaucoup. Alors, j'ai le plaisir de présenter, pour adoption du principe, le projet de loi n° 92, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier.

Ce projet est le résultat d'échanges continus avec les acteurs du secteur financier et du courtage immobilier. Il s'inscrit dans notre engagement à garder les lois relatives à ce secteur à jour en y apportant, sur une base régulière, des ajustements qui sont appropriés.

Ce projet vise tout d'abord une réforme importante de l'encadrement de la distribution des produits et services financiers. En effet, il fusionne la Chambre de l'assurance des dommages et la Chambre de la sécurité financière, ce qui permet de créer un nouvel organisme, la Chambre de l'assurance. Celle-ci, plutôt que de tirer ses fonctions directement de la loi, sera un organisme... d'autoréglementation, pardon, sujet à une décision de reconnaissance prise par l'Autorité des marchés financiers. La nouvelle chambre remplira la somme des rôles des chambres existantes, à l'exception des fonctions relatives à l'encadrement de l'épargne collective, qui seront bientôt accomplies par l'Organisme canadien de réglementation des investissements.

Le projet de loi fait aussi la refonte des dispositions relatives au Fonds d'indemnisation des services financiers afin principalement d'en entendre... d'en étendre la couverture. Ce fonds visera dorénavant les cas de fraude commis par toute personne physique qui agit au Québec directement auprès du public relativement à un service financier. Ce changement confirme la volonté du Québec d'offrir à ses citoyens la meilleure protection qui soit en la matière.

Le projet renforce aussi les pouvoirs d'intervention de l'Autorité des marchés financiers. Je donne quelques exemples. Il introduit à l'égard des institutions financières un régime de pénalités administratives qui est à mi-chemin entre la sanction administrative pécuniaire et la sanction pénale, qui permettra une plus grande flexibilité au régulateur dans ses interventions. Il augmente aussi les montants minimaux et maximaux des amendes pénales dans plusieurs lois. Il crée aussi dans certaines lois des infractions spécifiques pour la fraude afin d'y associer des amendes plus élevées.

Le projet apporte aussi des avancées du côté de l'assurance. Par exemple, il répond à des préoccupations soulevées par l'ouragan Debby en donnant à l'Autorité des marchés financiers le pouvoir d'ajouter une flexibilité additionnelle dans les règles encadrant l'exercice des fonctions d'experts en sinistre et lorsque les circonstances le justifient. Il modifie les règles gouvernant la fédération Promutuel afin de permettre à ce fleuron québécois d'accueillir dans ses rangs des mutuelles d'assurance de dommages d'autres provinces, lui permettant ainsi une croissance qui sera plus accrue. Il assouplit les exigences relatives à la composition des conseils d'administration pour les assureurs qui font partie de groupes financiers ayant des activités substantielles à l'extérieur du Québec.

Donc, le projet permet, au passage, de procéder à certains ajustements visant à garder le régime applicable au Mouvement Desjardins flexible, pertinent et surtout transparent.

Et finalement le projet modifie la Loi sur le courtage immobilier afin qu'elle puisse refuser l'émission ou le renouvellement d'un permis à des personnes qui, de l'avis de l'Organisme d'autoréglementation de courtage immobilier, n'ont pas la probité requise pour oeuvrer dans ce secteur.

Le projet bonifie aussi le régime de sanctions pénales qui est prévu par cette loi.

Donc, c'est, encore une fois, en recherchant l'équilibre entre les objectifs de protection du public et la flexibilité de l'industrie que toutes ces mesures ont été élaborées. Évidemment, l'atteinte de ces objectifs n'est pas une chose qui est simple, comme en témoigne la journée de consultations particulières que la Commission des finances publiques a tenue. Nous avons bien écouté les parties prenantes qui se sont adressées à la commission et nous les remercions pour leur participation à nos travaux.

Je demande donc aujourd'hui à cette Assemblée d'adopter le principe du projet de loi n° 92 afin de permettre à la Commission des finances publiques d'entreprendre l'étude détaillée de l'ensemble des mesures qu'il contient. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je cède la parole. M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Frédéric Beauchemin

M. Beauchemin : Merci, Mme la Présidente. Le projet de loi a plusieurs mesures spécifiques, dont cinq qui vont avoir des effets importants.

La première mesure ayant retenu notre attention et qui est probablement la mesure la plus susceptible d'avoir des conséquences pour l'industrie de l'assurance, c'est la fusion de la Chambre de l'assurance de dommages et de la Chambre de la sécurité financière en une seule chambre de l'assurance. En consultations particulières, nous avons entendu des arguments des deux côtés, pour ou contre. Et une chose qui semble avoir été assez claire, c'est que le ministre des Finances n'a pas consulté toutes les parties prenantes. Il aurait été plus optimal pour le processus démocratique d'avoir au minimum averti les gens que ça s'en venait.

Un élément important aussi à se rappeler, c'est qu'en 2017 Carlos Leitão avait proposé l'abolition des deux chambres principalement parce qu'il y avait un dédoublement des activités entre les chambres et l'AMF. Aujourd'hui dans le projet de loi n° 92, le ministre semble diviser les responsabilités entre la nouvelle chambre et l'AMF. Mais, évidemment, les détails seront extrêmement importants à comprendre et à analyser.

La seconde mesure qu'on surveille, c'est l'élargissement du Fonds d'indemnisation des services financiers. Essentiellement, le nombre de personnes devant y cotiser augmentera. C'est intéressant pour la gestion du fonds en tant que tel, mais nous aurons des questions, à savoir combien de nouvelles personnes pourront y contribuer. Le savaient-elles, qu'elles allaient être dans le viseur du ministre? Et va-t-il indexer le tout? Toutes ces questions, nous allons vouloir avoir des réponses.

• (12 h 40) •

La troisième mesure sur notre radar est le rehaussement des peines contre la fraude, augmentation des pénalités et ajout de concept de pénalités administratives. Essentiellement, ça semble une bonne chose, mais il devrait... il devra y avoir de façon claire... que le gouvernement souhaite réellement encadrer ces peines car il y a un risque, notamment en matière des peines cumulatives. On comprend le concept, mais le ministre va-t-il trop loin pour démontrer qu'on désire le respect de la nouvelle chambre et de l'AMF? Nous allons vouloir plus d'éclaircissements sur ce sujet.

La quatrième mesure qu'on surveille, c'est la possibilité pour l'AMF de permettre plus de souplesse pour les assureurs de dommages afin de répondre à des pics de demande, notamment en période de catastrophes naturelles. On comprend l'idée, elle a du mérite, mais on n'a pas démontré des statistiques par rapport aux résultats des souplesses octroyées l'an dernier sur des consommateurs. Donc, les consultations nous ont démontré que, pour l'industrie, évidemment, c'est du positif, et c'est bien normal, mais, à part nous dire que, pour les clients... ont reçu leur chèque plus vite, on ne voit pas vraiment des statistiques à savoir si les consommateurs, en tant que tels, ont été satisfaits, en tant que tel, du montant reçu. On va vouloir évidemment plus de données là-dessus.

Finalement, la dernière modification significative est l'encadrement du courtage immobilier. Il y a l'intention de punir les fautifs de façon plus sévère. Cependant, on constate que l'OACIQ, l'organisme d'autorégulation, n'est pas reconnu pour son efficacité. On va avoir besoin qu'on nous quantifie cela parce que, selon... sinon ça, on aura, encore une fois, le gouvernement qui va avoir établi des mesures... n'aura pas établi des mesures de succès et on va naviguer encore une fois au pif, sans avoir l'habitude de pouvoir mesurer le succès.

Il y a aussi, évidemment, un manque de clarté en ce qui a trait au terme «probité» utilisé dans le projet de loi. C'est extrêmement large comme terme, et on doit le baliser, sinon il y aura très certainement des excès. Que voulons-nous dire spécifiquement à propos de la probité? Nous allons vouloir des éclaircissements là-dessus aussi absolument.

Essentiellement, nous voyons les intentions du ministre et nous croyons qu'elles sont dans la bonne direction pour la protection du consommateur, mais nous allons vouloir des réponses à nos questions pour faire avancer ce projet de loi. En ce qui concerne le principe, évidemment, nous serons en faveur. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je vous remercie, M. le député. Donc, c'est ce qui met fin aux interventions. M. le leader adjoint du gouvernement, voulez-vous nous indiquer la suite de nos travaux?

M. Bonnardel : Oui, Mme la Présidente. Je vous demande d'appeler l'article 17 du feuilleton.

Projet de loi n° 81

Adoption

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, à l'article 17 du feuilleton, M. le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs propose l'adoption du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement.

Est-ce qu'il y a des interventions? M. le député de Jonquière, à vous la parole.

M. Yannick Gagnon

M. Gagnon : Merci, Mme la Présidente. Alors, comme vous pouvez voir, il me fait plaisir de prendre la parole au nom... effectivement, au nom du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à l'occasion de l'adoption du projet de loi n° 81, pourquoi on est ici aujourd'hui.

Mme la Présidente, d'entrée de jeu, je le dis, comme tout omnibus législatif, ça a été un travail colossal qui a été réalisé en premier par les équipes du ministère de l'Environnement afin de penser et rédiger ce projet de loi. Je pense que c'est important, dans les premières secondes qui me sont attribuées, de les remercier pour leur rigueur et leur accompagnement au cours des derniers mois.

En gros, c'est une vingtaine de groupes qui ont été consultés pour la rédaction puis pour son étude en commission suivant son dépôt. Puis on a encore plus de groupes, là, qui ont rédigé un mémoire pour se prononcer sur les articles qui les tenaient à cœur. Alors, je pense qu'on peut voir toute la mobilisation en lien avec ce projet de loi. Important, aussi, toujours dans les premières minutes, de remercier les collègues des oppositions, mes collègues de la banquette gouvernementale, qui ont étudié avec rigueur... En tout, Mme la Présidente, là, c'est plus de 85 heures où est-ce qu'on a étudié chacun des articles de ce projet de loi. Et, bien entendu, on a pris... c'est un travail très précis au niveau de prendre l'ensemble des commentaires qu'on a reçus. Ça va de soi. Je tiens donc à m'adresser... un merci particulier à tous les membres du personnel de la Commission des transports et de l'environnement.

Bon, maintenant, maintenant quelques mots sur qu'est-ce qu'on a vécu, sur les principales modifications apportées, comme on dit, par le p.l. n° 81. Écoutez, Mme la Présidente, avec l'adoption de ce projet de loi, on peut dire que nous disposons d'une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement plus performante ainsi que de nouveaux outils pour mieux protéger, bien entendu, la nature. Ce sera un nouveau cadre légal qui nous permettra non seulement d'accélérer la transition vers un objectif, c'est-à-dire un Québec plus vert, un Québec plus durable, un Québec plus prospère, mais également de réaffirmer, de réaffirmer notre rôle de leader dans le domaine environnemental.

Un petit mot en lien avec l'optimisation de la procédure d'évaluation environnementale en lien avec le projet de loi. Les changements à la procédure d'évaluation environnementale permettront de rendre plus efficiente, agile, transparente, davantage axée sur les enjeux, et ça, c'est important de le mentionner, dès le début du processus. Bien sûr, il y aura certaines étapes qui sont revues également, normalement... notamment afin de renforcer l'efficacité des consultations des experts et du public. Et ça, ça va permettre, Mme la Présidente, d'assurer plus de prévisibilité, de clarté, de fluidité dans le processus, autant pour le promoteur que pour les citoyens. C'est important de le mentionner.

Et l'objectif de tout ça, bien, c'est bien entendu de nous permettre d'atteindre l'objectif de décarbonisation. Et surtout, il faut le mentionner, dans le contexte actuel, il est important d'avoir un processus d'évaluation environnementale qui soit rapide et qui soit également prévisible. Alors, le Québec peut être fier d'avoir des normes environnementales, comme on l'a souvent dit, strictes, un processus d'évaluation environnementale complet, rigoureux, auquel le public, et je le dis, auquel le public est encouragé à participer.

Avec les modifications apportées au projet de loi aujourd'hui, Mme la Présidente, sur la qualité de l'environnement, nous avons trouvé également, c'est important de le mentionner, nous avons trouvé un compromis, un compromis qui permet de réduire les délais associés au processus d'évaluation, d'améliorer la participation publique, d'obtenir une meilleure compréhension des enjeux régionaux ou cumulatifs liés au développement d'un secteur d'activité. Nous pouvons offrir une meilleure prévisibilité aux entreprises qui souhaitent investir au Québec sans perdre la rigueur de nos évaluations environnementales.

Un mot, il faut le mentionner, on en a parlé également, la protection des milieux humides. Avec l'adoption de ce projet de loi là, nous pourrions accroître la conservation des milieux naturels, en plus de protéger les espèces menacées ou vulnérables présentes sur le territoire de l'ensemble du Québec. Les milieux humides et hydriques sont mieux protégés. Nous attendons des promoteurs une meilleure démonstration que le projet a été conçu de sorte à les éviter.

Il faut souligner aussi, encore une fois, le professionnalisme du ministère de l'Environnement, qui, eux, poursuivront le travail d'analyse rigoureux et accompagnent les promoteurs, qui permettent de réduire les impacts des projets sur les milieux humides et hydriques.

La preuve, je ne veux pas tomber dans les statistiques, mais c'est important, par l'approche du ministère et l'application de la séquence, qui est à dire éviter, minimiser et compenser, seulement dans la période du 3 octobre 2024 au 12 mars 2025, seulement 14,5 % de la superficie initialement inscrite dans la demande d'autorisation a été détruite. Alors, les milieux humides et hydriques qui ne pourront pas... qui ne pourront être évités font l'objet de la compensation soit par la création de milieux, soit, depuis 2017... c'est-à-dire rien de moins qu'une contribution financière.

On est également soucieux, je suis fier de le dire, de mieux répondre aux besoins en matière de restauration des milieux humides et hydriques. À ce titre, un assouplissement est nécessaire quant à l'affectation des sommes perçues en compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques afin que plus de projets puissent être financés avec les sommes inutilisées. Parce que les sommes inutilisées, c'est 15 %. 15 % des sommes inutilisées ainsi que les nouvelles contributions seraient attirées à un fonds provincial et pourraient être utilisées ailleurs sur le territoire, qui a subi, lui aussi, une perte, selon des critères plus souples que ceux du programme de restauration et de création du milieu humide et hydrique. Plus d'argent serait donc disponible pour les régions qui en ont. Autrement, peu ou plus de projets seraient admissibles. L'objectif que nous devrions tous avoir en tête à terme, c'est plus de milieux humides et hydriques qui seraient créés ou restaurés. C'est ça, l'objectif. Ces modifications qu'on apporte contribueront ainsi à l'atteinte de notre objectif en biodiversité. Ce n'est pas une annonce pour personne, on le maintient, la cible de conversation... de conservation, pardon, de 30 % du territoire québécois d'ici 2030.

• (12 h 50) •

Je dois également vous parler, Mme la Présidente, d'électrification des véhicules lourds. Tout comme nous le faisons pour les véhicules légers depuis 2018, nous pourrions désormais mettre en place des mesures visant à inciter les constructeurs à augmenter l'offre de camions électriques au Québec. Cette nouvelle norme, la VZE, pour les véhicules lourds est une mesure structurante du Plan pour une économie verte 2030 qui contribuera à l'atteinte des cibles climatiques du Québec, soit de réduire ses émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030, comme on le mentionne, et la carboneutralité à l'horizon, qui est l'horizon de 2050. Au terme de cette nouvelle norme VZE, ça aura un impact important sur la diminution des émissions GES mais également sur les autres polluants provenant du transport routier lourd. Il y a déjà quelques modèles sur le marché, plusieurs acheteurs intéressés.

Une nouvelle norme applicable aux véhicules lourds aura pour effet aussi, et c'est l'objectif, d'inciter, d'inciter les constructeurs à concevoir de nouveaux modèles et je dirais même, dans le contexte actuel, je pense qu'il faut se dire, de ne pas laisser tomber les offres en électrique.

Nous sommes toutefois réalistes, le Québec ne peut pas à lui seul soutenir l'électrification de l'industrie automobile lourde. C'est pourquoi nous pensons... nous serons patients dans l'entrée en vigueur de la norme, nous serons à l'écoute de l'industrie et de la situation économique et la situation économique internationale. La nouvelle norme s'appliquera de manière graduelle, d'abord aux classes de véhicules par lequel des modèles existent déjà, puis, par la suite, on pourra introduire, selon l'évolution de la technologie, d'autres sortes de modèles.

En terminant, Mme la Présidente, ce projet de loi s'inscrit dans la lignée de toutes les mesures que notre gouvernement a prises depuis notre arrivée au pouvoir, en 2018, c'est-à-dire de protéger l'environnement, de proposer des solutions innovantes et d'inscrire le Québec comme leader en matière d'environnement. Les modifications législatives apportées avec ce projet de loi seront cohérentes avec l'évolution de la société, de la science et du contexte économique. Alors, c'est donc avec enthousiasme que nous allons voter en faveur du projet de loi n° 81, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, est-ce qu'il y a un prochain intervenant? Mme la députée des Mille-Îles, à vous la parole.

Mme Virginie Dufour

Mme Dufour : Merci, Mme la Présidente. Là, il me reste à peu près huit minutes avant la tombée de l'heure, hein, si je ne me trompe pas?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : ...

Mme Dufour : Exact. O.K. Bon, bien, écoutez, je vais commencer, mais je vais compléter au retour. Donc, je salue l'enthousiasme du collègue, le député, là, de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, mais je ne partage pas le même... de Jonquière, le député de Jonquière, je ne partage pas le même enthousiasme. Par contre, je dois dire que, définitivement, je salue, moi également, le travail quand même rigoureux qui s'est fait, qui s'est réalisé lors de l'étude du projet de loi. Ça a commencé avec des consultations particulières quand même costaudes, on a entendu 22 groupes. Il y en a qui auraient aimé être entendus, mais... comme l'Association des biologistes ou l'Association québécoise pour l'évaluation en impacts, je pense que ça aurait été très pertinent de les entendre, la FTQ, et, eux, malheureusement, on leur a refusé l'accès. Mais, ceci dit, ils ont produit des mémoires et ils sont loin d'être les seuls. Il y a eu plus de 55 mémoires, Mme la Présidente, qui ont été déposés, et ça, ça témoigne, ça témoigne de l'importance qui a été accordée à cet... à cet omnibus environnemental.

Je l'avais mentionné lors d'une intervention précédente, mais je dénonce encore une fois le fait qu'on a forcé trois groupes, trois groupes distincts, qui avaient des intérêts distincts, à témoigner dans un seul... un seul mémoire et une seule... une seule présence en commission, et c'est l'industrie automobile, le projet de loi il y a quand même tout un pan qui concernait cette industrie, et les concessionnaires automobiles, et l'association canadienne des constructeurs automobiles, et un troisième groupe, là, que, là, je ne me souviens plus du nom, qui ont été forcés... et je l'ai ici, là, leur mémoire, les Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada. Donc, ces trois groupes-là, le gouvernement les a forcés à se présenter ensemble c'est particulier, et je pense que, dans... je pense qu'on aurait pu se permettre une demi-journée de plus de consultations pour entendre leur point de vue et pouvoir poser des questions, qui avaient quand même... c'est quand même des réalités bien différentes, entre les concessionnaires et les fabricants automobiles, et je pense qu'on aurait eu... on aurait pu, peut-être... le projet de loi aurait pu bénéficier de cet échange, d'un échange plus soutenu avec eux.

Et, je disais, l'envergure, le nombre de groupes qui ont déposé des mémoires, ça témoigne de l'importance, mais aussi l'ampleur du projet de loi n° 81, qui ne modifie pas moins de 13 lois environnementales. C'est beaucoup et ça a amené une certaine complexité, il n'y a pas de doute. Et la preuve, ce sont les 75 heures d'études détaillées que nous avons tenues, 18 séances. Je l'ai dit, là, dès le début, lorsqu'on a commencé, on a regardé le principe du projet de loi, que nous allions voter contre, et je l'ai dit à la prise en considération, que nous allions voter contre, mais, encore une fois, pour l'adoption finale, nous allons voter contre ce projet de loi.

Il y a certes eu des améliorations, il y a beaucoup d'éléments que j'avais soulevés comme enjeux, lors de... avant l'étude détaillée, qui ont été répondus. Il y a des éléments qui ont été répondus, il y a des éléments qui ont été améliorés. Il y a eu certains amendements qui ont été déposés par le gouvernement, mais reste qu'il y a quand même beaucoup, beaucoup, beaucoup d'éléments qui nous inquiètent dans ce projet de loi là, dans sa mouture finale. Il y a des amendements qui, je l'admets, le ministre s'est montré ouvert à les accepter. Il y en a quelques-uns, des amendements que j'ai déposés ou que ma collègue la députée de Notre-Dame-de-Grâce a déposés. Et donc, ça a permis une certaine amélioration, mais ça reste qu'il y a quand même plusieurs, plusieurs éléments qui sont préoccupants, toujours dans le projet de loi.

J'ai oublié de le mentionner au départ et je veux absolument le dire, on a eu quand même... je l'ai dit, il y a eu un travail rigoureux qui a été effectué, mais c'est des fonctionnaires, c'est des gens du ministère, quand même, qui ont répondu aux questions. Et je les salue parce que 75 heures d'échanges avec eux, certains ont été sollicités davantage, mais je les remercie pour leur patience parce qu'on a vraiment posé des questions. C'est quand même... c'était très technique, là, ce projet de loi, et je remercie évidemment, là, l'ensemble des collègues qui ont participé, de prime abord, le ministre, qui a quand même, je disais, montré de l'ouverture, on a eu des échanges quand même très cordiaux, très constructifs aussi, là, définitivement, et les collègues de la banquette ministérielle. Les collègues des oppositions aussi, et particulièrement ma collègue la députée de Notre-Dame-de-Grâce, qui a été présente de façon soutenue, particulièrement lorsque j'ai été sollicitée sur un autre projet de loi environnemental, mais moins joyeux, celui-ci, le projet de loi n° 93 concernant Stablex.

Donc, je reviens au fait que nous voterons contre ce projet de loi, parce qu'il y a trop d'enjeux, il y a trop de reculs aussi, mais aussi, il y a des nouveaux problèmes qu'on crée, et ça, c'est quand même... Puis plusieurs groupes nous l'ont dit, ils ont dit : Ah! il y a des drapeaux rouges, mais ça, malheureusement, on ne semble pas les avoir écoutés, puis c'est pourtant les gens qui connaissent le mieux le terrain qui nous ont avertis. Et donc il y a cet élément-là que j'ai l'impression que, dans quelques mois, années, on devra rouvrir, revenir avec un projet de loi qui viendra corriger les erreurs créées par ce projet de loi.

Combien de temps il me reste dans cette séance, Mme la Présidente?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Écoutez, compte tenu de l'heure, je... Donc, je prends pour acquis que vous allez poursuivre votre intervention à la reprise.

Donc, compte tenu de l'heure, je suspends les travaux jusqu'à 14 h 30.

(Suspension de la séance à 13 heures)

(Reprise à 14 h 31)

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, bon après-midi, collègues. Donc, je vous invite à prendre place, nous allons poursuivre nos travaux.

Nous sommes à l'article 17 du feuillet, où l'Assemblée poursuit le débat sur l'adoption du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement. Et je cède tout de suite la parole à Mme la députée des Mille-Îles pour poursuivre son intervention.

Mme Dufour : Merci beaucoup, M. le Président. Alors, avant qu'on quitte pour dîner, je mentionnais... on était, là, donc, dans les échanges pour le projet de loi n° 81, et je mentionnais, donc, que, compte tenu des nombreux enjeux et des reculs du projet de loi, des reculs en environnement, bien, nous allons voter contre. Donc, ça, je l'avais mentionné.

Et là ce que je dois dire, c'est que, de façon générale, dans plusieurs projets de loi du gouvernement caquiste, malheureusement, on voit ça de plus en plus, où tout, tout est... en fait, dépend de règlements futurs. Donc, on assit certains pouvoirs, on donne certains pouvoirs, mais... d'adopter des règlements futurs, donc, en fait, l'intention, on peut... le ministre de l'Environnement nous a détaillé, à plusieurs moments, quelles étaient les intentions réglementaires, mais, dans la plupart des cas, de ce projet de loi, les intentions réglementaires, bien, elles valent bien peu parce que, dans les faits, les règlements viendront en vigueur après les prochaines élections, assurément. Et il nous parlait d'un minimum de délais, dans certains cas, de deux à trois ans. Bien, on risque fort probablement d'avoir changé de ministre d'ici là, et donc, même si le ministre de l'Environnement actuel nous a fait part de ses intentions à lui, réglementaires, bien, tout ça peut changer du jour au lendemain avec une orientation tout à fait différente.

Et, vous le savez, des règlements, ce n'est pas comme un projet de loi, il y a une procédure différente. C'est beaucoup, d'ailleurs... c'est beaucoup plus opaque. C'est quand même... je dois dire, il y a un processus démocratique qui vient avec l'adoption de règlements, où le règlement, il est déposé pour amener des commentaires, mais il n'y a pas de débats publics qui se font sur les règlements, contrairement à un projet de loi. Quand on est comme ici, le projet de loi n° 81, il y a eu des groupes, il y en a eu 22 que je mentionnais, qui sont venus témoigner en commission parlementaire, qui ont partagé leurs opinions, et ça a permis d'échanger avec eux, leur poser des questions, ça a permis aux parlementaires de le faire, mais, même les groupes entre eux, leur réflexion parfois était influencée par les commentaires de d'autres groupes. Parce que, bien nous, on a reçu, après... tu sais, je vous mentionnais plus tôt qu'on avait reçu plus de 55 mémoires, mais il y a eu des groupes qui ont renvoyé une deuxième version ou, des fois, même un ajout, un appendice à leurs mémoires. Pourquoi? Parce qu'ils avaient entendu quelque chose qu'un autre groupe avait dit en commission, puis ça les a amenés à une réflexion, à poser davantage... en fait, de soulever d'autres enjeux et de proposer d'autres amendements.

Et ça, lorsqu'on travaille avec des règlements, bien, ce n'est pas du tout le même processus. Le règlement, il est présenté dans la *Gazette officielle*, encore faut-il être abonné à la *Gazette* pour savoir que le règlement est déposé. Et, par la suite, on parle de consultation écrite publique de 45 jours mais qui est complètement, là... en fait, les... chaque groupe ou citoyen qui va commenter le règlement ne verra pas les commentaires des autres groupes ou autres citoyens. Et les parlementaires, eux non plus, ne voient absolument rien. Ils ne sont pas du tout impliqués dans le processus des règlements, vous savez, et... Ça fait que c'est limité, dans le fond, au groupe... au ministère. Et on l'a vu avec le projet de loi n° 81, bien, les projets de loi ne sont pas parfaits lorsqu'ils sont rédigés, il y a beaucoup d'amendements, des erreurs, des ajustements qui sont faits. Bien, pour les règlements, il n'y a pas cet échange-là. Les parlementaires, lorsqu'on

pose des questions, ça amène... ça soulève des éléments, dire : Oh! c'est vrai, on n'avait pas pensé à ça, et là oh! on corrige. Mais, pour les règlements, les parlementaires ne sont pas du tout impliqués.

Donc, tout ça pour dire que c'est un enjeu que tout, tout dans ce projet de loi là viendra, en fait, avec des règlements. Et, dans certains cas, on ne sait pas s'ils seront mis en place. D'ailleurs, il y a même des articles, dans le projet de loi, qui avaient été adoptés en 2017, donc des lois... parce qu'on modifie... on modifie 13 lois ici, donc des lois qui avaient été modifiées en 2017 et dont les règlements — on est six ans plus tard — n'ont toujours pas été adoptés. Alors, c'est une réalité qu'il est possible que tout ce qu'on voit ici, ces règlements-là ne finissent pas... ne soient pas adoptés ou, du moins, en tout cas, qu'ils soient dans un... une mouture différente que ce que le ministre nous a partagé comme intention.

Donc, maintenant, ce que je veux mentionner, je vais y aller... je vais faire comme je l'ai fait pour l'analyse du... mon Dieu, c'était le principe ou la prise en considération, je ne suis plus certaine, mais, en tout cas, la première intervention que j'ai faite sur ce projet de loi, c'est : je vais y aller bloc par bloc, mentionner, donc, d'abord la section... toute la section qui concernait les... la norme zéro émission. Ça a été quand même une grande partie du projet de loi. On a eu énormément d'échanges sur ce dossier, en fait, cet élément-là. Il y a deux choses. D'abord, il y avait des ajustements quant à la norme zéro émission pour les véhicules légers qui ont été faits, et il y a eu tout un volet pour les véhicules lourds, qu'on voudrait éventuellement forcer une norme zéro émission. Ça, on a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup de débats à ce sujet.

Je vais commencer par la portion véhicules légers. Bon, c'est déjà en vigueur, on le sait. Il y a eu, quand même, un bon succès, là. En 2024, il y a eu énormément de véhicules qui ont été vendus, électriques, au Québec, et... mais c'est certain que c'est... il y avait un incitatif financier, et plusieurs Québécois ont devancé leurs projets d'acquisition d'un véhicule électrique parce qu'ils ont vu que la... les subventions cesseraient éventuellement. D'ailleurs, depuis, le fédéral, les subventions ont cessé. Le provincial, bien, c'est revenu, mais c'est temporaire et c'est moins qu'avant. Donc, en prévision de ça, donc, plusieurs Québécois ont devancé leurs achats, et, en 2024, ça a été un grand succès, la vente de véhicules électriques, et je pense qu'on a... on a dépassé de beaucoup les objectifs. Mais l'enjeu, c'est qu'on vit une situation complètement différente. On est rendus en 2025, et le marché a complètement changé. On a des menaces ou même des tarifs, dans certains cas, qui ont été appliqués, ils ont été enlevés, ils ont été réappliqués, c'est dur à suivre, mais il reste qu'il y a une incertitude énorme actuellement. Il y a des tarifs qui ont été appliqués pour certains éléments qui affectent définitivement le marché automobile. Les constructeurs sont venus nous le dire en commission parlementaire, ils nous ont dit : On ne sait pas à quoi s'attendre, on ne sait pas comment va être le marché dans les prochaines années. Et les normes qui sont actuellement en place, elles sont très inflexibles, et là je ne parle pas juste de l'objectif, mais bien dans la façon de calculer cet objectif.

Là, c'est quand même technique, mais je vais essayer de le faire. Il y a une question de crédit qui est attribué. Dans le fond, chaque constructeur automobile, lorsqu'il... il a des objectifs de vente qu'il doit atteindre et, lorsqu'il vend des véhicules électriques, il obtient des crédits. Tesla, par exemple, qui vend 100 % de véhicules... de ses véhicules qui sont électriques, est le plus grand propriétaire de crédits selon, là, le marché du Québec. Et d'ailleurs ça a été... leur principale source de revenus au Canada, dans les dernières années, Tesla, ça a été la vente de crédits.

Et pourquoi je dis qu'ils vendent des crédits? C'est parce que d'autres constructeurs, eux, n'atteignent pas les objectifs ou ne vendaient pas, au départ, des véhicules électriques. Et donc ce qu'ils faisaient, c'est qu'ils achetaient des crédits à Tesla ou à d'autres constructeurs pour éviter une pénalité. Parce que, s'ils n'atteignaient pas l'objectif, bien, la pénalité était d'autour de 20 000 \$ par véhicule, par unité de véhicule non vendu. Donc, c'est beaucoup d'argent. Alors, on a vu qu'il y a eu un marché des crédits, et, Tesla, ça a été sa première principale source de revenus.

• (14 h 40) •

Et ce que les constructeurs nous ont dit, c'est que, comme je vous ai dit, l'an passé, ça a été exceptionnel, mais, cette année, beaucoup, beaucoup d'incertitudes, et là, oh! les constructeurs ont commencé à mettre sur pause leurs chaînes de production de véhicules électriques. Et là on a vu du... un ralentissement, il y a des chiffres de... qui ont fermé, il y a des usines qui ont pris des pauses temporaires. Et là, là, évidemment, si on produit moins, on en vend moins. Et là les citoyens, eux, ont mis aussi sur pause les achats parce qu'il n'y avait plus de subvention, pendant quelques mois, ni au fédéral ni au provincial. Là, c'est revenu, mais juste au provincial. Le différentiel de prix entre un véhicule régulier, là, thermique et un véhicule électrique est quand même encore substantiellement important. Et, bref, tout ça pour dire que... et on s'attend et les constructeurs s'attendent à ce que cette année soit une année moins bonne que l'an dernier.

Alors, pour, finalement, pallier à ce genre de situation où il y a des variations dans le temps, pour ce qui est de l'écosystème automobile, bien, en Californie, par exemple, ils ont mis un système de crédits sur trois ans. Donc, il y a des objectifs à chaque année, mais on se dit : Bien, si vous réussissez mieux une année puis, moi, une autre, l'important, c'est que, sur les trois ans, là, vous ayez atteint l'objectif. Mais pas au Québec. Au Québec, ce n'est pas comme ça. On est ferme. Donc, même si on travaille sur des cycles de trois ans, chaque année de ces trois ans-là sont fermes. Donc, ah! on... vous avez dépassé l'objectif l'an dernier, félicitations, mais, cette année, vous devez absolument l'atteindre, et tant pis pour vous si vous ne l'atteignez pas.

Et ça, ça ne marche pas. Les constructeurs nous l'ont dit. J'ai tenté à maintes et maintes reprises d'avoir la conversation avec le ministre. On n'a pas déposé d'amendement en soi pour ça, parce que les articles qui auraient dû être modifiés n'étaient pas dans le projet de loi. Et c'est quand même complexe, là, c'est quelque chose que le ministère devrait rédiger, mais on a vu, par contre, que, pour les véhicules lourds, c'est exactement ça qu'ils ont mis en place. C'est un cycle sur trois ans, flexible, et on ne comprend pas qu'avec toute la situation qu'on vit actuellement au sud de la frontière et dans le domaine automobile actuellement au Canada, on ne comprend pas qu'on n'ait pas saisi l'opportunité du projet de loi n° 81 pour faire cette adaptation-là, pour modifier la façon, actuellement, que ces crédits-là sont calculés.

Ça amène énormément de frustration de la part des constructeurs. Certains nous disent : Bien, peut-être qu'éventuellement on va même abandonner le marché québécois, tout simplement, parce qu'il n'y en a aucun qui est

prêt à payer 20 000 \$ par unité, ça, je peux vous le dire, ils ne le feront pas, donc, par unité non atteinte de vente de véhicule électrique. Et donc, si, au bout du compte, on a des joueurs qui quittent, bien, malheureusement, c'est les consommateurs qui vont payer le prix, parce qu'il n'y aura pas la compétition qu'il faut qu'il existe pour que les prix puissent baisser. Donc, ça, pour moi, c'est un irritant majeur, actuellement, de la loi de façon générale, au niveau des véhicules électriques, de la norme VZE.

Le ministre a dit que, ah! d'ici 2026, ils vont revoir la situation, mais 2026, c'est très loin. Et, on l'a vu avec Donald Trump, deux mois, c'est une éternité. Alors, un an et demi... Et puis, en 2026, vous savez, il y aura des élections. Donc, fort probablement qu'on parle plutôt de deux ans, deux ans d'attente avant de... qu'il puisse y avoir des ajustements, peut-être même deux ans et demi. C'est beaucoup trop long, dans la situation actuelle, pour les constructeurs automobiles. Et là pas question de donner des passe-droits, là. C'est juste une question d'être réalistes. Et, comme je vous l'ai dit, j'ai parlé de la Californie, mais la Colombie-Britannique aussi, il y a un système similaire. Et donc pourquoi on ne s'inspire pas de ceux qui... ça fonctionne bien? Parce que ça fonctionne bien en Californie.

Maintenant, je vais vous parler des véhicules lourds. Donc... Et c'est... Les commentaires que j'avais émis avant l'étude détaillée, bien, ce sont les mêmes aujourd'hui, M. le Président. Parce qu'en fait le ministre n'a pas, quant à moi, fait la démonstration qu'on était mûrs pour une norme comme celle-ci. La technologie n'est pas là.

Puis là, quand je parle de véhicules lourds, imaginez, là, les camions, les tracteurs agricoles, les gros loaders, les... Dans mon ancienne vie, j'ai travaillé pour... j'ai eu comme client Caterpillar, qui vendait des grosses, grosses machineries, là. Bien, ça, ça fait partie de la catégorie véhicules lourds. Et je vous dis en toute franchise, je ne pense pas qu'un jour... je ne sais pas à quel moment on va être rendus à voir ce genre de machineries là électriques parce que c'est très, très, très lourd. Ça prendrait des batteries... une quantité phénoménale.

Il existe d'autres technologies qui permettraient de réduire de beaucoup, de beaucoup les GES de transports et qui seraient peut-être même plus favorables pour l'environnement, mais on n'a pas montré d'ouverture du côté de la partie environnementale. Je parlais, par exemple, du gaz naturel renouvelable, qui est une filière qu'on doit développer davantage. Je faisais... Je mentionnais, là, qu'il y avait plusieurs projets actuellement sur la table, de fermes. Des fermes, vous savez, elles ont du... des fermes laitières ou animales, elles ont du lisier qui s'accumule, qui, actuellement, génère de la pollution, des GES. Bien, lorsqu'ils sont biométhanisés, ces... ce fumier-là, bien, soudainement, on crée du gaz naturel renouvelable et on les enlève, on enlève ces gaz-là, qui étaient émis, puis en plus on crée de l'énergie qu'on peut utiliser dans des véhicules lourds, par exemple. Et donc, moi... on a tenté de faire en sorte que la norme prenne en considération les avancées technologiques, où on en est rendus. Parce qu'actuellement je vous dis, le marché, il n'est pas là. Dans les catégories 7 et 8, par exemple, des véhicules lourds, il y a peut-être les petites camionnettes de livraison, là, qu'on pourrait considérer mettre une norme, mais au-delà de ça, dès qu'on augmente le poids du véhicule, ça devient beaucoup plus limité. Il existe des modèles, mais de là à penser que ce serait... que ça deviendrait la norme partout, on en est bien, bien loin.

On a aussi demandé à ce que le cycle de vie complet du véhicule soit considéré, dans le fond, dans la norme. Parce que, comme je vous disais, il y a des véhicules qui, avec des batteries, finalement, deviennent beaucoup moins, beaucoup moins écologiques, parce que la quantité phénoménale de batteries qui seraient nécessaire pour les rouler, bien, fait en sorte que... tu sais, ce n'est pas... ce n'est pas zéro émission, la production de batteries. Il y a quand même des minéraux critiques qui vont là-dedans puis qui sont extraits. Donc, il y a des GES à la production de batteries. Ça fait que, pour qu'un véhicule devienne écologique, il faut que... il faut qu'à un moment donné sa consommation ou, en fait, ce qu'il va sauver en n'utilisant pas de l'essence, bien, ça compense ce que ça aura coûté en GES puis en impact environnemental de le produire. Mais, avec ces véhicules lourds là, on n'en est pas là. Moi, j'ai un véhicule électrique, et on me dit que c'est à peu près après... à partir de 30 000 kilomètres, 25 000, 30 000 kilomètres que ça devient... il y a un positif. Donc, ce n'est pas automatique, que c'est positif. Il faut le rouler puis il faut que ça vaille... fasse du sens selon la quantité de batteries. Donc, on a demandé qu'il y ait cette discussion-là et qu'on prenne en compte le cycle complet du véhicule à partir de sa production. Malheureusement, ça a été refusé par le gouvernement. On nous a dit, bien, qu'on va assurer une veille, qu'on n'est pas rendus là. Si on n'est pas rendus là, pourquoi, à ce moment-là, se donner ce pouvoir-là maintenant? Si c'est précipité comme ça, bien, pourquoi? Pourquoi se donner le pouvoir? Parce que, du moment que ce... on se donne le pouvoir, comme je vous l'ai dit, tout va se faire, va se mettre en place par des règlements par la suite. Et là c'est comme l'épée de Damoclès, là, où les... dans le fond, les constructeurs, tout le monde se dit : À quel moment ça va arriver? Il y a des craintes et il y en a qui se disent : Bien, savez-vous quoi? On n'ira pas dans le marché du véhicule lourd au Québec parce qu'il y a cette épée de Damoclès là. Et, encore une fois, ça veut dire qu'on diminue la compétition, on diminue le nombre de joueurs.

D'ailleurs, plusieurs nous ont mentionné qu'il y avait un risque d'isolement réglementaire. Ça, ça veut dire que... en fait, parce que, c'est simple, il y a nulle part ailleurs en Amérique du Nord que la norme qui pourrait être mise pour les véhicules lourds... et donc ce qu'on nous dit, bien, c'est : La compétition pour les véhicules, elle est... ce n'est pas juste au Québec qu'on vend les véhicules, une entreprise va en acheter en Ontario, va en acheter aux États-Unis. Là, c'est moins le cas, ces temps-ci, mais, lorsqu'on a commencé à en parler, c'était le cas. Mais juste à penser... Prenons l'exemple de l'Ontario ou le Nouveau-Brunswick, ce n'est pas très loin. Quand on parle de véhicules qui sont destinés à parcourir des milliers de kilomètres pour du transport, par exemple, bien, ce n'est pas inhabituel de se procurer, pour une entreprise, de se procurer ce type de véhicule là dans une autre province. Si vous êtes à Gatineau, bien, vous l'achetez à Ottawa puis, voilà, vous n'avez pas à respecter la norme.

• (14 h 50) •

Donc, c'est assez particulier, on pense que, vraiment, de ce côté-ci, ça risque de bloquer, ça risque d'être difficile. Comme je vous dis, la technologie est loin d'être mature, elle n'est pas adaptée, la technologie du véhicule électrique, bien sûr, là, elle n'est pas adaptée aux usages lourds. Et les subventions... Parce qu'évidemment, les prix, pour ce genre de

véhicule là, sont extrêmement élevés, on parle des fois d'un différentiel... on nous a présenté des chiffres, un différentiel de 500 000 \$ entre un véhicule diesel versus... ou au gaz naturel versus un véhicule électrique dans ces catégories-là de camions de... 7 ou 8, 500 000 \$. Ça, ça implique qu'il faudrait donner des subventions. Mais, on le sait, avec la situation du Québec actuel, le déficit caquiste gargantuesque qu'on a présentement, bien, je ne pense pas qu'on peut se permettre d'aller vers des subventions de cette ampleur-là, alors qu'il existe d'autres alternatives moins coûteuses et qui peuvent donner le bénéfice et même un meilleur bénéfice au niveau environnemental. Donc, c'est... tu sais, à un moment donné, il ne faut pas que ce soit dogmatique non plus quand on prend une position.

Donc, moi, c'est sûr que j'ai eu la discussion, tu sais, vraiment beaucoup, là, avec le ministre pour dire : Il va falloir vraiment être très, très, très prudent avant de mettre ça en place. Là, actuellement, le pouvoir habilitant, il est donné dans le projet de loi, mais je pense qu'en fait on aurait eu intérêt, peut-être, à attendre pour ceux-là, question, là, de ne pas décourager des joueurs de venir sur le marché, le marché québécois.

Ensuite, il y a eu des... Je pense que je pourrais faire tout mon temps sur les véhicules lourds, M. le Président, seulement. Il y a eu des éléments qui ont été mentionnés concernant le poids des batteries en période de gel, dégel, et ça, ça n'a pas été répondu, là, comment on va vivre avec ça si jamais on a des véhicules lourds électriques. C'est un enjeu. Mais il n'y a pas de doute, là, il faut s'attaquer au milieu du transport lourd, parce qu'il y a... actuellement, c'est là qu'il y a le plus de GES liés au transport, alors que ça baisse pour d'autres catégories. Mais pour le transport lourd, les émissions de GES augmentent. Mais, comme je vous le disais, il existe des alternatives beaucoup plus simples, comme le gaz naturel renouvelable. Puis on a jasé aussi d'hydrogène, mais ça, on réalise assez rapidement que le marché n'y est pas.

Il y a eu aussi, dans le projet de loi, tout un segment, là, sur, bien, les milieux humides et hydriques. Donc, je vais sauter tout de suite à ce bloc parce que je ne voudrais pas ne pas le mentionner. C'est... La Commissaire au développement durable avait souligné des enjeux quand même majeurs, des lacunes concernant la façon que le fonds est utilisé pour les milieux humides et hydriques où des autorisations aussi sont données. Et ce qu'on a constaté, c'est que plusieurs des lacunes qui ont été identifiées dans le rapport de la commissaire, le projet de loi ne les corrige pas. Donc, est-ce que vraiment on va voir des améliorations? Le ministre prétend que oui, qu'il y aura des améliorations parce qu'actuellement l'enjeu principal, c'est que presque toutes les demandes d'autorisation, de certificats d'autorisation pour destruction de milieux humides, presque toutes sont autorisées par le ministre. Et ça, c'est un enjeu. La loi, lorsqu'elle a été adoptée par l'ancien ministre David Heurtel, député libéral, bien, la loi sur les milieux humides et hydriques avait pour objectif d'atteindre zéro perte nette. Donc, on devait dire : Bien, dorénavant, tout ce qui sera détruit sera compensé. Et on doit arriver avec zéro perte nette. Et donc c'est sûr que l'objectif, c'était d'en détruire moins, hein, pas d'accélérer, mais c'est tout le contraire qu'on a vu. Parce qu'il y a eu un nouveau gouvernement qui est arrivé, le gouvernement de la CAQ, avec un ministre qui n'a pas appliqué cette loi. Et c'est ce que la commissaire dénonçait d'ailleurs, et c'est ce que moi, personnellement, je dénonçais comme élue municipale dans le passé aussi. Et ça, ça n'a aucun bon sens. La quantité de milieux humides qu'on a perdus dans les dernières années, c'est gigantesque. Et il y a eu... Il y a de l'argent qui a été accumulé dans un fonds. Et cet argent-là n'est pas... n'a pas été utilisé. Mais au-delà de ça, ce qu'on aurait préféré, c'est qu'il y ait moins d'autorisations de destruction pour ne pas avoir à compenser, artificiellement peut-être, des milieux qui, au départ, faisaient un travail essentiel, qui est d'être des éponges dans leur milieu. C'est... Les milieux humides, on l'a vu avec les inondations de 2017, 2019, il y en a beaucoup qui avaient été détruits. Et là ils ne jouaient plus leur rôle d'éponge, donc, c'est sûr que... d'éponge pour absorber l'eau.

C'est aussi des milieux qui permettent de maintenir la biodiversité. Ils sont essentiels. C'est des régulateurs. Il y a un fermier qui nous expliquait, lors du projet de loi Stablex, le projet de loi n° 93, qui nous expliquait que c'est grâce au milieu humide qui jouxtait, qui était à côté de sa terre agricole, bien, lui, lors des très grandes pluies, il n'a pas été inondé comme ses voisins. Et, de même, lorsqu'il y a eu des grandes sécheresses, il n'a pas vécu de la même force la sécheresse. Donc, ça régule. C'est important. Et malheureusement on en a perdu beaucoup.

Et là, bien, la solution du ministre c'est de dire : Les sommes ne sont pas utilisées, donc, ce qu'on va faire, c'est qu'on va permettre que 15 % des sommes soient envoyées dans d'autres régions. Parce que, les sommes, comment elles étaient gérées, c'est que chaque région avait, ou chaque MRC avait ces sommes attribuées à elle. Donc, si... Je donne l'exemple de Laval parce que c'est l'exemple que je connais le mieux. Si à Laval un milieu humide était détruit et une compensation financière donnée, bien, c'est dans cette région que les compensations financières devaient aller. Donc, c'est comme un compte en banque. Et là le fonds est là. Puis il y a chaque compte pour chaque MRC, comme ça. Bien là, le ministre, il dit : Bien, maintenant, là, le 15 % dans votre compte, je peux le prendre puis le mettre n'importe où ailleurs.

Et ça, pour moi, c'est problématique. Puis aussi, je vous le dis, les municipalités nous en ont parlé, elles ne souhaitent pas du tout que cet élément-là soit appliqué. Pourquoi? Parce qu'ils nous ont dit : Bien, d'abord, si les sommes n'ont pas été utilisées, c'est parce qu'on travaille depuis longtemps sur des plans régionaux de milieux humides et hydriques qui n'ont toujours pas été approuvés par le ministère de l'Environnement. Donc, on attend qu'ils approuvent nos plans pour pouvoir utiliser l'argent. Et là le ministère, qui retarde l'adoption de ces plans-là, vient dire : Ah! Parce que vous n'avez pas utilisé vos sommes, bien, on va les utiliser ailleurs. C'est un non-sens, là. C'est comme un serpent qui se mord la queue. Et donc ce qu'ils nous disaient, c'est : Donnez-nous au moins le temps d'adopter nos... Tu sais, donnez-nous l'autorisation d'utiliser nos sommes. On va... Donnez-nous maintenant du temps, après, pour utiliser les sommes. Et ensuite vous pourrez peut-être prendre cette méthode-là. Donc, on a déposé un amendement pour que ce soit retardé de deux ans, pour donner du temps, justement, aux MRC, là, de prendre leurs sommes, les sommes qui leur étaient allouées, mais ça n'a pas été accepté. Donc, dommage. Et l'autre élément qu'on a soulevé, c'est qu'il y a un enjeu aussi du taux au pied carré. M. le Président, vous êtes député à Montréal. Vous savez à quel point un terrain, c'est dispendieux aujourd'hui à Montréal. C'est la même chose à Laval. Ça l'est un peu moins dans ma circonscription, qui est plus agricole,

mais, si on va au centre-ville, où il n'y a pratiquement plus de terrains, bien, ce sont des terrains... on parle de millions de dollars pour acquérir certains terrains. Et ce n'est pas le cas dans le Nord-du-Québec. Ce n'est pas le cas dans des régions plus éloignées, où le terrain coûte moins cher. C'est normal, il n'y a pas cette même densification là. Donc, coût... le coût des terrains est moindre. Mais là l'enjeu, c'est que, les sommes, ça va être tentant d'envoyer, finalement... de faire davantage de projets là où ça coûte moins cher, alors que les besoins sont là où ça coûte le plus cher. Parce que c'est dans le long du Saint-Laurent qu'il y a eu le plus de terrains qui ont été remblayés, de milieux humides qui ont été remblayés, qui ont été détruits, et c'est là qu'il faut en recréer. Chez nous, à Laval, la perte a été gargantuesque, vraiment très, très grande. Bien, ça va de soi qu'il faut en recréer davantage, mais le coût au pied carré, il est plus élevé à Laval qu'en Abitibi. Donc là, la crainte, c'est que le 15 %... Puis d'ailleurs le mémoire de la ville de Laval nous le mentionnait, c'est que le 15 % qui pourrait être détourné ailleurs qu'à Laval, bien, ce que Laval dit : Non, non, nous, on en a besoin. Ça coûte plus cher faire chacun des projets.

• (15 heures) •

Et ça, d'ailleurs, on a eu de la discussion. Le ministre, je pense, a perdu aussi une belle opportunité de revoir les coûts, les taux pour la compensation pour la destruction en milieux humides. Il dit... Il nous dit que ce n'est pas nécessaire de revoir parce que, visiblement, les sommes ne sont pas utilisées, mais... et que ce n'est pas l'objectif d'accumuler des sommes, d'accumuler des sommes, mais la raison pourquoi certains projets ne se font pas, c'est parce qu'ils coûtent très cher. Et on parle de millions de dollars dans la section, là, qui... notamment la région de Montréal, là, qui est plus problématique, mais c'est la même chose à Québec, c'est la même chose à Gatineau. C'est beaucoup, beaucoup plus cher dans ces secteurs-là que...

Et donc on a parlé du sud du Québec versus le nord... en fait, du sud du Québec versus le nord du Québec, et ça n'a pas été un élément qui a été retenu par le gouvernement. Ils nous disent qu'en fait, non, non, ça va être l'inverse, c'est les sommes du nord qui vont s'en aller... pas du nord, mais c'est des sommes d'endroits où il y a moins besoin de milieux humides qui devraient... ça devrait s'en aller vers des régions où ils en ont davantage besoin. Mais ça, ça reste à voir, parce qu'en fait il n'y a aucune... aucune obligation. Et on aurait aimé qu'il y ait comme... qu'il y ait ça, une certaine obligation. Puis, un des amendements qu'on a proposés, par exemple, c'était de dire que les MRC ayant un fort déficit en milieux humides soient exemptées de la répartition de la contribution parce que c'est clair que c'est là qu'ils vont avoir besoin de plus d'argent. Et ça, ça n'a pas été non plus retenu, alors ça n'augure pas bien... En tout cas, nous, ça nous crée des craintes, là, réelles pour la poursuite de l'objectif de zéro perte nette.

Puis l'idée aussi, ce n'est pas juste de recréer des milieux humides pour créer des milieux humides. On veut les créer là où... le plus proche possible de là où ils ont été détruits, parce qu'autrement, l'effet régulateur qu'on a perdu à une place, si on le fait ailleurs, on a toujours cette perte-là dans l'endroit où ça a été détruit. Donc, ça, c'est un élément. Avez-vous... Ah! je pensais que vous alliez vous lever, M. le Président.

Ensuite, il y a eu la question des... la procédure d'évaluation et d'examen des impacts. On en a beaucoup discuté. C'était très, très technique. Et, dans ces éléments-là, un... quelque chose qui nous inquiétait beaucoup, c'est les travaux préalables. Dans le fond, le projet de loi permettrait que, pour des projets du gouvernement liés à la transition énergétique, qu'on pourrait faire des travaux avant même que l'analyse environnementale ait eu lieu. Et ça, c'est vraiment problématique, parce que ce qu'on a voulu, nous, c'est le baliser, parce qu'on se dit : Si les travaux viennent détruire des milieux naturels avant même que l'analyse environnementale ait eu lieu, bien, aussi bien dire qu'on n'a plus de loi, là. Tu sais, ça sert à quoi, à ce moment-là, de faire l'analyse? On peut se poser la question.

Hydro-Québec est l'organisme qui demandait le plus cette autorisation-là, et ils nous ont donné comme exemple les postes de distribution. Ils nous ont dit : On veut faire... par exemple, on s'en servirait pour les postes de distribution, ça permettrait d'aller plus vite. Et on remercie Hydro-Québec, là, de vouloir accélérer les choses, tant mieux, mais est-ce que c'est la bonne solution? Ça, c'est peut-être... L'enjeu, c'est peut-être les délais d'analyse du côté du ministère de l'Environnement qu'il faudrait revoir. Mais, définitivement, les postes de distribution, ce n'est pas sans risque non plus. Et on a deux exemples, actuellement. Il y a celui... le poste à Montréal, que vous connaissez sûrement, en face de la Grande Bibliothèque, c'est un poste de distribution qui ne fait pas du tout, du tout l'affaire. Et, au départ, Hydro-Québec voulait le faire, et là les citoyens s'y opposent beaucoup. Ce n'est pas là qu'il y a des milieux naturels, mais ça donne un exemple que ce n'est pas sans risque. Et l'autre exemple, c'est celui qui se passe en Estrie, et, lui, il y a des milieux naturels, dans ce secteur-là, et les maires et les citoyens de ce secteur n'en veulent pas du tout. Et donc là il y a des échanges. Donc, si on autorisait ce genre de travaux là, bien, les travaux se feraient avant même que l'analyse ait été faite, et ça, pour nous, c'est un enjeu.

Donc, on voulait... on a voulu encadrer cette modification-là ou ce changement-là dans la loi, on a voulu l'encadrer en disant, par exemple, que le caractère... En fait, on a voulu venir dire : Bien, si les travaux sont irréversibles, si le milieu détruit ne peut pas être recréé, bien, qu'on ne puisse pas aller de l'avant, donc que ce soit possible, cette... de faire des travaux avant l'analyse, seulement si les travaux sont réversibles. Et vous comprendrez que, lorsqu'on détruit un milieu naturel, une fois détruit, ça ne se recrée pas comme ça. Donc, l'objectif, évidemment, c'était de... c'est toujours de protéger le plus possible notre environnement et éviter de faire des erreurs regrettables.

Et je vais vous donner un exemple très contemporain : Northvolt. Northvolt, il y a eu une autorisation, puis on a fait ça, là, en ultrarapide, là, le processus d'analyse, on n'a pas eu d'analyse globale, on l'a scindée en morceaux, puis là on a dit : On va vite, vite, vite, il faut faire vite pour cette entreprise qui ont détruit je ne sais plus combien de centaines de milliers de mètres carrés de milieux humides et ensuite des arbres, évidemment, qui ont été coupés, et tout ça pour rien. Parce qu'actuellement il n'y en a pas... il n'y en a plus, de projet. Est-ce que ça va être... En tout cas, on a peu d'espoir, actuellement, que ça renaisse de ses cendres. Mais ça reste que, là, il y a un terrain qui a été détruit pour rien, et donc c'est ce qu'on veut éviter, c'est ce qu'on voulait éviter avec l'encadrement qu'on proposait pour les travaux préalables.

Il y a des éléments qu'on a échangés aussi sur le fait, là, que le gouvernement semblait vouloir faire les choses plus rapidement, mais les... accélérer, dans le fond, le processus. Mais plusieurs groupes nous ont dit : Bien, on n'a pas l'impression que ça va aller plus vite, on a juste l'impression qu'on va devoir donner plus d'informations plus vite, plus tôt dans le processus, mais que, dans la globalité, ce sera les mêmes délais. Et on nous parlait de l'avis d'intention, notamment, il y a eu le Conseil du patronat du Québec qui a mentionné ça, la Fédération des chambres de commerce nous a mentionné... nous en ont parlé, que ce n'était pas vraiment de l'allègement réglementaire. C'est plutôt le fait qu'on demande plus d'informations plus tôt dans le processus, ça fait que, finalement, ça pourrait faire en sorte qu'il y ait des projets, finalement, qui n'avancent pas, parce qu'on leur en demande beaucoup trop, alors qu'on est dans des étapes plus, disons, préliminaires de l'étude de projet. Et donc on... en tout cas, les groupes nous ont mentionné qu'il y avait un risque réel que, finalement, particulièrement dans les projets de mines, des projets qui sont plus risqués, qui ont beaucoup d'incertitudes, que, finalement, ça pourrait... ça pourrait non pas ralentir ces projets-là, mais carrément venir limiter la quantité de projets qu'on pourrait voir naître. Et ça, ça, c'était préoccupant, et il n'y a aucun, aucun aménagement, là, qui a été fait, dans l'étude détaillée, qui nous permette de penser, là, que ça pourrait être mieux que ce qui était proposé au départ.

Et un exemple, c'est ça, c'est qu'on devance les consultations, lors de l'avis d'intention, alors que les projets ne sont pas nécessairement rendus à l'étape de tout dévoiler. Et ça, on craint, là, que ça... finalement, qu'il y ait des entreprises qui soient frileuses d'aller de l'avant avec ce nouveau processus là. On le verra à l'usage, mais il y a une réalité, ici, qu'on pourrait, finalement, nuire à l'entreprise qu'on tente, supposément, d'aider. Puis c'est pour ça que je disais au début que ce projet de loi crée des nouveaux problèmes potentiels. C'est un exemple de nouveau problème.

Il y a toute la question... En fait, je vous parlais des travaux préalables, mais le BAPE est très inquiet de ça, parce que, dans le fond, ce qu'on vient leur dire, c'est qu'il pourrait y avoir des travaux réalisés, alors qu'ils sont en train d'analyser un projet et ils croient que ça pourrait affecter la confiance des citoyens. Et ça, il n'y a rien actuellement, dans la mouture finale, qui vient corriger cette perception de possibilité... et ce serait dommage parce que c'est quand même... Le BAPE, c'est quand même une institution qui est respectée par les citoyens, qui est reconnue, et, si, finalement, il y a des travaux qui se font pendant qu'ils sont en train de faire l'analyse, puis que, finalement, les gens disent : À quoi bon venir vous parler et exprimer notre opinion, ils sont déjà en train de faire des travaux, notre opinion ne sert à rien, c'est une réalité qui est possible et ce n'est pas souhaitable actuellement.

• (15 h 10) •

Il y a aussi toute la question des espèces floristiques et de la faune en général, qu'on a eu des reculs importants dans le... avec ce projet de loi. Je vous ai parlé abondamment, là, de la question des compensations financières pour les milieux humides et hydriques, bien... puis on sait à quel point ça n'a pas fonctionné. Bien là, on souhaite... le gouvernement souhaite faire exactement la même... le même processus de compensation financière, mais, pour les espèces floristiques, ça n'a pas fonctionné, là, pour les milieux humides et hydriques. On l'a vu, les pertes ont été énormes.

Et donc, bon, ce que les groupes nous ont dit, et je partage leur opinion, là, c'est que le gouvernement a manqué une belle occasion de faire une vraie réforme au niveau de la protection de la faune et de la flore, et ça, c'est, ici aussi, un grand, grand enjeu, avec tout ce qui est dans le projet de loi, concernant ces éléments. La compensation financière, évidemment, ça ne passe pas, mais il y a d'autres éléments aussi, là, qui ont été soulevés.

Nous, ce qu'on aurait voulu, c'est qu'on protège davantage la biodiversité, et on n'a pas l'impression que le projet de loi permettra de le faire. Au contraire, on pense qu'on risque de perdre plutôt de la biodiversité. Il y a des groupes qui nous ont dit : Vous savez, on pense que ce qui est dans le projet de loi pourrait, en fait, même aller à l'encontre de traités ou, en fait, d'accords que le Québec a signés, notamment celui de Montréal... Kunming-Montréal, que le Québec s'est beaucoup vanté, là, d'avoir signé. C'est un accord de 2022, si je ne me trompe pas, quand la COP biodiversité est venue à Montréal. Le ministre était bien, bien fier de signer cette entente, mais ça... Il faut que les actions soient conséquentes, et on n'a pas l'impression que ce qui est dans le projet de loi concernant la... les espèces floristiques et de la faune le sont avec cet accord.

Je voudrais peut-être juste revenir sur un élément qu'on a tenté, encore une fois, d'encadrer par un amendement, c'est le fait que la... de venir respecter les plans régionaux des milieux humides et hydriques que les MRC ont adoptés lorsque... en fait, dans des travaux... différents travaux qui se font, et là c'est... On parlait de l'article 120 du projet de loi. Ce qu'on voulait, c'est éviter un peu ce qui s'est passé, malheureusement, avec Stalex, où une municipalité, finalement, s'est fait un plan, puis, finalement, bien, le gouvernement passe par-dessus.

Évidemment, vous comprendrez que ça a été refusé par le gouvernement, mais, à ce moment-là, on peut se poser la question : Pourquoi on demande aux municipalités de faire des plans d'aménagement du territoire? On leur donne des objectifs, on leur dit : Voici ce que vous devez atteindre. Ils font ces plans-là, ces plans-là sont même adoptés par le gouvernement, et, malgré tout, bien, l'action gouvernementale n'est pas conséquente. Ils ne respectent pas tous ces plans. Alors, c'est un enjeu.

Écoutez, comme je vous ai dit, M. le Président, là, je vais conclure, il y a eu trop d'enjeux, trop de reculs pour nous. Il y a, dans... avec ce projet de loi, il y a... je le disais, il y a même des nouveaux problèmes qui sont apparus, puis là j'en ai évoqué un ou deux, là, mais il y en a beaucoup plus. Donc, pour nous, en tout cas, avec aussi le fait que tous les... tout ce qui est réglementaire va venir ultérieurement, sans vraiment connaître la nature de ce qui va sortir de tout ça et les amendements que le gouvernement a acceptés... Il en a accepté quatre, je pense, sur 11 qu'on a proposés. Malheureusement, c'est trop peu. C'étaient souvent des amendements un peu plus cosmétiques qui ont été acceptés. Donc, pour toutes ces raisons, nous allons voter contre le projet de loi n° 81. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée des Mille-Îles. Nous poursuivons avec le débat sur l'adoption du projet de loi n° 81, et je reconnais maintenant M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve.

M. Alexandre Leduc

M. Leduc : Merci, M. le Président. Je prends parole pour la dernière fois pour ce projet de loi aujourd'hui pour partager nos réflexions concernant, donc, le projet de loi n° 81, projet de loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, un projet législatif qui suscite beaucoup d'inquiétudes au sein de notre caucus à Québec solidaire.

Je tiens, tout d'abord, à saluer M. le ministre, les collègues du gouvernement, les collègues de l'opposition avec qui on a étudié le projet de loi. Malgré le fait que peu de nos amendements ont été acceptés par M. le ministre, bien, il a... lui et ses équipes ont largement répondu à nos questions, et, pour cela, nous le saluons, nous le remercions.

Le projet de loi propose plusieurs modifications législatives touchant diverses lois environnementales. Parmi les principaux éléments, on retrouve des changements à la loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec, à la Loi sur la qualité de l'environnement, l'introduction du principe de préséance des règlements municipaux, la protection des milieux humides et hydriques. Des modifications sont aussi prévues à la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables et à d'autres lois sous la responsabilité du ministre.

Premièrement, nous saluons l'élargissement de la norme VZE pour les véhicules lourds prévu par le projet de loi. En ce sens, nous avons proposé que cet élargissement soit plus cohérent en incluant aussi les autobus, ce à quoi le ministre a exprimé une fin de non-recevoir, malheureusement. M. le ministre prétend que, de toute manière, d'autres programmes d'électrification des autobus donnaient les mêmes types de résultats, notamment le programme d'électrification des autobus scolaires. On a alors proposé d'inclure, dans la norme, des autobus qui ne sont pas destinés au transport scolaire et qui ne sont pas couverts par un programme existant, mais, encore une fois, le ministre nous a dit non. Dommage, c'est une opportunité manquée, mais bon.

Une autre déception liée à l'élargissement de la norme VZE, c'est qu'on nous a dit... ce que le ministre nous a dit en commission : «On se dote d'un nouvel outil, mais la réglementation ne sera pas prête avant quelques années, on a d'autres règlements en priorité.» Hein, vous le savez, M. le Président, souvent, les ministères ont plusieurs règlements sur le feu en même temps. Ils nous ont dit que ce ne serait pas lui qui passerait en premier, ce serait trop long. Donc, on pourrait avoir l'impression, en lisant ce projet de loi, qu'on avance dans des efforts de lutte contre les changements climatiques du côté du gouvernement, mais on peut se demander si on va voir des contraintes de véhicules lourds émissions avant 2030.

Je me permets de rappeler, à ce sujet, l'objectif de réduction des gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990. Il y a moins d'un an, le Comité consultatif sur les changements climatiques, comité que le ministre a créé lui-même au début de son mandat, exprimait clairement le fait qu'au Québec on ne va pas dans la bonne direction, qu'on ne va pas atteindre nos cibles pour 2030. Le comité témoigne même que, pour le secteur du transport routier, entre 1990 et 2021, nos émissions ont augmenté de 16 %. Le comité consultatif dit qu'on sait déjà exactement ce qu'on doit faire pour réduire nos émissions, il faut juste le faire, et ça, c'est une question de responsabilité pour toutes les personnes présentes dans le salon rouge en ce moment. Si le ministre n'avait pas l'intention d'atteindre son objectif de réduction, pourquoi il a inscrit son objectif dans la loi?

Le contexte géopolitique ne doit pas être une excuse pour revenir en arrière, parce que les événements climatiques violents n'attendent pas que l'économie mondiale se réajuste. Le gouvernement actuel, qui se prétend nationaliste, ouvre la porte à des projets de gazoducs et d'oléoducs qui traverseraient le territoire québécois. Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est la personne la mieux placée pour savoir qu'un projet d'oléoduc est parfaitement incompatible avec les objectifs de réduction de gaz à effet de serre au Québec et au Canada. J'espère au moins, si ce n'est pas publiquement, que le ministre rappelle au Conseil des ministres le gros bon sens environnemental.

Donc, tous les projets de loi en environnement sont une opportunité à saisir pour accélérer notre transition vers la carboneutralité, mais aussi pour mieux protéger les écosystèmes qui captent le plus de carbone, comme les milieux humides et hydriques. Je crois malheureusement qu'avec le p.l. n° 81 on ne l'a pas saisie, cette opportunité.

Le projet de loi vient également donner plus d'autonomie aux villes. Effectivement, le projet de loi remplace la règle de la préséance de la réglementation provinciale en matière d'environnement sur la réglementation municipale portant sur le même objet que la règle générale de la conciliation entre ces réglementations. Bien, les municipalités pourront avoir plus d'autonomie pour adopter des normes environnementales plus strictes que celles prévues par le gouvernement sans nécessiter un processus d'approbation ministériel lourd et complexe. On accueille ça positivement à Québec solidaire. On l'a vu dans le cadre de la récente campagne fédérale, que les municipalités font partie des forces vives de la transition. M. le ministre a assurément lu la lettre ouverte publiée il y a quelques semaines par les municipalités du Québec et du reste du Canada, qui ne veulent pas que la question du climat glisse en dessous du tapis, parce que c'est le palier gouvernemental qui subit le plus directement les conséquences des changements climatiques.

Par contre, c'est bien de donner plus d'autonomie réglementaire aux municipalités en matière d'environnement, mais, si ce n'est pas pour leur offrir plus de moyens concrets, monétaires, elles ont quand même les poings liés. M. le Président, vous avez, comme moi, entendu, à de nombreuses reprises, les municipalités demander qu'on leur donne de meilleurs outils pour financer leurs services de transport en commun, qu'on revoie leur mode de financement en général parce qu'on est face à un non-sens, un impératif à bâtir toujours plus... toujours plus pour toucher davantage de taxes foncières.

On donne plus d'autonomie aux villes. Elles peuvent être plus contraignantes, si elles le veulent, sans demander la permission au ministre. Mais, pour ça, elles doivent accepter de couper dans leurs propres revenus. Bref, j'espère que M. le ministre en parle à ses collègues au Conseil des ministres, de son désir de donner plus d'autonomie aux municipalités, pour que les autres ministères se mettent en mode action à ce sujet-là aussi.

• (15 h 20) •

En ce sens, Québec solidaire était présent, il y a quelques jours, aux assises de l'UMQ, l'Union des municipalités du Québec. On était représentés par mes collègues de Sherbrooke, de Taschereau et ma co-porte-parole députée de Mercier. Tous les partis d'opposition se sont montrés ouverts à être innovants sur la fiscalité municipale.

Bon. Le gros morceau du projet de loi, là où les inquiétudes des groupes sont les plus importantes, ma collègue en parlait à l'instant, c'est concernant la révision du processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. Puis, on le sait, l'objectif du gouvernement, c'est d'accélérer le processus. Le BAPE se voit notamment confier un nouveau rôle dans l'organisation de la tenue d'une période d'information publique dès le dépôt de l'avis d'intention par le promoteur, soit plus tôt que dans l'ancien processus.

Le Centre québécois du droit à l'environnement soulève, dans son mémoire, que ça pourrait avoir comme conséquences de limiter la participation de la population et de ne pas la rassurer face aux enjeux potentiels d'un projet puisqu'elle ne pourra pas bénéficier de l'analyse préliminaire et des orientations émises par les différents ministères sur les enjeux associés au projet.

Le gouvernement ouvre aussi la possibilité de réaliser des travaux préalables avant la fin du processus d'évaluation du projet si le projet s'inscrit dans les objectifs de lutte contre les changements climatiques et de transition énergétique du gouvernement. Le ministre nous a bien expliqué les balises de cette possibilité-là, mais n'empêche que ça va à l'encontre du principe de précaution et des bonnes pratiques en évaluation environnementale, comme le soulignent le Centre québécois du droit à l'environnement et l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts.

Les groupes soulignent le cynisme que ça peut générer au sein de la population : «On vous consulte mais les travaux sont déjà commencés. Sachant les difficultés que connaît le gouvernement pour compenser la destruction des milieux humides et hydriques, les travaux préalables constituent pas mal un arrêt de mort pour les écosystèmes concernés.»

On aimerait ça être les seuls à émettre ces craintes-là, mais, non, elles nous viennent de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts, Nature Québec, Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Syndicat canadien de la fonction publique, Front... le Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets, le regroupement des conseils régionaux en environnement, et j'en passe, M. le Président. Il me semble que ça fait beaucoup de personnes à se tromper en même temps.

Quand même, le ministre a accepté l'un de nos amendements, qui demandait que soit publiée l'évaluation préalable à l'autorisation des travaux préalables.

Un autre outil d'accélération, c'est la nouvelle procédure d'évaluation environnementale sectorielle ou régionale, l'EESR, qui va potentiellement permettre aux futurs initiateurs de projets d'éviter certaines étapes du BAPE. L'outil semble intéressant, c'est-à-dire faire l'évaluation des impacts pour l'ensemble d'une région plutôt que par projets spécifiques. Mais il y a quand même plusieurs éléments qui n'ont pas été répondus en commission, pour une raison simple : ce n'était pas possible d'y répondre en commission. Effectivement, nous n'avons pas accès aux détails de la procédure, qui va être prévue plus tard par voie réglementaire.

À plusieurs reprises, durant la commission, M. le ministre s'est voulu rassurant en précisant l'intention du législateur. Mais, quand même, on ne fait pas de la politique sur la base de la vertu présumée des acteurs du moment mais sur la base des textes. Le projet de loi n° 81 est un casse-tête dont il nous manque pas mal de morceaux.

L'un des volets où nous avons voulu travailler le plus avec la partie gouvernementale, ce sont les diverses modifications qui touchent la protection des milieux humides et hydriques ainsi que des espèces menacées ou vulnérables. Plusieurs organisations, comme la Société pour la nature et les parcs, la SNAP, estiment que le projet de loi n'en fait pas assez pour éviter et compenser la perte de ces milieux essentiels et des habitats d'espèces en péril. Le Conseil québécois du droit de l'environnement s'oppose fermement aux modifications de la loi qui confèrent au ministre un pouvoir supplémentaire d'autoriser la destruction de l'habitat d'une espèce désignée en échange d'une compensation financière ou de l'aménagement d'un habitat de remplacement.

On en a discuté avec le ministre, mais on sent le besoin de le rappeler ici, le projet de loi vient, en définitive, affaiblir le régime québécois de protection des milieux humides et hydriques en ne respectant pas la séquence éviter-minimiser-compenser. On retire des lois existantes l'obligation pour les initiateurs de projets de chercher à éviter le développement pour les milieux humides et hydriques. On a maintenant une séquence en deux termes, minimiser-compenser. Alors, on a fait sauter le «éviter», on ne garde que minimiser-compenser. On dirait que, pour l'actuel gouvernement du Québec, c'est inévitable de construire sur des milieux à haute valeur écologique.

À Québec solidaire, on ne pense pas qu'on a ce luxe-là. Avec une formule de compensation qui ne couvre même pas le coût réel de la restauration de milieux humides ou hydriques de la même valeur écologique, plus de 200 millions de dollars en dormance dans un fonds parce qu'il n'y a pas assez de projets de restauration et déjà entre 40 % et 80 % des milieux humides sur les basses terres du Saint-Laurent de perdus depuis le début de la colonisation, moi-même et les groupes qui sont venus nous voir pensons que nous devons en faire plus pour la protection, pas moins.

Je vous ai parlé, durant l'étude des crédits, du dernier rapport de la Commissaire au développement durable. J'en rappelle quelques éléments. On peut faire un parallèle entre certains de ses constats et le présent projet de loi.

Dans ce projet de loi, on enlève la priorisation de l'évitement dans la séquence éviter- minimiser-compenser, comme je l'expliquais tantôt. Dans le rapport de la commissaire, on rend explicite le fait que le gouvernement — le gouvernement actuel de la CAQ — ne s'est pas doté de balises suffisantes pour atteindre ses objectifs de 30 % de territoires protégés d'ici 2030. Je vous rapportais que, dans ma discussion avec la commissaire, elle nous avouait que, du moment qu'un autre ministère contestait la création d'une aire protégée, bien, elle ne se faisait pas, cette aire protégée là. C'était très, très simple. Ça ressemble pas mal à la même chose ici, dans ce projet de loi. Du moment qu'une entreprise veut faire un projet sur un milieu humide et hydrique, elle n'est même plus obligée de démontrer qu'elle a cherché à faire son projet ailleurs, sur un autre terrain.

À ce sujet, et en faisant écho aux revendications des groupes, nous avons déposé, comme nos collègues de l'opposition, un amendement à l'article 120 du projet de loi, où on demandait que les projets de développement prennent en compte le plan régional des milieux humides et hydriques, que la MRC donne une attestation pour confirmer que le projet est conforme. Ce bel outil là, c'est le gouvernement qui a forcé les MRC à s'en doter, à l'origine. Bien, maintenant, il faut les utiliser, planifier de manière plus intelligente le développement de notre territoire. Pour cet élément, aussi, il va falloir dire à la population et aux groupes que ce ne sera que partie remise.

Finalement, je ne pense pas que les discussions que nous avons eues durant l'étude détaillée auront convaincu les Premières Nations que leurs droits ne seront pas atteints par la mesure contenue dans le projet de loi. Il y a une absence de reconnaissance explicite des droits autochtones et du caractère distinctif de la consultation autochtone. Dans leur mémoire, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, l'APNQL, et l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, l'IDDPNQL, soulignent que le projet de loi ne reconnaît ni explicitement les droits des Premières Nations ni le caractère distinctif de la consultation autochtone. Ils recommandent d'ajouter des sections aux différentes lois afin de prévoir que tout processus décisionnel susceptible d'affecter leurs droits soit compatible avec leurs droits ancestraux et issus de traités, l'obligation constitutionnelle de consulter et d'accommoder et la Déclaration des Nations unies sur le droit des peuples autochtones. L'APNQL et l'IDDPNQL sont, eux aussi, préoccupés par l'accélération du développement résultant du raccourcissement des échéanciers et de l'octroi d'exemptions et des allègements. Craignant des impacts négatifs sur leurs droits et territoires et un manquement au devoir de consultation, ils estiment que la possibilité de soustraire certains travaux préalables, dès le dépôt de l'avis d'intention, ne permet pas une réelle prise en compte des impacts de... sur leurs territoires et leurs droits. Encore une fois, occasion manquée de renforcer le principe de collaboration nation à nation, entre le gouvernement du Québec et les Premières Nations présentes sur le territoire.

M. le Président, il était de notre devoir d'examiner attentivement tout projet de loi ayant des implications aussi importantes pour l'environnement et pour la participation démocratique. Malgré les intentions louables que peuvent sous-tendre certaines dispositions de ce projet de loi, les préoccupations soulevées par un large éventail d'acteurs sont trop importantes pour être ignorées.

En conclusion, considérant les risques d'affaiblissement de la protection environnementale, les préoccupations relatives à l'accélération des évaluations au détriment de la rigueur, les insuffisances en matière de protection des milieux naturels et des espèces en péril et les incertitudes concernant la participation publique et les droits des Premières Nations, notre caucus est arrivé à la conclusion que nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi dans sa forme actuelle. Nous voterons, donc, contre le projet de loi n° 81. Je vous remercie.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve. Nous poursuivons toujours ce débat. Je reconnais Mme la députée de Notre-Dame-de-Grâce.

Mme Désirée McGraw

Mme McGraw : Merci, M. le Président. Alors, c'est toujours un plaisir de prendre la parole ici, au salon bleu. Et j'enchaîne sur ma collègue de Mille-Îles, qui a fait un travail vraiment extraordinaire au sein de cette commission et ce projet de loi. Alors, je ne vais pas reprendre tous ses propos mais expliquer ou mettre l'emphase sur certains enjeux qui expliquent notre opposition à ce projet de loi.

On avait... D'ailleurs, du début, on avait indiqué que, puisqu'on est pour l'environnement, on est contre ce projet de loi, parce que c'est un projet de loi omnibus qui change beaucoup de dispositions, non moins de 13 lois, et ça donne au gouvernement, au ministre des pouvoirs discrétionnaires qui ne sont pas bien balisés ni encadrés, alors, c'est problématique. Et, comme est l'habitude de ce gouvernement de faire beaucoup par règlements, alors ça ne donne pas vraiment... c'est très difficile pour le législateur, la législatrice de bien faire notre travail, parce que trop se fait par règlement, sans même savoir quelles sont les intentions réglementaires.

Il y a même des... Ce n'est pas clair dans les délais. Est-ce qu'il va y avoir la mise en oeuvre? Ça va être un prochain mandat, peut-être pas avec ce gouvernement, peut-être avec un autre ministre. Alors, vraiment, c'est très flou. Il y a beaucoup d'incertitudes. Et, selon nous, ce n'est pas la façon de bien faire les choses. Et, d'ailleurs, pour souligner, il faut mettre en place, M. le Président, les conditions gagnantes pour réussir notre transition énergétique. Le Québec est déjà reconnu comme un leader en matière énergétique. Nous pouvons être même une superpuissance en énergie propre, et, vous me pardonnerez l'anglicisme, «we should be clean energy makers, not energy takers». Et il faut, donc, miser sur l'énergie propre, mais il faut bien faire les choses, en ordre.

Alors, une des grandes préoccupations qui a été soulignée, c'est les travaux préalables, et aller si vite qu'on... il y a des exemptions et, aussi, des décisions qui risquent d'être... prendre sans savoir c'est quoi, l'impact. On a déjà vu, avec Northvolt, que, si on ne respecte pas le triple bilan, environnement, société et économie, on a des problèmes. Ça fait que, si on veut aller vite, et ne pas bien faire les choses, on se retrouve... malgré des bonnes intentions, on se retrouve avec des mauvais résultats. Alors, dans ce cas-là... et il y a beaucoup de respect, évidemment, pour Hydro-Québec, puis on veut aller de l'avant avec la transition énergétique, mais il faut bien faire les choses et mettre en place les conditions gagnantes et non les conditions perdantes.

• (15 h 30) •

Une de ces conditions, au niveau de l'acceptabilité sociale, c'est le devoir d'accommoder et de consulter les peuples autochtones. Tous les groupes autochtones qui se sont présentés ou qui ont soumis des mémoires ont été... ils ont

exprimé des inquiétudes profondes quant aux travaux préalables menés par le gouvernement. Aussi, on a en tête Hydro-Québec, mais on a soulevé... le centre québécois de droit à l'environnement ont dit que ça pourrait... même avoir des sous-contrats... que ça pourrait peut-être même mener à des entreprises privées si le gouvernement le juge. Alors, le fait de ne pas reconnaître, de façon distincte, le rôle et le statut distinct des peuples autochtones, c'est vraiment problématique, parce que c'est un... ça fait partie essentielle de l'acceptabilité sociale, et ça, ça passe, entre autres, par les communautés autochtones.

J'ai déjà souligné le fait qu'on a appuyé le projet Hertel-New York, l'interconnexion Hertel-New York. Ça a été avant-gardiste, on a applaudi le gouvernement. J'ai pu moi-même participer à cette commission, ce projet... pour adopter ce projet de loi, et ça a été, en grande partie, parce que la nation, la communauté autochtone mohawk Kahnawake était pour, c'était des partenaires prioritaires. La grande cheffe Sky-Deer est venue en commission nous parler. Et c'est en grande partie à l'appui de la nation autochtone, la nation mohawk, que la gouverneure de New York, elle a soumis le fait qu'on a choisi Hydro-Québec, qu'on a choisi le Québec à cause de l'appui de cette nation autochtone. Alors, un pas de l'avant, deux pas de recul avec ce projet de loi. Alors, c'est extrêmement problématique.

Je prends aussi... je prends le temps de souligner que mes collègues, la députée de Robert-Baldwin, la députée de... le député de Jacques-Cartier, ont réussi, vis-à-vis la loi, à une proposition... le projet de loi n° 69, en matière énergétique, de faire reconnaître, et bravo aux collègues... de faire reconnaître, justement, et je vais faire la lecture, que les communautés autochtones soient consultées de manière distincte lorsque les circonstances le requièrent, notamment lorsque requis aux fins de l'élaboration du plan de gestion intégrée de ressources énergétiques, etc. La prise en compte de leurs droits et de leurs intérêts fait partie intégrante de la gestion intégrée des ressources énergétiques. Alors, pourquoi cette reconnaissance, cette reconnaissance distincte au sein de ce projet de loi, M. le Président, et non au projet... au sein du projet de loi n° 81, d'envergure, d'importance? On parle de la transition énergétique, c'est majeur. Alors, ça, c'est une des grandes raisons pour lesquelles on n'appuie pas ce projet de loi.

Et il y a aussi beaucoup d'inquiétudes qui ont été exprimées par des groupes environnementaux. Je ne vais pas toutes les reprendre, mais le fait aussi de... Vraiment, il y a une séquence, M. le Président, comme les trois R. C'est de réduire, ensuite, de réutiliser, ensuite, de recycler. Bien, c'est la même chose avec éviter, dans un premier temps, ensuite, minimiser, et, ensuite, compenser. Mais avec ce projet de loi, on va direct à compenser, on évite l'évitement. Alors, ça aussi, c'est vraiment problématique en termes de... C'est de base en environnement, M. le Président, le principe de précaution. Le principe d'éviter n'est pas là, on va directement à compensation. Et même, ce régime de compensation, il est problématique. Il y a beaucoup de groupes environnementaux, les municipalités, beaucoup de groupes qui ont souligné des problèmes importants.

Donc, pour maintes raisons, M. le Président, le fait qu'on fait trop par règlement, ça ne nous permet pas, en tant que législateurs, législatrices, de bien faire notre travail, de façon éclairée : les pouvoirs discrétionnaires du ministre qui ne sont pas bien balisés ni encadrés; le non-respect des droits et de devoir... les droits et du devoir d'accommoder et de consulter de façon distincte les communautés autochtones; leur refus de le faire, j'ai même utilisé le mot «leur refus» de le faire... de le reconnaître, je veux dire, au sein de ce projet de loi; des grandes préoccupations par des groupes environnementaux, par des municipalités.

Ma collègue, encore une fois, elle a, de main de maître... qui a mené l'opposition officielle face à ce projet de loi en commission, ici, au salon rouge. Je ne vais pas répéter tout ce qu'elle a dit, mais je veux vraiment conclure pour dire qu'il faut mettre en place les conditions gagnantes. Si on veut être sérieux dans notre transition énergétique, en matière environnement, en matière de changements climatiques, il faut bien faire les choses. Il faut mettre en place les conditions gagnantes. Il faut avoir toujours respecté le triple bilan qui est de base dans le concept de développement durable, c'est-à-dire viabilité économique, acceptabilité sociale et aussi responsabilité environnementale. C'est comme ça qu'on procède. Et, si on veut sauter les étapes ou ne pas respecter un de ces piliers, on a un problème. Et, pour nous, c'est un principe qui est très libéral, M. le Président. Ces trois piliers du développement... du développement durable, c'est très libéral.

Alors, selon nous, ce projet de loi ne respecte pas l'intégrité de ces trois piliers du développement durable. Et, dans certains cas, oui, il y a des progrès, des petits pas de l'avant, mais ça représente un recul, de façon générale, en matière d'environnement et de changements climatiques. Et, pour cette raison, parce qu'on est pour l'environnement, on est pour s'attaquer aux changements climatiques, alors on est donc contre ce projet de loi, M. le Président. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Notre-Dame-de-Grâce. Est-ce qu'il y a d'autres interventions?

Donc, s'il n'y a pas d'autre intervention, le projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, est-il adopté?

Une voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Un vote électronique a été demandé.

Une voix : ...

Vote reporté

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, conformément à la demande du leader adjoint du gouvernement, donc, ce vote sera reporté à la prochaine séance. M. le leader adjoint du gouvernement.

Ajournement

M. Bonnardel : Oui, M. le Président. Je vous demande donc d'ajourner nos travaux au mardi 27 mai, à 13 h 40.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Cette motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, en conséquence, les travaux sont ajournés au mardi 27 mai 2025, à 13 h 40.

(Fin de la séance à 15 h 38)